This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,396,471

PROPERTY OF
The
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

DU

CHÂTELAIN DE COUCY,

Revues sur tous les Manuscrits,

PAR FRANCISQUE MICHEL;

SUIVIES

DE L'ANCIENNE MUSIQUE,

MISE EN NOTATION MODERNE, AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO,

PAR M. PERNE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M. DCCC. XXX.

CHANSONS

DU

CHÂTELAIN DE COUCY.

CHANSONS

DU

CHÂTELAIN DE COUCY.

A PARIS,

CHEZ TÉCHENER, LIBRAIRE,

PLACE DU LA COLONNADE DU LOUVRE, N° 12.

N° 85.

H½-18.05

CETTE ÉDITION

DES CHANSONS DE REGNAULT DE COUCY,

CHATELAIN DE COUCY,

TIRÉE A CENT VINGT EXEMPLAIRES SUR PAPIER JÉSUS,

QUINZE SUR PAPIER DE HOLLANDE

ET DEUX SUR VÉLIN,

NUMÉROTÉS A LA PRESSE,

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS DE FRANCISQUE MICHEL,

EST DÉDIÉE A LA VILLE DE LYON,

SA PATRIE.

Ruines du Château de Coucy.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES CHANSONS

DU

CHÂTELAIN DE COUCY.

Le châtelain de Coucy, dont nous avons entrepris d'éclaircir l'histoire, est un des hommes célèbres du moyen âge sur lesquels on a avancé le plus d'erreurs. Une foule d'historiens, de romanciers et de poètes (1) en ont parlé, et presque tous ont avancé des opinions différentes. Les uns ont prétendu qu'il se nommoit *Raoul*, et étoit neveu de Raoul Ier, sire de Coucy; les autres, qu'il n'étoit autre chose que Raoul Ier lui-même; d'autres, qu'il

devoit être confondu avec Raoul II, sans remarquer qu'il n'est jamais désigné par ces nom et qualités dans aucun manuscrit ni dans aucune chronique contemporaine. Il n'est, au contraire, appelé que du nom de *Regnault* dans la chronique citée par Fauchet, et de celui de *Regnaus* dans le *Roumans dou chastelain de Couci*. Dans tous les autres manuscrits, il n'est désigné que par le titre de *chastelains* ou *castelains de Couci*.

Voyons d'abord ce que signifioit ce mot.

D'après les lois féodales, un baron pouvoit posséder plusieurs fiefs, quelquefois fort éloignés les uns des autres. Alors, pour gouverner chacun d'eux, il nommoit un officier, un *châtelain*, comme cela se vit dans la maison même de Coucy, dont l'un des membres, Enguerrand III, sire de Coucy et *châtelain* de Cambray, étoit, non seigneur, mais gouverneur du château de cette ville pour le roi de France. Ainsi ce titre de *châtelain de Coucy* prouveroit, tout au plus, que notre poète étoit gouverneur du château de ce nom.

Laborde l'appelle *Raoul*, se fondant sur une charte datée de 1190 [1], dans laquelle Raoul Ier, sire de Coucy,

[1] Cette charte se trouve dans le *Traité des Nobles*, par L'Alouette. Paris, Le Manier, 1577, in-4°, folio 122, recto. Dans l'*Histoire généalogique des Maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, par André du Chesne. Paris, Séb. Cramoisy, 1631, in-fol. Preuves, page 351. Elle est traduite en françois dans le recueil de Laborde, tome I, page 6, note 8.

qui fut tué au siége et prise d'Acre, en 1191 (2), lègue à son homonyme, qu'il place parmi ses enfans, sans le nommer son neveu, et qui, dit la charte, est destiné à la cléricature, quarante livres parisis; mais, d'un autre côté, L'Alouette dit, quelques pages après celle où il rapporte la charte dont nous venons de faire mention, que ce *Raoul* étoit fils de Raoul 1er, et fut depuis évêque de Noyon. [1]

Il y avoit un moyen presque infaillible de savoir si le châtelain de Coucy étoit de l'illustre famille de ce nom : c'étoit la comparaison de leurs armoiries respectives. Nous allons, le premier, la faire; mais auparavant établissons un principe.

Dans les familles nobles, les aînés ont toujours porté l'écu de leurs armes plein, que les puînés n'ont la permission de porter que sous la condition d'y faire ou ajouter une de ces différences : un lambel, une bande, un bâton simple ou chargé d'une

---

[1] *Traité des Nobles*, folio 124, recto. — Voyez aussi les *Antiquités de la ville d'Amiens*, par La Morlière. Paris, Séb. Cramoisy, 1642, in-folio, deuxième partie, page 266.

Dans les *Annales de l'église cathédrale de Noyon*, par Jacques Le Vasseur, Paris, Robert Sara, 1633, in-4°, livre III, page 900, on ne trouve pas à cette époque d'évêque du nom de *Raoul*; le siége de Noyon est occupé par un *Reinaud, Reinolde* ou *Reynard*, cinquante-septième évêque de cette ville. Ce prélat succède à Beaudouin, entre en son siége en l'an 1176, meurt en 1188, et a pour successeur Estienne 1er, fils de Gaultier, chambellan de France, qui gouverna pendant trente ans le diocèse de Noyon.

étoile; d'une bordure simple, engrelée, dentelée, bandée, componée, cantonnée, gironnée, ou d'une autre brisure et remarque au chef ou à la pointe de l'écu; ou encore un filet et chapelet autour de l'écusson : toutes choses qui font connoître le degré qu'occupe dans la famille celui qui porte les armoiries. Il est encore à remarquer qu'on laisse communément aux princes et aux gentilshommes qui viennent immédiatement après eux le lambel et le bâton, dont les gentilshommes de moyenne et de petite noblesse n'usent point depuis Philippe-Auguste. Les seigneurs de Coucy, par exemple, depuis Thomas 1er, l'un d'eux, ont porté l'écu fascé de pannes de vair et de gueules de six pièces, commençant par celles de vair et finissant par celles de gueules, et ont donné aux puînés de leur maison, pour brisure, le bâton d'or, qui est l'ancien signe dont on usoit dans l'investiture des fiefs. Il se posoit, d'un bout, sur la première fasce de gueules, et, de l'autre, sur la dernière fasce de cette couleur.[1]

Ceci établi, voyons quelles étoient les armoiries de la maison de Coucy du temps de notre poète. L'auteur du *Roumans*, qui blasonne avec une rare fidélité les armes de chaque chevalier qu'il met en

[1] Elles sont gravées dans l'ouvrage de Jovet, page 9, dans celui de du Chesne précité, et dans un grand nombre d'armoriaux.

scène, nous apprend qu'Enguerrand (3), membre de cette illustre famille, pour armes

Un escu avoit à deus pièces
Faissiet et de vair et de geulles. [1]

Ce sont là réellement les armoiries de la maison de Coucy, qu'un généalogiste auroit peut-être décrites plus minutieusement.

Quant à celles du Châtelain, les voici telles que nous les donne le *Roumans:*

Escu d'or affiché (4) d'asur
Au lioncel vermel passant,
Bordés ens ou chantel devant. [2]

Plus loin l'auteur du même ouvrage s'exprime ainsi en parlant toujours du Châtelain :

Bien sai qu'il avoit escu d'or
D'une bare d'asur fassiée,
Et si ot au chief entailliée
Un lioucel vermeil passant. [3]

Il semble inutile de faire observer que ces armoiries n'ont aucune analogie entre elles.

Nous pourrions ici donner l'origine présumée des armoiries de la maison de Coucy, telle que la rap-

---

[1] Vers 1118.
[2] Vers 716.
[3] Vers 1280.

porte L'Alouette ; mais cela n'est pas de notre sujet. Nous nous bornerons seulement à citer un fait qui pourroit avoir donné lieu à celles du Châtelain.

Enguerrand Ier, dit *le Grand*, sire de Coucy, ayant tué un lion dans la forêt où, en mémoire de cet événement, il fonda depuis l'abbaye de Prémontré, fit tailler en pierre une figure de cet animal qui portoit ses armoiries en collier (5). L'on fit aussi de petits ordres d'images gravées de cet animal, qu'Enguerrand II, petit-fils du premier, renouvela. Ces ordres furent distribués aux parens, alliés et amis de la maison de Coucy, qui les portèrent. L'écu de ces armes étoit timbré d'un armet ou heaume d'argent, aux lambrequins d'argent, d'azur et de gueules, et au lion d'or issant du heaume; le tout soutenu de deux autres lions rampans d'or.

M. Crapelet [1] prétend que notre poète étoit fils d'Enguerrand, frère de Raoul Ier; cependant rien, dans l'ouvrage qu'il a traduit, n'indique entre eux aucun lien de parenté : ce que son auteur n'eût pas manqué de mentionner s'ils eussent été réellement parens, surtout à ce degré. Par exemple, le Châtelain, apprenant à la dame de Fayel que le sire de Coucy, qui n'est pas autrement nommé dans tout le *Roumans*, doit donner un tournoi entre La Fère

[1] *L'Histoire du châtelain de Coucy*, note au bas de la page 300.

et Vandeuil [1], l'appelle *sire de Coucy*, et non son oncle ou son père. Le sire de Coucy va trouver André, sire de Chauvigny, et lui dit, en parlant de notre poète : « Le Châtelain m'envoie vous demander « si vous acceptez une joûte contre lui. [1] » Il nous semble que s'il eût été son neveu ou son fils (6), le sire de Coucy lui auroit donné une de ces dénominations.

On a donné au Châtelain le nom de *Raoul*, et pourquoi? parce que l'on a voulu à toute force qu'il fût ou Raoul Ier, ou Raoul II, sires de Coucy, ou enfin le neveu du premier, qui n'en avoit pas du nom de *Regnault*. Cependant, comme nous l'avons déjà fait observer, il est à remarquer que les deux seules histoires du Châtelain, écrites dans le quatorzième siècle au plus tard, ne l'appellent que *Regnaus* ou *Regnault*. L'auteur de la chronique rapportée par Fauchet le nomme bien *Regnault de Couci;* mais cela prouve seulement qu'il étoit né dans cette baronnie (7). L'auteur inconnu du *Roumans* semble même avoir prévu toutes les erreurs qui depuis ont été avancées sur notre poète; car il dit, d'une manière positive, que son héros

De Couci estoit chastelains, [3]

[1] Vers 667.

et ajoute :

Bien sai que Regnaus avoit nom. (8)

Le châtelain de Coucy vivoit avant Saint-Louis, et jouissoit d'une grande réputation comme poète et amoureux ; car Eustaces *li Paintres*, ou de Reims, poète contemporain de Thibaut de Navarre, en parle dans le dernier couplet d'une de ses chansons [1]. Un autre chansonnier anonyme, de la même époque, commence ainsi sa chanson :

Li chastelains de Couci ama tant, etc. [2]

Il vivoit certainement entre les années 1187 et 1203, ou peut-être 1221, puisqu'en sa chanson *Ahi, Amors! com dure départie* [3], etc., il dit :

Dex est assis en son saint héritage :
Or i parra com cil le secorront
Que il geta de la prison hombrage
Quant il fust mis en *la croiz que Turc ont*.

Or la croix fut prise par Saladin à la bataille de Tibériade, le 3 juillet 1187, et fut reprise lors de la conquête de Constantinople par les Latins, en 1203, selon les uns, ou rendue aux croisés lors de

[1] Cette chanson se trouve à la page 99 de ce volume.

[2] Cette chanson se trouve à la page 101 de ce volume.

[3] Cette chanson, comme on le verra plus loin dans la description des manuscrits, est aussi attribuée à Quènes de Béthune.

leur évacuation de Damiette, en 1221, suivant les autres.

L'auteur du *Roumans* nous apprend que le châtelain de Coucy fut

> ..... Un chevalier si preu, [1]
> Qu'en maint lieu fist d'armes son preu.
> .....
> Biaus fu, cortois.....
> Omques Gauwains ne Lancelos
> Ne tindrent d'armes plus grant los
> Que cilz, et de tous en son temps.
> Fu adiés et de tous biens plains.
> .....
> Guerres ne tornois, près ne loing,
> Ne lassoit jà pour nul besoing.
> .....
> Ne fu pas moult riches d'avoir,
> .... fu.... plains de savoir.

Il étoit savant, et connoissoit toute la littérature de son temps; savoir : les histoires de la Bible et les romans de chevalerie, comme on peut s'en assurer en lisant ses chansons.

Il étoit poète et musicien,

> Partures (9) savoit faire et chans,
> Bons ert al hostel et as chans. [2]

---

[1] Vers 59 et suivans.

[2] Vers 71.

C'étoit plus qu'il n'en falloit pour séduire la dame de Fayel (10), que l'auteur du *Roumans* nous dépeint d'un seul trait par ces trois beaux vers :

> Et la dame belle et plaisans,
> En tous biens estoit si parfaite,
> Que Diex pour amer l'avoit faite.[1]

Quel étoit le nom personnel de cette dame, et à quelle famille appartenoit-elle? Le *Roumans* et la Chronique que nous avons déjà cités se taisent à cet égard. Néanmoins Carlier, Chaudon et Delandine, le duc de La Vallière [2] et M. Michaud, se croient fondés à la nommer *Gabrielle,* et à la dire issue de l'illustre maison de *Vergy*. De Belloy et Laborde prétendent qu'elle étoit de la maison de *Levergies,* et M. de Roquefort de celle de *Levergier*, qui nous est totalement inconnue [3]. Et tous ces écrivains se sont ainsi mépris pour complaire à l'opinion populaire, qui veut que le châtelain de Coucy ait été l'amant d'une *Gabrielle de Vergy,* qui n'a jamais existé; opinion qu'est encore venu corroborer la romance naïve et pathétique du duc de La Vallière. Mais cette opinion,

---

[1] Vers 94.

[2] Sa romance sur les *Infortunés Amours de Gabrielle de Vergi et de Raoul de Coucy* se trouve à la page 103 de ce volume.

[3] Il est à présumer que c'est le nom de *Levergies,* dont une faute d'impression a changé la finale.

où a-t-elle pris sa source? Nous ne pouvons offrir que des conjectures à cet égard.

Il existe un ouvrage assez communément intitulé *Li roumans de la chastellaine de Vergy qui mori por loialment amer son ami*, en vers[1], et c'est, selon moi, un des plus jolis romans que nous ait légués le moyen âge. L'aventure de la dame de Vergy qu'il raconte étoit aussi connue que celle du châtelain de Coucy, avec laquelle elle n'a aucun rapport, bien qu'on ait souvent répété le contraire (11). On s'accoutuma à les citer ensemble comme les victimes d'un amour constant, et d'autant plus que leurs noms rimoient l'un avec l'autre; considération futile en apparence, et qui néanmoins a, dans le moyen âge et parmi le peuple, plus de fondement qu'on ne le pourroit croire. Bientôt on s'imagina qu'il existoit des rapports entre les deux personnages que ces noms désignoient, et l'on transporta à la châtelaine de

---

[1] Ce roman se trouve dans le recueil de fabliaux de Barbazan, édition de Méon. Paris, Warée oncle, 1808, in-8., tome IV, page 296; et dans les manuscrits du fonds du Roi n°s 6987 et 7595. Il a été mis en prose dans le seizième siècle, et publié sous ce titre :

La Chastelaine du Vergier, livre d'Amour du Chevalier et de la Dame Chasteluine du Vergier, comprenant l'estat de leur amour, et comment elle fut continuée jusques à la mort. Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, à l'enseigne Sainct-Jehan-Baptiste; in-18, figures en bois.

Il a été analysé par Le Grand d'Aussy, et se trouve à la page 93 de ses *Fabliaux et Contes*. Paris, Renouard, 1829, in 8. Tome IV.

Vergy les aventures et les malheurs de la dame de Fayel.

Ou peut-être cette erreur vient-elle de ce que, à la page 9 du *Roumans de la chastellaine de Vergy*[1], l'auteur cite un couplet d'une chanson du châtelain de Coucy. Quelque demi-savant, dans ce temps où la littérature, exploitant des mœurs de convention, laissoit dans un incroyable oubli les premiers monumens de notre langue, aura cru que le châtelain de Coucy chantoit lui-même un couplet d'une de ses chansons, et aura répandu cette assertion, que peu de personnes étoient en état et se soucioient de vérifier.

Tout le monde sait quelles furent les aventures du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, et la catastrophe horrible qui les couronna[2]; mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'elles lui ont été vivement contestées. Les Provençaux réclament pour un de leurs troubadours, Guilhem de Cabestanh ou de Cabestaing; les Italiens, pour un chevalier nommé Guardastagno[3] et un certain Guiscard[4], et les Espa-

---

[1] Manuscrit du Roi n° 7596.

[2] Nous n'avons pas cru pouvoir raconter ces aventures mieux que l'auteur de la courte chronique qui est rapportée par Fauchet; le lecteur la trouvera dans ce volume, à la suite des *Notes et Éclaircissemens* de cette notice.

[3] Voyez Boccace, *Decameron*, nouvelle IX, 4e journée.

[4] Voyez Boccace, *Decameron*, nouvelle II, 4e journée.

gnols, pour un marquis d'Astorga, sous Charles II, l'honneur de semblables infortunes.[1]

Nous ferons d'abord observer que, malgré tout ce qui a été dit pour appuyer ces prétentions, il n'y a que l'histoire de Guardastagno et celle de Guiscard (12) qui ressemblent quelque peu à celle du châtelain de Coucy, et que même la première est invraisemblable; que l'aventure de Guilhem de Cabestaing a été depuis ornée de détails empruntés à celle du châtelain de Coucy, par des historiens crédules, avides de tout rapporter à leur sujet, et par un traducteur infidèle, les contemporains ne rapportant rien autre chose, sinon qu'il fut tué par le comte de Castel-Roussillon, qu'il déshonoroit (13); mais, en supposant même toutes leurs prétentions fondées, elles ne prouveroient que la répétition d'un acte épouvantable que les trouvères et les troubadours auroient popularisé par leurs chants et leurs récits. Et, ceci posé, je croirois que le sire de Fayel

---

[1] Dans le *Lai d'Ignaurès*, par Regnaud (manuscrit du Roi n° 7595), analysé par Le Grand d'Aussy, tome III, page 265 de la première édition de ses *Fabliaux ou Contes*, cette catastrophe, à quelques différences près, est attribuée à Ignaurès, chevalier breton.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, édition de Le Duchat, La Haye, Henri Scheurleer, 1735, in-8°, tome I, chapitre XIX, page 463, rapporte une aventure presque semblable, sans désigner le pays où elle s'est passée. L'auteur, parlant de l'Italie avant et après cette anecdote, donneroit à penser que, selon lui, c'est dans ce pays qu'il faut placer le lieu de la scène.

l'ayant exécuté le premier, le Provençal, l'Italien et l'Espagnol se seront réjouis de pouvoir satisfaire leur passion par de pareilles horreurs.

Mais raisonnons sur des faits, et disons que le témoignage des historiens du treizième et du quatorzième siècle, qui tous s'accordent à attribuer ces aventures au châtelain de Coucy, est pleinement confirmé par de pareilles autorités; car ces histoires étrangères ont paru dans un temps où les Provençaux, les Italiens et les Anglois empruntoient à la littérature purement françoise ses fabliaux et ses romans de chevalerie, en échange de la *Légende dorée*, du *Trou de saint Patrice* et d'un petit nombre de chansons.

Selon le *Roumans*, le châtelain de Coucy se croisa avec Richard-*Cœur-de-Lion*, et partit avec lui pour la Palestine, en 1190. Il y resta deux ans, et y fut tué, en 1192, dans un combat contre les Sarrasins, qui vouloient enlever le roi anglois.

Il nous reste du châtelain de Coucy vingt-quatre chansons, dont quelques unes, comme on le verra plus loin, lui appartiennent incontestablement, et dont les autres sont attribuées en même temps à des chansonniers contemporains. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes des modèles de naïveté, de grâce et de passion : qualités que le langage, qui a beaucoup vieilli, fait perdre pour la plupart des lecteurs. Quant

à nous, bien loin de le rajeunir, nous avons essayé de le rétablir d'après les variantes de tous les manuscrits qui sont venus à notre connoissance, et dont les originaux ou de fidèles copies nous ont passé sous les yeux.

Nous avons ajouté à notre *Essai* la chronique rapportée par Fauchet, la description des manuscrits où se retrouvent les chansons du châtelain de Coucy, et dont nous avons fait usage; la chanson attribuée à la dame de Fayel; celles où il est fait mention de notre poète; et enfin, la traduction en notation moderne de l'ancienne musique de toutes ses chansons, à laquelle M. Perne, correspondant de l'Institut royal de France, a bien voulu consacrer, avec une générosité sans exemple, un temps précieux et de longues et pénibles veilles. Le travail de ce savant musicien, qui a daigné adjoindre la célébrité de son talent et de son nom à l'obscurité du mien, donnera à ce volume un prix qu'il n'eût pas eu sans sa bienveillance pour son jeune éditeur. Qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnoissance.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENS.

Note 1, Page j.

Fauchet, *Recueil de l'Origine de la Langue et Poésie françoise, Ryme et Romans.* Paris, Mamert Patisson, 1581, in-4°., article Le chastelain de Coucy, poète XVIe, pages 124-130.

Fauchet penche à croire que le Châtelain n'est autre chose que Raoul 1er, sire de Coucy. Il paroît cependant qu'il ne s'en est pas tenu à cette opinion ; car, dans un exemplaire de l'ouvrage que nous citons, corrigé de sa propre main, il a effacé le mot *le*, qu'il a remplacé par ceux-ci : *Raoul* ou *Regnaut*.

La Croix du Maine, *Bibliothéque*. Paris, Abel l'Angelier, 1584, in-folio, page 430; ou tome II, page 356 de l'édition in-4°. Paris, Saillant, 1772, donnée par Rigoley de Juvigny.

L'auteur commence ainsi son article sur notre poète :

« Messire Renault de Coucy, chevalier, seigneur chastelain « du dit Coucy en Picardie, l'an 1187. Il a écrit plusieurs chan- « sons amoureuses et poésies en langage usité de son temps. »

L'auteur termine en citant Fauchet, dont l'ouvrage est toujours la base de ses articles sur les poètes françois vivant avant 1300.[1]

[1] Nous faisons cette remarque afin que le lecteur de l'article de La Croix

Du Verdier, *Bibliothéque françoise*, édition de Rigoley de Juvigny, déjà citée, tome III, pag. 311-314.

Ce savant bibliothécaire n'avance aucune opinion sur notre poète ; il se contente de rapporter en entier la chronique qui se trouve dans l'ouvrage de Fauchet, et de citer cet auteur, ainsi que La Croix du Maine.

Hémeray, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*. Parisiis, apud Joan. Ressin, 1643, in-4°., page 180, sub anno 1188.

Le récit d'Hémeray, dont Laborde a donné la traduction dans ses *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, tome I, page 85, reproduit la chronique rapportée par Fauchet, attribue au sire de Coucy, qu'il dit se nommer *Rodolphe* ou *Raoul*, les aventures qui y sont rapportées, et donne à sa dame, pour mari, Odon de Fayel.[1]

Mézeray, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*. Paris, Guillemot, 1643, in-folio, tome I, page 593.

Cet historien raconte la catastrophe des amours de la dame de Fayel et du châtelain de Coucy, qu'il confond avec Raoul II, qui fut tué en 1250, avec le comte d'Artois, dans la ville de Mansourah.

Moréri, le *Grand Dictionnaire historique*, nouvelle édition

---

du Maine n'en induise pas que cet auteur a eu connoissance de *poésies* du châtelain de Coucy, autres que celles que contiennent le recueil de Laborde et le nôtre.

[1] Ce baron, s'il vivoit alors, devoit être trop jeune pour être marié et pour jouer le rôle qui lui est ici attribué, puisqu'il figure encore dans une charte datée de 1243.

augmentée par Drouet. Paris, libraires associés, 1759, in-folio, article RAOUL Ier, *de Coucy*.

Ce savant biographe attribue les aventures et les chansons du châtelain de Coucy à Raoul Ier.

JOVET, *Histoire des anciens Seigneurs de Coucy*. Laon, Renesson, 1682, in-12, page 53.

Cet historien attribue les aventures du châtelain de Coucy à Raoul II.

LE DOCTE MATHANASIUS (THEMISEUIL Sr-HYACINTHE), *Chef-d'œuvre d'un inconnu*. Paris, Imprimerie Bibliographique, 1807, in-8°., tome I, page 287.

Ce spirituel docteur cite deux vers d'une des chansons du Châtelain, qu'il appelle *Regnaut de Coucy*.

Mlle DE LUSSAN, *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*. Paris, Ve Pissot, 1733, in-12, tome III, pages 262-320.

Dans ce pitoyable roman, les aventures du châtelain de Coucy sont rapportées fort au long avec des circonstances inventées par l'auteur, qui confond notre poète avec Raoul Ier, et donne le nom de Gabrielle de Vergy à la dame de Fayel.

GORDON DE PERCEL (LENGLET DU FRESNOY), *De l'Usage des Romans*. Amsterdam, Ve Poilras, 1734, in-12, tome II, page 231.

L'auteur, indiquant d'une manière inexacte le *Roumans dou chastelain de Couci*, ajoute : « Ce sont les amours de ce chevalier avec une belle et bonne dame, nommée la *dame Fayel*, « vers l'an 1228. »

Il est inutile de dire après cela qu'il pense que le héros du *Roumans* est Raoul II.

Massieu, *Histoire de la Poësie françoise.* Paris, Prault fils, 1739, in-12, page 133.

Cet académicien se contente de dire que le châtelain de Coucy est fameux « par son voyage de la Terre-Sainte, où il alla cher- « cher la fin de sa vie et de ses amours. ».

Levesque de La Ravallière, *Poësies du roy de Navarre.* Paris, Guérin, 1742, in-12, tome II, page 79; note A, et page 169.

Cet éditeur, après avoir cité des couplets de plusieurs chansons du Châtelain, s'étonne que Fauchet ait pu les attribuer à Raoul Ier, et pense que leur véritable auteur est Raoul II.

Velly, *Histoire de France.* Paris, Desaint et Saillant, 1756, in-12, tome III, page 348.

Cet historien raconte la catastrophe qui couronna les amours du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel. Il confond le premier avec Raoul Ier, qu'il met au nombre de ceux qui périrent, dans la troisième croisade, avec Raoul de Marle, sans s'apercevoir que tous les deux ne font qu'un, Raoul Ier étant en même temps seigneur de Marle et de Coucy.

Carlier, *Histoire du Duché de Valois.* Paris, Guillyn, 1764, in-4°., tome III, page 434.

Cet historien confond le châtelain de Coucy avec Raoul Ier, se fondant sur l'autorité de Fauchet et de La Croix du Maine, qu'il cite, ainsi que l'ouvrage de Mlle de Lussan et la romance du duc de La Vallière. Il prétend qu'un Raynaud de Fayel, fils d'Albert de Fayel, avoit épousé Gabrielle de Vergy, à l'exclusion du seigneur Raoul de Coucy, et qu'il accabloit cette dame de mauvais traitemens. Il raconte le trait qui les a rendus fameux, et dit que la tradition l'a perpétué dans le pays.

Le Carpentier, *Histoire généalogique des Pays-Bas, ou Histoire de Cambray et du Cambresis.* Leide, chez l'autheur, 1764, in-4°, première partie, page 238.

Cet historien rapporte brièvement les dernières aventures du Châtelain et de sa dame, et, sans discussion, fait figurer le premier sous le nom de Raoul II.

D. D. d'Antine, Clémencet, Durand et Clément, *Art de vérifier les Dates*, troisième édition. Paris, A. Jombert, 1784, in-folio, tome II, page 1718.

Les savans auteurs de cet ouvrage, après avoir rapporté le récit de Velly, font remarquer que « cette aventure, en la supposant vraie, regarde Renaud Ier, châtelain de Couci, et non « point Raoul [1], auquel on ne l'a sans doute attribuée que « parce qu'étant plus fameux par sa naissance et par ses actions, « il rendoit le fait encore plus intéressant. »

De Belloy, *Gabrielle de Vergy*, tragédie en cinq actes. Paris, Ve Duchesne, 1770, in-8°.

Le même, *Mémoires historiques sur la maison de Coucy.* II. *Sur la dame de Fayel*, etc. Paris, Ve Duchesne, 1770, in-8°.

Cette dissertation, pleine de savantes recherches, tend à prouver que le châtelain de Coucy se nommoit *Renault*, et est réellement le héros des aventures qui lui sont contestées. L'auteur, qui, dans sa tragédie, donne à la dame de Fayel le nom de *Gabrielle de Vergy*, avance dans ses *Mémoires* une opinion tout-à-fait différente, et fait descendre cette dame de la maison de Levergies. Cet ouvrage, dans lequel De Belloy cite presque

---

[1] Raoul Ier, sire de Coucy.

tous ceux qui, avant lui, se sont occupés du même sujet, peut être consulté avec fruit quoique avec défiance.

D'Arnaud, *Fayel*, tragédie en cinq actes. Paris, Le Jay, 1770, in-8°.

L'auteur, qui, dans sa préface, ne dit pas un seul mot du châtelain de Coucy, l'appelle, dans sa tragédie, *Raoul, sire de Couci*, et lui donne pour amante *Gabrielle, châtelaine de Fayel*.

Nouveau Dictionnaire historique. Paris, Le Jay, 1772, in-8°, article Coucy (Raoul de).

L'auteur de cet article attribue les aventures du Châtelain à Raoul Ier, se fondant sur l'autorité de Fauchet, La Croix du Maine et de De Belloy, dont il cite les ouvrages.

Bibliothéque universelle des Romans anciens et modernes, in-8°, volume de décembre 1778, page 164.

Les auteurs de cet ouvrage prétendent qu'il est démontré que le châtelain de Coucy n'est autre chose que Raoul Ier.

Le Grand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes des douzième et treizième siècles, traduits ou extraits*. Paris, Eug. Onfroy, 1779, in-8°., tome III, page 280.

Cet académicien place la mort du Châtelain à la prise d'Acre, et déclare, dans une note, qu'il a *lu le* Roumans dou chastelain de Couci *avec attention*, et qu'il *ose assurer ses lecteurs que c'est un vrai roman dans toute l'étendue de la signification que nous donnons maintenant à ce mot;* et qu'au reste, il *laisse aux anthropophages le plaisir de prouver la vérité de ces abominations dégoûtantes*.

Laborde, *Essai sur la Musique ancienne et moderne*. Paris, Pierres, 1780, in-4°. tome II, pag. 235-307.

Le travail que Laborde a fait sur la vie et les chansons du châtelain de Coucy, et inséré dans cet ouvrage, fut publié séparément sous ce titre :

Mémoires historiques sur Raoul de Coucy. On y a joint le recueil de ses chansons en vieux langage, avec la traduction (par Mouchet) *et l'ancienne musique.* Paris, Pierres, 1781, 2 vol. in-18 et in-8°, grand papier.

L'auteur de cette dissertation prétend que le châtelain de Coucy se nommoit *Raoul*, et étoit neveu de Raoul 1er, sire de Coucy. Il raconte ses aventures d'après la chronique de Fauchet, qu'il rapporte en entier, et cite souvent De Belloy, dont il partage presque toujours l'opinion.

Chaudon et Delandine, *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique.* Paris, Mame frères, 1810, in-8°., article Coucy II (Renaud, châtelain de).

Voici comment s'exprime l'auteur de cet article :

« Renaud, châtelain de Coucy II, fut le héros d'un événement tragique dont les romanciers et les historiens se sont emparés, et l'auteur de plusieurs chansons amoureuses. On le croit neveu ou au moins parent de Raoul, sire de Coucy, avec lequel on l'a confondu. Un manuscrit en vers françois, conservé à la Bibliothéque Impériale, intitulé *Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Faïel*, et écrit vers l'an 1228; une chronique rapportée par Fauchet, sur le même sujet, écrite vers l'an 1380; Froissart et Christine de Pisan, offrent les plus anciens témoignages des amours du châtelain de Coucy, de sa mort, de la fin malheureuse de sa maîtresse, Gabrielle de Vergy, dame de Faïel, et de l'action horrible du mari de cette dame. »

Après avoir conté les aventures du Châtelain, le même auteur dit qu'il fut tué après le siége d'Acre, en défendant un château où Richard faisoit sa résidence, cite De Belloy pour prouver la réalité de la catastrophe qui termina les amours de notre poète et de sa dame, et repousse les prétentions de ceux qui l'attribuent à Guilhem de Cabestaing et à la dame de Castel-Roussillon.

M. DE ROQUEFORT, *Biographie universelle, ancienne et moderne.* Paris, Michaud, 1811–1828, in-8°., volume de 1813, article COUCY (RAOUL DE).

Ce savant antiquaire, racontant les aventures du châtelain de Coucy, qu'il dit avoir été communes à Guilhem de Cabestaing, Guardastagno et autres, tombe dans une double erreur, 1°. en indiquant notre poète comme neveu de Raoul Ier; 2°. en le faisant mourir à la prise d'Acre, c'est-à-dire en le confondant avec Raoul Ier.

Histoire littéraire de la France, tome XIV (suite du douzième siècle), page 579. Paris, F. Didot, 1817, in-4. Article RAOUL, CHATELAIN DE COUCY.

L'académicien auteur de cet article, après avoir donné un abrégé de la chronique rapportée par Cl. Fauchet, expose et discute les diverses opinions sur le nom et l'identité du Châtelain avec Raoul Ier ou Raoul II, sires de Coucy, cite De Belloy et Laborde, et s'abstient de trancher la question. Néanmoins il penche à croire que l'auteur des chansons dont il cite des extraits se nommoit Raoul, étoit neveu de Raoul Ier, et qu'il fut tué en Palestine, à l'âge de vingt-quatre ans.

M. MICHAUD, *Histoire des Croisades.* Paris, Michaud jeune, 1825, in-8°., tome II, page 523, et tome VI, page 38.

M. Michaud raconte les dernières aventures du châtelain de Coucy et de sa dame, qu'il appelle *Gabrielle de Vergy*, sans

indiquer le nom ni la qualité du premier. Dans une note qui se trouve au bas de la page 523, il réfute M. de Roquefort, et termine ainsi :

« On trouve dans les OEuvres de De Belloy une dissertation « qu'on n'a point réfutée, et qui prouve la vérité, sinon de « quelques détails, au moins des faits principaux rapportés par « la chronique qu'on vient de citer. » [1]

Ladvocat, *Dictionnaire historique*. Paris, Librairie historique, 1821, in-8°., article Coucy (Raoul de).

Après avoir raconté les aventures du châtelain de Coucy, l'auteur, sans exposer son opinion sur le nom de ce poète autrement que par le titre de son article, mentionne la chronique rapportée par Fauchet, qu'il regarde comme un conte, et cite l'opinion de De Belloy sur le nom du châtelain de Coucy et de sa dame, qui, selon ce dernier, se nommoit *Gabrielle de Levergies*, « ce qui (dit l'auteur de cet article) a fourni l'équivoque de Gabrielle de Vergy. »

M. Auguis, *les Poètes françois, depuis le douzième siècle jusqu'à Malherbe*. Paris, Crapelet, 1824, in-8°, tome II, p. 52.

L'auteur de ce recueil rapporte que « Raoul ou Renaud de « Coucy avoit embrassé l'état ecclésiastique, qu'il quitta pour « prendre le parti des armes » ; et après avoir raconté les aventures du Châtelain, il termine ainsi sa notice biographique :

« C'est moins à son talent poétique qu'à cette aventure tra- « gique que le châtelain de Coucy doit sa célébrité. Il a été « facile au lecteur de reconnoître dans le récit de cet événement « des rapports frappans de ressemblance avec ce que nous avons « raconté de Guillaume de Cabestanh, page 55 du premier vo-

[1] La chronique qui se trouve dans le recueil de Fauchet.

« lume de ce recueil. Il y a tout lieu de croire que c'est une seule « et même histoire mise sur le compte de deux personnages dif- « férens. Quoi qu'il en soit, l'amour du châtelain de Coucy pour « la dame de Fayel lui inspira six chansons, qui sont parvenues « jusqu'à nous, et qui nous semblent des monumens précieux de « l'état de la poésie au temps où le poète écrivoit. »

A la suite de cette notice, M. Auguis rapporte la première chanson du Châtelain.

M. Crapelet, *l'Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*[1], *publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, et mise en françois.* Paris, Crapelet, 1829, in-8°., p. 289 et 300.

---

[1] M. Barrois vient de nous apprendre dans sa *Bibliothèque protypographique*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830, in-4°, que les manuscrits de cet ouvrage étoient assez communs avant 1600. Voici la liste de ceux que son curieux ouvrage renferme :

Inventoire de Charles V. 1373.

Page 62, n° 168. *De Héliachim et du Cheval de Fust. Du chastelain de Coucy, de la dame de Fayel*, rymé, bien escript et enluminé.

Inventoire de Marguerite de Male, héritière de Flandre, veuve de Philippe-le-Hardi; morte à Arras en 1405.

Page 111, n° 648. Ung livre du *Castelain de Couchy.*

Libraries de Bourgogne. Inventoire de la librairie qui est en la maison à Bruges, circa 1567.

Page 189, n° 1293. Ung livre de papier covert de cuir jaune, escript assez à longue luigne; escript au dessus : *Du chastellain de Couchy et de Gilles de Thin;* quemenchant le second feuillet, *Au temps que France florissoit en prospérité*, et le dernier, *eulx aller esbatre.*

Page 203, n° 1401. Ung livre en parchemin couvert d'ais et de cuir rouge, escript en lettre de forme et en rime, à cloans dorez, historié au commen-

Deux notes, placées au bas des pages citées plus haut, nous apprennent que M. Crapelet pense que le Châtelain étoit fils d'Enguerrand de Coucy, frère de Raoul 1er.

Note 2, Page iij.

L'Alouette dit que Raoul 1er mourut à la prise d'Ascalon, en 1181. Il y a ici double erreur: Raoul ne mourut pas devant Ascalon, et cette ville fut prise par les Musulmans en 1187. Quelques pages plus loin de l'édition déjà citée, folio 123, v., le même L'Alouette dit: *Ledit Raoul mourut en l'an* M. CXCI. Ceci est plus exact; mais l'auteur auroit dû aussi rectifier le nom du lieu où mourut Raoul 1er. Je conjecture qu'il aura lu dans quelque chronique latine que Raoul 1er périt auprès d'Acre, *juxta Accarum* ou *Acharon*, noms qu'il aura traduits par *Ascalon*.

Je suis étonné que ni l'historien Édouard Brompton ni M. Mi-

---

cement, et les chiefs lettres dorées; quemenchant, *Cy comence le romant du chastelain de Coucy*, et le dernier feuillet, *tout ce c'onour peut à mourir.*

Bruxelles. Inventoire de 1487.

Page 263, n° 1855. Ung autre grant volume en papier couvert de cuir, garni à deux cloans de fer, armoyez des armes de Wavrin, et cinq boutons de léton sur chacun costé, historié et intitulé: *Du chastellain de Couchy;* comenchant ou second feuillet, *Son escu n'y fut monstré*, et finissant ou derrenier, *Dieu lui face vray pardon.*

Page 299, n° 2113. Ung autre couvert de cuir rouge, historié et intitulé: *Le Chapellain* (sic) *de Couchy;* comenchant ou second feuillet, *Le peust ungs homs a peu d'avoir*, et finissant ou derrenier, *por ly tant come vivray.*

Le *Roumans dou chastelain de Couci* a été traduit en vers anglois, et se trouve dans le recueil de Ritson, sous ce titre: *The Knigth of Curtesy and the fair lady of Faguell.* (*Ancient Engleish metrical romanceës.* London, Bulmer and company, 1802, in-8°, tome III, page 193.)

chaud n'aient cité le nom de Raoul Ier parmi ceux des seigneurs qui périrent dans la troisième croisade. Le seul Albéric des Trois-Fontaines le cite dans sa chronique, comme ayant été tué devant Acre, et le nomme *Raoul de Marle*.

Note 3, Page v.

M. Crapelet dit que le tournoi qui est décrit dans *li Roumans dou chastelain de Couci*, et auquel assista Enguerrand, frère de Raoul Ier, fut donné vers 1187; mais Enguerrand de Coucy, baptisé, selon une charte datée de 1142, en la même année, par Barthélemy, évêque de Laon, mourut, suivant deux chartes rapportées, l'une par dom Félibien, et l'autre par l'auteur des *Recherches et Antiquités de l'Abbaye royale de Saint-Denis*, livre IV, avant 1174, et fut enterré dans cette abbaye.[1]

Il est dit dans *li Roumans* que *Regnaus* le châtelain combattit dans le même tournoi. Ce n'est donc point Raoul qui, dans une charte datée de 1187, et tirée des archives de la maladrerie

---

[1] Comme la première charte est très courte et fort curieuse, surtout à la fin, nous la donnerons ici en entier:

Lettres de Raoul de Coucy. (*Vers l'an* 1174.)

« Notum sit omnibus tàm presentibus quàm futuris, quod ego Radulphus « de Cociaco desiderans animæ dilectissimi fratris ac domini mei Engelrani « de Cociaco, qui in ecclesiâ beati Dionysii honorificè sepultus est, aliquod « post mortem solatium impartiri, pro salute ipsius et patris mei, paren- « tumque meorum, simulque et eleemosinarum et beneficiorum quæ in præ- « dictâ fiunt ecclesiâ, particeps esse merear, centum solidos proviniensis « monetæ eidem ecclesiæ sancti Dionysii in Guionaglo meo de Marna (*vrai- « semblablement* Marla) annuatim solvendos in perpetuum consensu con- « jugis meæ dedi et concessi eo tenore, ut præfati fratris mei anniversa- « rium singulis annis in sæpe dictâ ecclesiâ celebretur, et illi centum solidi « refectioni fratrum ejusdem ecclesiæ deputentur. Quod ut ratum et stabile

de Laon, est appelé par Raoul Ier, sire de Coucy, *Radulphus clericus nepos meus.*»

Note 4, Page v.

M. Crapelet a traduit *affiché d'asur* par *au chef d'azur*: c'est, selon moi, un contre-sens. Il me semble qu'en cet endroit il faudroit remplacer sa traduction par celle-ci : *Écu d'or fiché d'azur.*

Quant aux vers consacrés à la seconde description d'armoiries, je pense qu'on doit les rendre ainsi : *Écu d'or à la fa.. e d'azur au chef chargé d'un lion de gueules passant.*

Note 5, Page vj.

Comme cette histoire merveilleuse fut peinte en plusieurs endroits, on a souvent pris le lion pour timbre des armoiries de la maison de Coucy.

Jovet rapporte que ce combat fut sculpté sur une pierre qui fut incorporée à la grosse tour de Coucy, au-dessus de la porte. Cette figure est gravée dans son ouvrage, page 25, et dans l'*Histoire de la Ville et des Seigneurs de Coucy*, par dom Toussaints du Plessis. Paris, F. Rabuty, 1728, in-4°., page 59.

Note 6, Page vij.

C'est ici le lieu de relever une inexactitude qui se trouve dans une note que M. Crapelet a annexée à la page 294 de sa traduction

---

« perseveret, scriptum, hoc indè fieri et sigillo nostro fecimus insigniri. » (*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France.* A Paris, Frédéric Léonard, 1706, in-fol. Pièces justificatives, première partie, page cxj.)

La seconde charte se trouve aussi dans le recueil de Laborde, tome 1, page 13, note 17.

du *Roumans*. Ayant déjà dit, à la page 289, que le tournoi où assistèrent le châtelain de Coucy et la dame de Fayel fut donné, vers 1187, par Raoul Ier, il ajoute plus loin, toujours à propos du même tournoi : « Le châtelain de Coucy n'avoit « pas de fortune; Raoul Ier, son oncle, ne lui avoit laissé que « 40 livres parisis par son testament. » Or Raoul Ier ne fit son testament, que nous avons déjà cité pour ce qui regarde Raoul le Clerc, qu'en 1190; et d'ailleurs M. Crapelet vient de nous apprendre que c'est Raoul Ier qui donna le tournoi, à l'occasion duquel il ajoute la note que nous venons de citer.

Note 7, Page vij.

Jusqu'au seizième siècle, chacun n'étoit ordinairement distingué que par le nom qu'il avoit reçu au baptême et par celui du lieu où il étoit né ou dont il étoit seigneur, ou enfin par un surnom qui exprimoit une profession ou une qualité naturelle, une beauté ou une difformité : ainsi, Eustache de *Reims* ou le *Peintre*, Jehan de *Joinville*, Jehan l'*Orgueneor* ou l'*Organiste*, Robert le *Fort*, Guillaume au *Court-Nez*, Lambert *li Cors* ou le *Court*, etc.

Pour ne parler que d'une classe de la société du quinzième siècle, le fameux Jean du Beuil, amiral de France sous Charles VII, s'exprime ainsi :

« De coustume, les capitaines et chefz de guerre ne sont pas « nommez par leurs noms, s'ilz ne sont bien cours, comme « Galiot, Salzard, Gascon, Poton, Blosset, Talbot, Flo- « quet, etc.; mais on les nomme aucunesfois par le nom de « leurs seigneuries, comme Mongascon, Gaucourt, Wilby, « Scales, Dunoys, etc. Aucunesfois on les nomme pour le « nom des pays donc ilz sont, comme l'Arragonnois, Navarrot,

« le Galoys, le Barrois, le Béarnois et autres. Aucunesfois pour « les imperfections qu'ilz ont, comme le Bègue de Vilaines, « Jehan le Baveux, le Menchot, le Borgne Clisson, le Borgne « Foucault, et plusieurs autres. Et je vy ung capitaine qui, en « son enfance, avoit nom Estienne de Vignoles, et toutesfois « depuis qu'il se mist à suivyr la guerre jusques à sa mort, on « le nomma Lahire. »[1] (*Le Jouvencel*, composé environ en l'an 1461. Paris, Vérard, 1493, in-folio, folio xj, recto.)

Note 8, Page viij.

On a déjà objecté que le *Roumans dou chastelain de Couci* est une histoire faite à plaisir, et l'on se fonde sur son titre et sur ses premiers vers :

Amours qui est principaument
Voie de vie honnestement,
M'a donné vouloir de retraire
Un *conte* de très noble affaire.

Nous ferons remarquer que ni le mot *roumans* ni le mot *conte* n'avoient alors la même signification que celle qu'on leur attribue maintenant : le premier signifioit un ouvrage écrit en langue *romane* ou vulgaire, et le second un récit quelconque ; il étoit synonyme d'*histoire*, comme on le voit par les vers 8166 et 8167 du même ouvrage :

A tant vous fineray l'*istore*
Et li *contes* des vrais amans.

Jehan sire de Joinville s'exprime ainsi à la fin de son ouvrage :

---

[1] C'est, sans aucun doute, cet usage qui a fait qu'on dit encore maintenant d'un homme portant un nom supposé, qu'il a un *nom de guerre*.

« Je faiz à savoir à touz que j'ai céans mis grant partie des « faiz nostre saint Roy devant dit, que je ai veu et oy, et grant « partie de ses faiz que j'ai trouvez qui sont en un *Romant*, « lesquiex j'ai fet escrire en cest livre, etc. » (*Histoire de Saint-Louis*. Paris, Imprimerie royale, 1761, in-folio, page 159.)

Au reste, je suis loin de penser que le *Roumans dou chastelain de Couci* soit vrai en tout point; je crois seulement que le fond en est réel, et que l'auteur l'ayant puisé dans la tradition ou dans une vieille chronique, y a ajouté des détails accessoires de son invention.

Note 9, Page ix.

Voyez, pour l'explication du mot *parture*, la note que M. Crapelet a mise au bas de la page 275 du *Roumans dou chastelain de Couci*. Il est à remarquer que, malgré tout le talent que notre poète avoit, selon l'auteur du *Roumans*, pour composer des *partures*, que sa célébrité auroit dû populariser, aucune d'elles ne nous est parvenue.

Note 10, Page x.

Le nom de la dame de Fayel, chez divers auteurs, présente plusieurs variantes que nous allons faire connoître.

Le manuscrit de Berne, in-4°, décrit plus loin dans la Notice des Manuscrits où se trouvent les chansons du châtelain de Coucy, l'appelle : Dame dou Faël.

Li Roumans dou chastelain de Couci, la Chronique rapportée par Cl. Fauchet, De Belloy et Laborde : Dame de Faïel.

Froissart, dans sa *Prison amoureuse*, citée plus loin : Dame de Faïoel.

Christine de Pisan, dans le *Débat de deux Amans*, cité plus loin, Mézeray, Carlier et Le Carpentier : Dame du Fayel.

Moréri, dans son *Grand Dictionnaire historique* : Dame de Fagel.

Thémiseuil-Saint-Hyacinthe, dans son *Chef-d'OEuvre d'un inconnu* : Dame de Faiet.

Mlle de Lussan, *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* : Dame de Fajel.

Lenglet du Fresnoy, *De l'Usage des Romans* : Dame Fayel.

Lévesque de La Ravallière, *les Poësies du roy de Navarre* : Dame Dufay.

Ritson, *Ancient Engleish metrical Romanceës* : Lady of Faguell.

Note ii, Page ix.

Laborde dit, page 26 de ses *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, que Froissart est le premier qui ait donné à la dame de Fayel le nom de *Vergy* ou de *Vergie*, et il appuie son dire d'un extrait de *la Prison amoureuse, trettié amoureus*, composé par cet illustre historien [1]. Nous reproduisons ici cet extrait ; que le lecteur juge :

. . . . Tristran et Yseus,
Qui furent si vrai amoureus,
La chastelainne de Vergi ;
Et le chastelain de Couci,
Qui oultre-mer moru de doël
Tout pour la dame de Faïoel.
Après la mort don baceler,
On ne le poet ne doit celer,

[1] Il se trouve dans le manuscrit du fonds du Roi, in-fol., n° 7214, page 150, deuxième coloune, vers 13.

Pour ce c'on se voloit vengier
Des vrès amans, on fist mengier
La dame le coer son ami;
Et celle qui d'amoi fremi
Si tost qu'on li ot fait acroire,
Requist qu'on li donnast à boire.
Quant elle ot but, si dist en hault :
« Jamais plus boire ne me fault;
« Car ans morsel si precious,
« Si donle et si delicious,
« Nul boire ne poroie prendre. »
On ne li pot puis faire entendre
Qu'elle vosist mengier ne boire.
Ceste matère est toute voire.

De Belloy dit que Christine de Pisan a aussi parlé de l'amour du châtelain de Coucy pour la dame de Vergy; mais, plus prudent que Laborde, il ne cite pas le passage d'où il a tiré sa fausse induction; le voici :

Encore depuis regardons l'amistié
Du chastellain de Coussy; se haitié
Il fu d'amours, je croy qu'à grant daintié
En avoit bien;
Mais la dame du Fayel, qui pour sien
Tout le tenoit, je croy, l'acheta bien;
Car puis que mort le sot, ne voult pour rien
Plus estre en vie.

Et du Vergy la très belle assouvie
Chastellaine, qui de riens n'ot envie
Fors de celui à qui avoit pleuvie
Amour loyalle;
Mais elle et lui orent souldée male
Par trop amer; car mort en jurent pale, etc. [1]

[1] *Débat de ij Amans*, par Christine de Pisan; manuscrit de l'ancien fonds du Roi, in-folio, n° 7692, fol. 13, r.

De Belloy s'exprime ainsi dans son *Mémoire historique sur le châtelain de Coucy*, chap. XIV.

« Le chevalier de La Tour, dans une instruction à ses filles, « écrite en 1371, et imprimée à Paris en 1514, parle des ma- « riages *qui ont été défaits et péris* par l'amour auquel des femmes « mariées se sont abandonnées, et il cite pour un des plus terribles « exemples l'*amour de la châtellaine de Vergie* pour le châtelain « de Coucy. »

Nous allons nous-même citer textuellement le *chevalier de La Tour*, et, après sa lecture, justice se fera de l'induction qu'en a tirée De Belloy, qui probablement ne connoissoit ni le *Roumans de la châtelaine de Vergy*, ni l'auteur qu'il cite de travers.

« Je ne loue point (dit le chevalier de La Tour) nulle femme « mariée aymer par amours, ne estre amoureuses d'amour qui « les maistroye, dont elles soient subjectes à autres que à leurs « seigneurs; car trop de bons mariages en ont esté deffais et « periz, et contre ung bien qu'il en est venu, il en est venu « cent maulx dont je vous en diray aucuns exemples de ceulx « qui sont mors et periz par amours. La dame de Coucy et son « ami en moururent; et si fist le chevalier et la chastellainne du « Vergier, et puis la duchesse. » [1]

NOTE 12, PAGE xiij.

C'est Guiscard, dont le cœur figure dans la catastrophe, et non point Tancrède, le prince de Salerne, comme l'avance M. de Roquefort. Le prince de Salerne remplit dans cette histoire le rôle du sire de Fayel.

---

[1] *Le chevalier de La Tour et le guidon des guerres*, nouvellement imprimé à Paris pour Guillaume Eustace, libraire du Roy, 1514, petit in-fol, fol. 64, recto.

Note 13, Page xiij.

Voyez Pétrarque, *del Trionfo d'Amore*, chapitre IV, vers 53; et la traduction de Pasquier, tome I, page 692 de ses OEuvres.

Jehan de Nostre Dame, *les Vies des plus célèbres et anciens Poëtes provensaux*, Lyon, Alex. Marsillij, 1575, in-8°, p. 56, et César de Nostre Dame, qui, dans son *Histoire et Chronique de Provence*, Lyon, Simon Rigaud, 1614, in-fol., p. 169, F., ne fait que répéter ce que dit son oncle.

Crescimbeni, *Istoria della volgare Poesia*. Venezia, Forenzo Basegio, 1731. *Vite de' Poeti Provenzali*, tome II, page 37.

Papon, *Histoire générale de Provence*. Paris, Moutard, 1770, in-4°., tome II, page 266.

Le même, *Voyage de Provence*. Paris, Moutard, 1787, in-12, tome I, page 116.

Sainte-Palaye, *Histoire littéraire des Troubadours* (rédigée par l'abbé Millot). Paris, Durand, 1774, in-12, tome I, pag. 134-152.

L'*Histoire littéraire de la France*, tome XIV. Paris, F. Didot, in-4°, p. 210-224.

M. Raynouard, *Choix de Poésies originales des Troubadours*. Paris, F. Didot, 1820, tome V, page 187.

Voyez aussi Bastero, *la Crusca Provenzale*, page 186; *le Parnasse occitanien*. Toulouse 1819, in-8°, page 38; et M. Auguis, *Poëtes françois avant Malherbe*, tome I, p. 55.

En tête des *Poësies de Guillems de Capestaing*, qui se trouvent dans le manuscrit du Vatican, in-folio, n° 3204, il y a une vie de ce troubadour qui s'accorde avec le récit de Boccace.

Celle qui précède les poésies du même auteur dans le manuscrit du Roi, in-folio, A. F. n° 7225, fol. 105, verso, présente un passage tellement semblable à une phrase de la chro-

nique rapportée par Cl. Fauchet, qu'on nous pardonnera de la citer en entier :

« Guillems de Capestaing si fo uns cavalliers de l'encontrada « de Rossillon que confinava con Cataloingna è con Narbones. « Molt fo aumenz è presatz d'armas è de servir è de cortesia. Et « ama en la soa encontrada una domna, que avia nom ma- « dompna Sermonda, moiller den Raimon del castel de Ros- « sillon, qu'era molt rics è gentils è mals è brans è orgoillos. « Et Guillems de Capestaing si l'amava la domna par amor è « cantava d'elleis, è fazia sas chansos d'ella. Ella domna qu'era « joves è gentil è bella è plaissenz, si volia be major que are del « mon. E fondit à Raimon del castel de Rossiglon, et el con hom « iratz è gelos enqueri lo fait, et sap que vers ora, et fez gar- « dar la moiller fort. E quant venc un dia, Raimon del castel « Rossillon troba paissan Guillem senes gran compaingnia, et « ausis lo et trais li lo cor del cors; et fez lo portar à un escudier « à son alberc, et fez lo raustir è far pevrada, è fez lo dar à « manjar à la muiller. È quant la domna l'ac manjat lo cor den « Guillem de Capestaing, en Raimon li dis a que el fo, è ella, « quant o auzi, perdet lo vezer è l'auzir. È quant ela revenc, « si dis : Seingner, ben m'avez dat si bon manjar que jamais « non manjarai d'autre. È quant el auzi so qu'ella dis, el con- « nizet à sa espaza, è volc li dar sus en la testa, è ella s'en anet « al balcon, è se laisset cazer jos è fo è morta. »

Chronique

du chaſtelain de Couci

et de la dame de Faïel.

Li chastelains de Couci.

Chronique
du chaſtelain de Couci
et de la dame de Faïel.

Ou temps que le roy Philippes régnoit et le roy Richart d'Angleterre vivoit, il y avoit en Vermandois un autre moult gentil, gaillard et preux chevalier en armes, qui s'appeloit Regnault de Couci, et estoit chastelain de Couci. Ce chevalier fut moult amoureux d'une dame du païs, qui estoit femme du seigneur de Faïel. Moult orent de poine et travail pour leurs amours ce chastelain de Couci et la dame de Faïel, si comme l'histoire le raconte qui parle de leur

vie dont il y a romans propre. Or advint que quand les voyages d'outre mer se firent, dont il est parlé cy-dessus que les roys de France et d'Angleterre y furent, ce chastelain de Couci y fut, pour ce qu'il exercitoit volontiers les armes. La dame de Faïel, quand elle sceut qu'il s'en devoit aller, fist un laqs de soye moult bel et bien fait, et y avoit de ses cheveux ouvrez parmi la soye; dont l'oeuvre sembloit moult belle et riche, dont il lioit un bourrelet moult riche par dessus son heaume; et avoit longs pendans par derrière, à gros boutons de perles. Le Chastelain alla outre mer, à grant regret de laisser sa dame par deçà. Quand il fut outre mer, il fit moult de chevaleries; car il estoit vaillant chevalier, et avoit grant joye que on rapportast par deçà nouvelles de ses faits, à fin que sa dame y prist plaisir. Si advint qu'à un siége que les chrestiens tenoyent devant Sarrasins oultre mer, ce Chastelain fut feru d'un quarel au costé bien avant: du quel coup il luy convint mourir. Si avoit à sa mort mout grant regret à sa dame; et pour ce appella un sien escuyer, et luy dit: Je te prie que quand je seray mort, que tu prennes mon coeur, et le mete en tel manière, que tu le puisse porter en France à ma dame de Faïel, et l'envelope de ces longes icy. Et luy bailla le las que la dame avoit fait de ses cheveux, et un petit escriniet, où il avoit plusieurs anelez

et diamans que la dame luy avoit donnez, qu'il portoit tousjours avant luy, pour l'amour et souvenance d'elle. Quand le chevalier fut mort, ainsi le fit l'escuyer; et prist l'escriniet, et luy ouvrit le corps, et prist le coeur, et sala et confit bien en bonnes espices, et mit en l'escriniet avec le las de ses cheveux, et plusieurs anelez et diamans que la dame luy avoit donnez, et avecques une letres moult piteuses, que le Chastelain avoit escrites à sa mort et signée de sa main. Quand l'escuyer fut retourné en France, il vint vers le lieu où la dame demouroit, et se bouta en un bois près de ce lieu. Et luy mesadvint tellement, qu'il fut véu du seigneur de Faïel, qui bien le cognéut. Si vint le seigneur de Faïel à tout deux ses privez en ce bois, et trouva cest escuyer, auquel il voult courir sus en despit de son maistre, qu'il hayoit plus que nul homme du monde. L'escuyer luy cria merci; et le chevalier luy dit: Ou je te occiray, ou tu me diras où est le Chastelain. L'escuier luy dit qu'il estoit trespassé: et pour ce qu'il ne l'en vouloit croire, et avoit cest escuyer paour de mourir, il luy monstra l'escriniet pour l'en faire certain. Le seigneur de Faïel prist l'escriniet, et donna congé à l'escuyer. Ce seigneur vint à son queux, et luy dit qu'il mit ce coeur en si bonne manière, et l'appareillasse en telle confiture, que on en péut bien manger.

Le queux le fit; et fit d'autre viande toute pareille, et mit en bonne charpente en un plat; et en fut la dame servie au disner; et le seigneur mangeoit d'une autre viande qui luy ressembloit; et ainsi mangea la dame le coeur du Chastelain son ami. Quand elle ot mangié, le seigneur luy demanda : Dame, avez-vous mangé bonne viande? et elle luy respondit qu'elle l'avoit mangée bonne. Il luy dit : Pour cela vous l'ay-je fait apareiller; car c'est une viande que vous avez moult aimée. La dame, qui jamais ne pensast que ce fut, n'en dit plus rien, et le seigneur luy dit de rechef : Sçavez que vous avez mangé? et elle respondi que non; et il luy dit adonc : Or sachiez que vous avez mangé le coeur du chastelain de Coucy. Quant elle ot ce, si fut en grand pensée pour la souvenance qu'elle eut de son ami; mais encores ne péut-elle croire ceste chose, jusques à ce que le seigneur lui bailla l'escriniet, et les lettres; et quant elle vit les choses qui estoyent dedans l'escrin, elle les cognéut : si commença lire les lettres, quant elle congnéut son signe manuel et les enseignes, adonc commença fort à changer, et avoir couleur; et puis commença forment à penser. Quand elle ot pensé, elle dit à son seigneur : Il est vray que ceste viande ay-je moult aimée; et croy qu'il soit mort, dont est domage, comme du plus loyal chevalier du monde. Vous m'avez fait

manger son coeur, et est la dernière viande que je mangeray onques; ne onques je ne mangé point de si noble, ne de si gentil : si n'est pas raison que, après si gentil viande, je en doye metre autre desus; et vous jure par ma foy que jamais je n'en mangeray d'autre après ceste-cy. La dame leva du disner, et s'en alla en sa chambre, faisant moult grant douleur; et plus avoit de douleur qu'elle n'en monstroit, la chère. Et en celle douleur, à grands regrets et complaintes de la mort de son ami, fina sa vie et mourut. De ceste chose fut le seigneur de Faïel courroucé; mais il n'y péut mettre remède, ne homme ne femme du monde. Cette chose fut sceue par tout le païs, et en ot grant guerre le seigneur de Faïel aux amis de sa femme, tant qu'il convint que la chose fut rapaisée du Roy et des barons du païs.

NOTES.

PAGE j, *Li chastelains de Couci*, vignette.

Cette miniature, qui se trouvoit dans la lettre ornée de la première chanson du Châtelain, Manuscrit de l'ancien fonds du Roi n° 7222, a été arrachée et enlevée. Nous avons été assez heureux pour la retrouver dans une copie de ce même manuscrit, qui maintenant est en Angleterre. Cette figure est d'autant plus précieuse, qu'elle présente les armoiries du châtelain de Coucy telles que les décrit le *Roumans*.

PAGE j, *Chronique du chastelain de Couci et de la dame de Faïel*, titre.

Nous réimprimons cette Chronique écrite vers 1380, et rapportée par Fauchet [1], Du Verdier [2] et Laborde [3], sur un exemplaire de l'ouvrage du premier, corrigé de sa propre main, et donné par l'abbé d'Olivet à la Bibliothèque Royale, où il est conservé sous le n° 8185.

PAGE ij, *il est parlé ci-dessus que les rois de France et d'Angleterre y furent*, texte, ligne 2.

Ce passage prouve évidemment que cette Chronique n'est qu'un chapitre d'une Chronique plus étendue qui ne nous est pas parvenue.

---

[1] *Recueil de l'Origine de la Langue et Poésie françoise.* Édition de 1581, page 125.

[2] *Bibliothèque Françoise.* Édition de Rigoley de Juvigny, tome III, page 311.

[3] *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, tome I, page 103.

DESCRIPTION
DES MANUSCRITS
OÙ SE TROUVENT LES CHANSONS
DU CHÂTELAIN DE COUCY.

MANUSCRIT DE L'ANCIEN FONDS DU ROI,

IN-FOLIO, N° 7222.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

Ce manuscrit, sur vélin, d'une assez bonne conservation, et d'une bâtarde du milieu du quatorzième siècle, à deux colonnes, est composé de 215 feuillets. Il ne contient que des chansons des poètes des douzième et treizième siècles, dont il donne la musique au premier couplet, qui, ainsi que tous les autres, porte en tête une lettre torneure rehaussée d'or. La première chanson du recueil de chaque poète est précédée de son nom, et commence par une lettre peinte en or et en couleurs, renfermant la figure de l'auteur, représenté, lorsqu'il est chevalier, par un homme à cheval, armé de toutes pièces, portant ses armoiries sur son écu ou sur la housse de son cheval [1]. Ce manuscrit contient les chansons suivantes,

Sous le nom du CASTELAINS :

Je chantaisse volentiers liement, etc.	(folio 52, recto.)
Conment que longe demeure.	(f. 52, verso.)

[1] La plupart ont été coupées et enlevées avec la partie du texte qu'elles portaient à leur verso.

DESCRIPTION

A vous, amant, plus qu'à nul autre gent. (folio 52, v.)
Merci clamans de mon fol errement. (f. 53, r.)
Li nouviaus tanz et mais et violete. (f. 53, v.)
L'an que rose, ne fueille. (f. 54, r.)
Mout m'est bele la douce començance. (f. 54, r.)
La douce voiz du louseignol sauvage. (f. 54, v.)
Quant voi venir le bel tanz et la flour. (f. 55, r.)
Quant li estez et la douce saisons. (f. 55, v.)
A la douçour dou tans qui raverdoie. (f. 56, r.)
En aventure conmens. (f. 56, r.)

Sous le nom de Messire GASSE BRULLEZ :

Au renouvel de la douçour d'esté. (f. 32, r.)
Mout ai esté longement esbahiz. (f. 33, r.)
Pour verdure, ne pour prée. (f. 37, r.)

Sous le nom de Messire QUENES DE BIETHUNE :

Ahi! Amours, con dure départie. (f. 46, v.)

Sous le nom de Messire RAOUS DE FERIERES :

Quant li louseignolz jolis. (f. 83, r.)

Sous le nom de ROGIERS D'ANDELIS :

Par quel forfait, ne par quele ochoison. (f. 170, v.)

Sous le nom de GAUTIERS D'ESPINAY :

Conmencemens de douce saison bele. (f. 178, r.)

Sous le nom de Messire HUGES DE BREGI :

S'onques nus hom pour dure départie. [1]

---

[1] Cette chanson est indiquée ainsi à la table qui se trouve en tête du manuscrit; mais elle manque dans le corps du volume, où elle est remplacée par un espace blanc.

Sous le nom de Guios de Digon :

Chanterai por mon corage. [1] (folio 174, v.)

MANUSCRIT DU FONDS DE PAULMY,

IN-FOL., N° 63.

(Bibliothèque royale de l'Arsenal.)

Ce manuscrit, sur vélin, est composé de 209 feuillets; il est très bien conservé, et paroît être d'une bonne écriture de la seconde moitié du quatorzième siècle. Il contient un recueil de chansons de différens auteurs, et c'est, dans ce genre, l'un des plus amples que l'on connoisse. On a eu soin de noter le premier couplet de chaque chanson, dont les vers ne sont distingués que par les rimes, comme dans tous les autres manuscrits dont nous nous servons. Il contient les chansons suivantes,

Sous le nom du Chastelains :

Ahi! Amors, com dure départie, etc.	[2](page 93.)
Coumencement de douce seson bele.	(p. 94.)
Li nouviaus tens et mais et violete.	(p. 95.)
Mult m'est bele la douce coumençance.	(p. 96.)
Mult ai esté longuement esbahis.	(p. 97.)
Nouvele amor où j'ai mis mon penser.	(p. 98.)
La douce vois du rosignol sauvage.	(p. 99.)
L'an que rose, ne fueille.	(p. 100.)
Par quel forfet et per quelle achesou.	(p. 101.)
Quant li rosignol jolis.	(p. 102.)

[1] Nous indiquons cette chanson parmi celles de notre auteur, parce que, comme nous l'avons dit dans la Notice, nous la reproduirons à la fin de ce volume, ainsi que celles d'Eustache de Rheims, et d'un anonyme, dans lesquelles il est fait mention du châtelain de Coucy.

[2] Le manuscrit est ainsi paginé par une main moderne; nous nous conformerons à cette division.

Tant ne me sai dementer ne conplaindre. (page 103.)
Merci clamant de mon fol errement. (p. 104.)
Je chantasse volentiers liement. (p. 105.)
S'onques nus hons pour dure départie. (p. 106.)
A vous, amanz, plus qu'à nule autre gent. (p. 107.)
Bele dame me prie de chanter. (p. 108.)

Sous le nom de mon seigneur GACE BRULLEZ :

Au renouviau de la douçor d'esté. (p. 54.)

Sous le nom de BLONDIAX DE NEELE.

A la douçor du tens qui raverdoie. (p. 111.)

*Sous le nom d'*EXTACES LI PAINTRES :

Cil qui chantent de fleur ne de verdure. (p. 273.)

ANONYMES :

Por verdure, ne por prée. (p. 323.)
Conment que longue demore. (p. 381.)
Li chastelain de Couci ama tant. (p. 311.)
Chanterai pour mon corage. (p. 385.)

MANUSCRIT DU FONDS DE CANGÉ,

IN-8°, N° 65.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

Ce manuscrit, sur vélin, d'une très belle conservation, et d'une bonne écriture, à deux colonnes, de la fin du quatorzième siècle, se compose de 228 feuillets. Il contient des chansons de différens auteurs, et le *Roman du Vergier et de l'Arbre d'Amours*. Il renferme les chansons suivantes,

Sous le nom du CHASTELAINS :

Ahi! Amors, com dure départie, etc. (folio 29, v.)
Li nouviau tens et mais et violete. (f. 30, v.)
Mout m'est bele la douce conmençance. (f. 31, r.)

Mout ai esté longuement esbahis.	(folio 32, r.)
Nouvele amor où j'ai mis mon penser.	(f. 32, v.)
La douce vois du rosignol sauvage.	(f. 33, v.)
L'an que rose, ne feuille.	(f. 34, r.)
Par quel forfet et par quel acheson.	(f. 34, v.)
Quant li rosignol jolis.	(f. 35, v.)
Tant ne me sai dementer ne conplaindre.	(f. 36, r.)
Merci clamant de mon fol errement.	(f. 37, r.)
Je chantasse volentiers liement.	(f. 37, v.)
S'onques nus hons por dure départie.	(f. 38, v.)
A vos, amans, plus qu'à nul autre gent.	(f. 39, r.)

Sous le nom de Messire GACES BRULLEZ :

Au renouvel de la douçor d'esté.	(f. 17, r.)

ANONYMES :

Bele dame me prie de chanter.	(f. 141, v.)
A la douçor du tens qui raverdoie.	(f. 149, r.)
Conmencement de douce seson bele.	(f. 153, r.)
Por verdure, ne por prée.	(f. 169, v.)
Cil qui chantent de flor ne de verdure.	(f. 140, v.)
Li chastelains de Couci ama tant.	(f. 162, v.)

MANUSCRIT DU FONDS DE CANGÉ,

IN-4°, N° 66. [1]

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

Ce manuscrit, sur vélin, d'une parfaite conservation, se compose de 141 feuillets. Il est d'une très belle écriture, à deux colonnes, d'environ 1350. Il renferme un recueil de chansons sans noms d'auteurs. Le premier couplet de chacune est noté. Nous avons fait usage des suivantes :

Au renovel de la douçor d'esté, etc.	(folio 3, r.)

[1] Ce manuscrit est appelé dans le Recueil de Laborde *Manuscrit de Clairambaut*, du nom de celui qui le possédoit avant le marquis de La Châtre-Cangé.

A vous, Amours, plus qu'à nule autre gent.	(folio 4, v.)
Bien cuidai vivre sans amours.	(f. 16, v.)
Coment que longue demore.	(f. 26, v.)
Je chantasse volentiers liement.	(f. 62, r.)
Li noveax temps et maiz et violete.	(f. 73, v.)
L'an que rose, ne fuille.	(f. 74, r.)
La douce voiz dou rossignot sauvage.	(f. 74, v.)
Mout ai esté longuement esbahis.	(f. 81, v.)
Merci clamant de mon fol errement.	(f. 82, r.)
Mout m'est bele la douce commencence.	(f. 82, v.)
Oimi! Amors, si dure départie.	(f. 90, v.)
Par quel forfait et par quel mesprison.	(f. 97, r.)
Pour verdure, ne pour prée.	(f. 99, r.)
Quant li rossignol jolis.	(f. 117, r.)
S'onques nuls hons por dure départie.	(f. 131, r.)
Chanterai pour mon coraige.	(f. 28, r.)

MANUSCRIT DU FONDS DE CANGÉ,

IN-FOL., N° 67.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

Ce manuscrit, sur vélin, est très bien conservé. Son écriture, à deux colonnes, paroît être du commencement du treizième siècle. Il porte la signature de *Guyon de Sardieres*, à qui il a appartenu, sur la première des 352 pages dont il se compose. Il contient un recueil de chansons notées de divers auteurs, parmi lesquelles sont les suivantes :

Sous le nom du CHASTELAINS :

Ahi! Amours, con dure départie, etc.	(page 77.)
Commencement de douce seson bele. [1]	(p. 78.)

[1] Il n'y a de cette chanson que la moitié du premier couplet; le reste a été arraché.

Sous le nom de mon seigneur GACES BRULLEZ :

Au renouviau de la douçor d'esté. (page 30.)
Comment que longue demore. (p. 76.)

Sous le nom de BLONDIAX DE NEELE :

A la douçor du tens qui raverdoie. (p. 81.)

*Sous le nom d'*EXTACES DE RAINS :

Cil qui chantent de flor ne de verdure. (p 263.)

ANONYMES :

Por verdure, ne por prée. (p. 308.)
Li chastelains de Couci ama tant. (p. 295.)

MANUSCRIT

DU FONDS DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, IN-8°, N° 1989.

Ce manuscrit, sur vélin, d'une médiocre conservation, est de plusieurs écritures, à longues lignes, de la fin du treizième siècle. Il contient plusieurs pièces fort curieuses et les chansons suivantes, sans noms d'auteurs :

Molt m'est bele la douce comencence, etc. (folio 4, r.)
Molt chantesse volentiers liemant. (f. 5, r.)
Molt ai esté longuement esbahiz. (f. 6, r.)
Coment que longe demore. (f. 8, v.)
Quant voi venir le dolz tens et la flor. (f. 10, v.)
A voz, Amors, plus q'à nule autre gent. (f. 19, v.)
Al renovel de la dolçor d'esté. (f. 23, r.)
Lors kant rose, ne fuelle. (f. 24, r.)
A la douçor del tens qui raverdoie. (f. 26, r.)
Li tens d'esté et mais et violette. (f. 38, r.)
En aventure comanz. (f. 39, v.)
Par quel forfait ne per quel mesprison. (f. 41, v.)
Merci clamant de mon fol errement. (f. 42, r.)
Quant li estez et la dolce saisons. (f. 45, v.)
Comancemenz de douce saison bele. (f. 51, r.)

Quant li rossignols jolis. (folio 69, r.)
S'onques nus hons por dure départie. (f. 99, r.)

MANUSCRIT IN-4°, N° 389. [1]

(BIBLIOTHÈQUE DE BERNE.)

Ce manuscrit, sur vélin, d'une belle écriture, à longues lignes, du milieu du treizième siècle, se compose de 276 feuillets. Il contient des chansons de différens auteurs. Le premier couplet de chacune a les lignes destinées à recevoir les notes musicales; mais celles-ci manquent. Ce manuscrit contient les chansons suivantes : [2]

Sous le nom du CHASTELAIN DE COUSI :

A voz, amant, plus c'à nulle autre gent, etc. (folio 17, v.)

Sous le nom de CUNES DE BETUNES :

Ay! Amors, com dure départie. (f. 1, r.)

Sous le nom de MESIREZ GAISES :

A renovel de la dousor d'estée. (f. 7, v.)

Sous le nom de GATIERS D'APINAUS :

Comancemens de douce saixon belle. (f. 39, v.)

Intitulée : LAI DAME DOU FAËL.

Ge chanterai por mon coraige. (f. 89, r.)

ANONYME :

En aventure comens. (f. 74, v.)

---

[1] La copie de ce manuscrit a été faite *in-folio* par Mouchet, et porte à la Bibliothèque royale le n° 8.

[2] Voyez, pour une plus ample description, *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ bernensis*. Bernæ, Brunner et Haller. 1772, in-8°. Tome III, page 365.

MANUSCRIT DU FONDS DE LA REINE DE SUÈDE, IN-FOL., N° 1490.

(BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN.)

Ce manuscrit, dont il nous est impossible de donner la description, a été copié fidèlement par les soins de *Lacurne de Sainte-Palaye*. Cette copie, qui appartient à la Bibliothéque royale de l'Arsenal, où elle porte le n° 62, contient les chansons suivantes,

Sous le nom du CASTELLAIN DE COUCI :

	Fol. de la copie.	Fol. du ms.
A vous, amant, plus k'à nul autre gent, etc.		9, r.
Fine amour et boine esperance. [1]		9, v.
Je chantasse volentiers liement.	18, r.	12, r.
Bien cuidai vivre sans amour.	19, r.	12, v.
La douche vois du lourseignol sauvage.	20, r.	13, r.
Li nouviaus tans et mais et violete.	21, r.	13, v.
Mout m'est bel la douche coumençance.	22, r.	14, r.
Merci clamans de mon fol errement.	23, r.	15, r.
Coument ke longue demeure.	24, r.	15, v.

Sous le nom de Mesires QUENES DE BIETUNE :

Ahi ! Amours, con dure départie.	42, r.	23, v.

Sous le nom de Mesires UGES DE BRESY :

S'onkes nus hom pour dure départie.	47, r.	26, r.

ANONYME :

Nouvele amour où j'ai mis mon penser.	135, r.	68, r.

[1] Cette chanson et la précédente, indiquées ainsi dans la table du manuscrits et dans celle de la copie, manquent à leur place désignée.

MANUSCRIT

DU ROUMANS DOU CHASTELAIN DE COUCI ET DE LA DAME DE FAYEL.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

Ce manuscrit forme un volume petit in-4°, sur vélin, de 159 feuillets, écrits en grosse bâtarde, à longues lignes, du commencement du quatorzième siècle [1]. Il contient les chansons suivantes, qu'il attribue au *Chastelain de Couci* :

		P. de l'imprimé.
Pour verdure, ne pour prée, etc.	(vers 364,	3.)
La douce vois dou rousignol sauvage.	(v. 820,	28.)
Quant li estés et la douce saisons.	(v. 2604,	87.)
Au renouvel de la dougor d'esté.	(v. 5976,	198.)
Ou nouvel temps que mais et violette.	(v. 7033,	232.)
A vous, amans, ains k'à nule autre gent.	(v. 7373,	244.)

[1] Voyez, pour plus ample description, page xj de l'excellente édition qu'en a donnée M. Crapelet.

Ci commencent
Les Chançons
le chaſtelain de Couci.

Les Chançons

LE

HASTELAIN DE COUCI.

CHANÇON I.

Por verdure, ne por prée,
Ne por fueille ne por flor,
Nulle chançon ne m'agrée,
S'el ne vient de fine amor;
Mès li faignant proieor
Dont jà dame n'iert amée
Ne chantent fors qu'en pascor,
Lors se plaignent sans dolor.

Dame tieng à esgarée
Qui croit faus druz menteor:
Car joie a corte durée,
Qui avient par tel folor;
Et joie a povre savor
Qui en tel lieu est gastée,

S'en li a tant de vigor
Qu'el hee sa deshenor.[1]

Fausse drue abandonnée
Veut les noz et puis les lor:
Ne jà amor n'iert enblée
Qu'il ne le saichent plusor;
Mès à dame de valor,
Bele et bone et acesmée,
Qui ne croit losengeor,
Doit-on pencer nuit et jor.

Mult m'a Amors atornée
Douce poine et biau labor,
Quant jà por riens qui soit née
N'oublierai cest honor
D'amer toute la meillor
Qui soit par les bons loée;
Mès de ce sui en error,
C'onques n'amai sans poor.

---

rde remplace ces deux vers par les suivans, que nous n'avons vus
an des manuscrits dont nous avons donné la description:

Celle atent de lui valour
Qui chace sa deshonour.

u historiques sur Raoul de Coucy. Tome II, page 2.)

Tant s'est Amours affermée
En mon cuer à lonc sejor
Que j'ai plus haute pensée
Que tuit li autre ameor;
Mès li faus enquereor
Font d'euvre maléurée
Enging de mainte color
Por torner joie en tristor.[1]

Dame, cele part me tor,
Que m'amour ne soit doubtée,
Et mi desconfort greignor
Dont je morraï sanz retor,
Se par vos ne sont menor.[2]

---

nplet ne se trouve que dans les manuscrits du fonds de Cangé 57, et dans celui du fonds de Paulmy.

2 vol manque dans le manuscrit de Paulmy.

CHANÇON II.

Nouvele amor où j'ai mis mon penser
Me fait chanter de la plus debonaire
Qu'on puist el mont ne voer ne trouver:
Si me semont mes cuers de joie faire;
Et quant j'ai mis en li m'entencion,
Dont ne doi-je chanter, se de li non.
Tuit mi penser sont à ma douce amie,
Puis que je sai mon cuer en sa baillie.

Et quant mes cuers s'est mis en li amer,
Je ne m'en puis mie ariere traire;
Ainz me convient otroïer et graer
Les volentés de mon cuer sanz desfaire.
Et se je truis ma dame o le douz non,
Plaine d'orgueil, et dame sans guerdon,
Donques ai-je toute joie enhaïe;
Mais, se Dieu plaist, ce ne m'avendra mie.

Se j'en travail, je n'en sai qui blasmer,
Fors ses douz ieus et son simple viaire
Dont li mien sont traïs en l'esgarder;
Mais n'i voient riens qui face à desplaire

N'en cors, n'en bras, n'en bouche, n'en menton,
Fors seul itant qu'ele ne me fet don
De li amer por alongier ma vie:
S'ele le fait, ce sera courtoisie.

Douce dame, je ne vous os rouver
Ce dont Amors ne me roeve pas taire;
Mais se voz euz, où l'on se puet mirer
Qui tant son cler, ne mi sont de male aire,
Vous povez bien savoir par ma chançon
Et à mes dis que je n'aim se vous non,
Et que mes cuers au vostre s'umelie
Ki de toute sa valour vous mercie.[1]

De la doulor vous doi-je mercier,
Et des pensers que vous me faites traire;
Qu'ausi com vous le me poez doner
Quant vos plera, le me poez retraire.
Et quant je sai en vous ma garison,
Se je vous aim, g'i assez ai reson;

Ces deux derniers vers manquent dans le manuscrit du fonds de Cangé 15; et sont, dans celui du fonds de Paulmy, remplacés par les deux ans:

Car cuers et cors met en vostre mestrie:
Quant vous plera, siert ma paine merie.

Mès quant j'aurai de vous haïr envie,
Jà puis Dex ne me doint joie en ma vie.[1]

Douce dame, debonere prison
Avez doné mon fin cuer qui vous prie:
Que vostre soit, sanz point de vilanie.[2]

---

[1] Ce couplet ne se trouve que dans les manuscrits du Vatican et du fonds de Paulmy.

[2] Cet envoi manque dans les deux manuscrits cités dans la note précédente.

CHANÇON III.

Bien cuidai vivre sans amour
Dès ore en pais tout mon aé;
Mais retrait m'a en la folour
Mes cuers, dont l'avoie escapé.
Enpris ai grenour folie
Que li faus enfes ki crie
Pour la bele estoile avoir
Qu'il voit haut et cler seoir.

Coument que je me desespoir,
Bien m'a Amours guerredonné
Che que je l'ai à mon pooir
Servi sans desloïauté,
Que roi me fait de folie.
Si se gart bien qui s'y fie,
Que si hault don sait merir
Ceus qui servent sans traïr.[1]

[1] Bordo remplace ces deux vers par les suivans :

De si haut merite avoir ;
Mais n'en puis mon cuer movoir.

LI CHASTELAINS DE COUCI.

N'est pas merveilles se m'aïr
Vers Amours qui m'a tant grevé:
Diex! car le péusse tenir
Un seul jour à ma volenté,
El comperroit cier sa folie;
Si me fache, Dieus aïe,
A morir li convenroit,
Se ma dame me vaincoit.

Aï! frans cuers qui tant convoit
Ne bee à ma foleté.
Bien sai q'en vous amer n'ai droit,
S'Amour ne m'i éust donné;
Mais esforchier fait folie,
Si con fait nés que vens guie,
Qui va là où vens l'empaint,
Si ke toute esmie et fraint.

Ha! dame, où nus biens ne soufraint,
Merchi pour franchise et pour gré,
Puis qu'en vous sont tot mal estaint
Et tout bien à droit alumé.
Counissiés donques la folie,
K'amer qui me tout la vie
Un en doit faire clamour,[1]
S'à vous non, de ma doulour.

---

[1] borde remplace ce vers par le suivant:

Qu'à rien n'ose faire clamor.

Canchon, ma plaisans hachie
Me salue, et si li prie
Que pour Dieu et pour s'onnour
N'ait jà l'us de traïtour,
Que bien sevent li plusour
Que Judas fist son Seignour,
Et Guenes [1] l'emperaour.

---

[1] Ganelon de Mayence. — Voyez le récit de toutes ses perfidies envers Charlemagne dans le *Roman des quatre fils d'Aymon*, et dans la Chronique latine de Turpin, insérée dans le *Recueil des Historiens allemands* de Schardius, chapitres XVIII, XIX et XX.

CHANÇON IV.

Comment que longue demeure
Aie faite de chanter,
Ore est bien raison et heure
Que m'i doie retorner;
Qu'Amours m'a fait oublier
L'ennui qui lonc temps m'a mort,
Et donné nouviau confort :
Bele, pour qui chant et deport,
Merci.

Certes, dame, mult s'oneure
Qui cortois est contre tort;
Jà de crueul au desseure
N'orrès dire bon recort.
Et se l'amours que je port
Me fait plus que moi amer,
Vous, dame, doit-il menbrer
Qu'en gentil cuer doit-on trouver
Merci.

En perilleuse aventure
M'avez, Amours, atorné,

Quant pour vous n'a de moi cure
Cele à qui m'avez doné.
Mors me sui par vostre gré;
Mès honte i aurez, pour voir,
Se ne la faites doloir
Tant que desgnast de moi avoir
Merci.

La merciz m'est tant obscure
Que je ne la puis véoir;
Car tant desir sa faiture
Et sa manière à savoir,
Que je cuit au mien espoir
Qu'entre merci et biauté
Sunt pour moi desassamblé, [a]
Quant en vous, dame, n'ai trouvé
Merci. [a]

Grant pechiez est et grant paine
D'Amours servir faintement,
Si con la fausse gent vaine

---

anuscrits du fonds de Cangé n°s 66 et 67 :

Qu'entre sa biauté et merci
Sont desassemblez pour mi.

couplet, qui ne manque que dans le manuscrit du Vatican, a été ar Laborde, sous prétexte qu'il *ne dit pas grand'chose.*

Qui font semblant sans talent.
Et Dieus, por quoi le consent
Qu'il se veut si bien mentir?
Et je, qui sui au morir,
Ne sai c'un mot, tant le desir:
Merci.

Mult fait l'amours que vilaine
Qui comence por faillir;
Car plus de mort est grevaine,
Puis q'il li convient guerpir. [1]
Mieus ne puet-ele trahir
Celui où ele se prent?
Roi en fait, et puis néant.
Dame, por chou qu'à vous me rent,
Merci. [2]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé, n° 66 :

Que puisque mors est grevaine
Quant il vient au departir, etc.

[2] Ce couplet et le précédent ne se trouvent que dans les manuscrits du Vatican et du fonds de Cangé n° 66. Le feuillet du manuscrit de l'ancien fonds du Roi, qui, selon Laborde, les contenoit de son temps, a été déchiré et enlevé en partie, et il ne reste de la chanson que les trois premiers couplets et les sept premiers vers du quatrième.

CHANÇON V.

Mult ai esté longuement esbahis
Qu'oncques n'osai chançon à faire emprendre;
Car de ma joie estoie départis:
Or me refait Amors a li entendre;
Qu'une biauté m'est venue devant,
Qui me semont et prie que je chant:
Et je sui si siens quites ligement
Que tout me puet ou engagier ou vendre.

Jamaiz mes ieuz ne verrai aseuvis
De regarder sa bele face tendre,
Ses blanches mains, ses doigts lons et tretis,
Qui font l'amor enflamer et esprendre,
Et ses biaus bras, et son cors bel et gent,
Et son col blanc, son chief blonc et luisant.
Toute biautez qui sor autre resplent
Est mise en li, qu'il n'y a que mesprendre.[1]

[1] Ce vers est remplacé dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi par celui-ci:

Et sa bouche qui si biaus ris set rendre.

Le couplet tout entier se trouve après celui qui est ici le troisième dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66, et dans le Recueil de Laborde, qui paraît l'avoir copié.

Par tantes foiz ai esté assailliz
Que je n'ai mais povoir de moi deffendre;
Car je ne sui si forz ne si hardiz
Qu'envers Amors me péusse contendre.
Puis que de moi veut faire son talent,
Soffrir m'estuet si debonairement
Que, se jamès contre li me deffent,
F'ace en bon droit que bien le me puet rendre.

S'onques granz biens dut estre desserviz
Por mal avoir, bien doi merci atendre;
Car j'en sui si méuz et afoibliz,
Qu'à moi en puet li plus saiges aprendre.
Si vos en trai la plus bele à garant
De cui jamès nus vos lise ne chant;
Mais ne sai pas encor certeinnement
Quel guerredon ele me voudra rendre.

Jamès nus chanz par moi ne fust oïz,
Portant péust mes cuers de dolor fendre;
Mais or ferai de grant joie esbaudiz,
Por ce qu'Amors le vuet a son oes prendre,
Qu'ele voit bien et conoist et entent
Qu'il n'en est plus qui si amt léaument,
Et, s'il li plait, por Deu, si face tant
Que ma dame face pitié descendre.[1]

[1] Ces deux derniers couplets ne se trouvent que dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66.

CHANÇON VI.

Li nouviauz tanz et mais et violete
Et lousseignolz me semont de chanter,
Et mes fins cuers me fait d'une amorete
Si douz present que ne l'os refuser.
Or me lait Diex en tel honor monter
Que cele où j'ai mon cuer et mon penser
Tiegne une foiz entre mes braz nuete,
Ainz que j'aille outremer.

Au commencier la trovai si doucete,
Qu'onc ne cuidai par li maus endurer;
Mais son cler vis et sa fresche bouchete,
Et si bel oeil, ver et riant et cler,
M'orent ainz pris que m'osaisse doner.
Se ne me veut retenir ou quiter,
Mieuz aim à li faillir, si me promete,
Qu'à une autre achever.

De mil souspirs que je li doi par dete
Ne m'en veut pas un seul quite clamer,
Ne fausse amors ne vuet que s'entremete
De moi laissier dormir ne reposer:

S'ele m'ocit, moins aura à garder.
Je ne m'en sai vengier fors au plorer;
Car qui amors destruit et deshirete
Ne l'en doit-on blasmer. [1]

Sor tote joie est cele couronnée
Que j'ai d'Amours : Dex ! i faudrai-je donc ?
Oïl, par Dieu, tels est ma destinée,
Et tel destin m'ont doné li felon.
Si savent bien qu'il font grant mesprison;
Car qui ce tolt dont ne puet faire don, [2]
Il en conquiert enemis et mellée;
N'i fait se perdre non.

Las ! pourquoi l'ai de mes euz regardée
La douce riens qui fausse amie a non,
Quant de moi rit, et je l'ai tant plorée !
Si doucement ne fu trahiz nuls hon.
Tant con fu miens, ne me fist se bien non;
Mais or sui sienz, si m'ocit sanz raison,
Et c'est por ce que de cuer l'ai amée :
N'i set autre achoison.

---

[1] Ce couplet se trouve après le suivant dans le manuscrit du fonds de ngé n° 66.

[2] A la place de ces deux vers, le manuscrit de Paulmy porte les suivans :

Qui m'ont tolu de m'amie mon bon;
Et qui ce tout il ne puet faire don.

Si coiement ai ma dolor menée,
Qu'à mon semblant ne la reconnoist-on ;
Se ne fussent la gent maléurée,
N'éusse pas souspiré en pardon.
Amours m'éust doné son guerredon ;
Mais en cel point que dui avoir mon don,
Lors fut m'amors descouverte et monstrée :
Jà n'aient-ils pardon ! [1]

---

[1] « Ce couplet n'est pas dans le manuscrit de M. le marquis de Paulmy, mais dans celui du Vatican, dont on trouve une copie chez M. de Sainte-Palaye. » (Laborde).

L'auteur de cette note auroit dû ajouter que ce couplet est aussi dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi n° 7222, qu'il cite souvent.

CHANÇON VII.

Par quel forfait et par quel mesprison
M'avez, Amors, de vos si esloignié
Que de vos n'ai confort ne gueredon,
Ne je ne truis qui de moi ait pitié?
A tort m'avez si sanz merci laissié
C'onques de vos ne me vint se mal non.
N'encor, Amors, ne vos ai reprochié
Mon service; mès ore m'en plaing-gié,
Et dit que mort m'avez sans achoison.

Bien déussiez, dame, esgarder raison
De moi grever, qui servi et proié
Ai longuement en bone intencion.
N'onques, nul jor ne me feistes lié.
Malement ai mon service emploié,
Se par merci ne vieng à guerredon.
Merci, Amors, trop m'avez traveillié;
Ne m'i lessiez ensi desconseillé
Que ma dame ne me jet de prison.

Proi vos, dame, par vo très grant valors,

Que vos amez vostre loïal ami. [1]
Alegiez-moi mes maus et mes dolors:
Que je suis cil qui mieuz aura servi.
De vos aten guierredon et merci,
Ne ma joie ne puet venir d'aillors;
Et, se g'i fail, morz sui et mar vos vi.
Dit ai que folz; ainz m'en tieng por gueri;
Mais trop vient lent, dame, vostre secours. [2]

Ne cuidiez pas, dame, ce soit folors
Se je vous aim et serf et lo et pri.
Tant ai servi, vostre en sera l'onors
Quant vous m'aurez mon servise meri.
De vous proier me dout et fais hardi:
Qu'en amer gist hardemenz et paors.
Ne tout ne coil mon cuer, ne tout nel di;
Et, se je riens par paor j'oubli,
Vainque Pitiez, douce dame, et Amors. [3]

Fineront jà, douce dame, mes dolors,
Las dolereus qui si m'ont mal bailli;

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66:

Et vos, dame, cui droiz monstre et valors
Que vos avez vostre lëaul ami.

[2] Ce couplet manque dans le manuscrit du fonds de Paulmy et dans celui fonds de Cangé n° 65.

[3] Ce couplet suit le deuxième dans le manuscrit du fonds de Paulmy et is celui du fonds de Cangé n° 65.

Mès, se clamer mi voulez vostre ami,
Conme auroit ci très glorieus secors;
Mais vo voloir trop targe à ma merci,
Et quant m'aurez mortelment deguerpi
Jà n'i croistra vos los ne vos honors;
Et fins amans destrois et angloisos
Doit joie avoir par jugement d'Amors. [1]

Se fins amis destrois et angoissous
Doit joie avoir por servir léaument,
Dont doi-je bien par droit estre joious,
Que je suis cil qui plus a de torment;
Et si vos aim, dame, tant finement
Que por autre ne puis estre amorous,
Et mes chançons fais por vous solement.
N'onques nul jor ne chantai faintement;
Si me lait Dex, dame, joïr de vous. [2]

---

[1] Ce couplet, qui n'est que dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65, ne se trouve pas dans le Recueil de Laborde.

[2] Ce couplet ne se trouve que dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi et dans celui du fonds de Cangé n° 65.

CHANÇON VIII.

L'an que rose, ne fueille,
Ne flor ne voi paroir,
Que n'oi chanter par brueille
Oisel n'au main n'au soir,
Adonc florist mon cuer et mon vouloir
En bone amor qui m'a en son povoir,
Dont jà ne quier issir,
Et s'il est riens qui m'en puisse partir,
Ne quier-je jà savoir, ne Diex le vueille!

Bien est droit que me dueille,
Quant ma dolor desir,
Et mieuz aim que ne fueille
Ce dont ne puis joïr,
Et bien connoiz que n'i puis avenir;
S'Amours ne vaint Raison, g'i doi faillir:
Ce sai-je bien devoir.
Pour Dieu! Amours, vueillez en nonchaloir
Metre Raison tant qu'ele me recueille.

Dame, nul mal que j'aie
Ne tieng fors à legier:

Car sanz vous ne porroie
Vivre, ne je nel qier. [1]
Sanz vos amer n'a ma vie mestier,
Ne je ne vuil tot le siegle ennuier,
Ou aler m'en morant; [2]
Jà, dame, Dex ne m'i lait vivre tant
Qu'al siecle anuie et perde amor veraie.

Par maintes foiz m'esmaie
Amours et fait pensant,
Et souvent me rapaie
Et donne cuer joïant;
Einsi me fait vivre meslëement
D'ire et de bien. Ne sai s'ele a talent
Que me vueille assaier,
Ou s'el le fait de gré pour moi irier,
Pour esprouver se pour mal requerroie. [3]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66:

Un seul jour estier.

[2] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65:

Et aler mort vivant.

[3] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65:

.....
D'ire et de joie; mès je croi que ce tent,
Que je m'essaie; espoir
L'a fet de gré pour moi iriers avoir,
Se jà pour nul ma recreroie.

Mainte longue semaine
Trai, quant sui loing de li;
Et pensant à grant paine,
Mainte fois l'en maudi.
Je n'en puis mès; car je la desir si
A revoer cele que pas n'oubli,
Son vis et son semblant,
Et sa bele bouche et si vair oeil riant.
Si m'i confort quant cle m'est loingtaine.[1]

Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

.....
D'ire et de joie. Ne sai se talant
Que je m'essaie; espoir
L'a fet de gré pour moi iriers avoir,
Por essaier se pour mal retrocie.

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

.....
Ainz m'en sovient et si vair oil riant;
Et les recuit là où plus m'est grevaisne.

CHANÇON IX.

Je chantasse volentiers liement,
Se j'en trouvasse en mon cuer l'achoison;
Mès je ne puis dire, se je ne ment,
Qu'aie d'Amours nule riens se mal non;
Pour ce, ne puis faire lie chanson
Qu'Amours le me desenseigne,
Qui veut que j'aim, et ne veut que je tiengne.
Ensi me tient Amors en desespoir:
Qu'il ne m'ocit ne me let joie avoir.[1]

Je ne doi pas, Amors, grant mal vouloir
S'à la plus bele dou mont mon cuer rent:
C'onques biauté ne fit si son povoir
D'estre avec li si esmerécement,
Comme ele fet de son très biau cors gent,
Que riens qu'à grant biauté tiengne.
Ne truis qu'en li, n'en sa façon soffraigne,
Fors qu'un seul pou li mesiet, ce m'est vis:
Ce que trop tient ses euz de moi eschis.

[1] Le manuscrit du fonds de Cangé n° 66, porte:

Ensi m'estuet morir en desespoir:
Qu'cle m'ocit ne me lait joie avoir.

Quant je regart son debonaire vis,
Et je la proi, sanz biau respons avoir,
N'est merveille s'au resgart m'esbahis,
Quant je conois ma mort et sai de voir;
Puis que merci ne m'i daigne valoir,
Ne sai où nul confort preigne;
Car ses orguels m'ocit et li mehaigne.
Ha! douce riens cruels, tant mar vos vi,
Quant pour ma mort nasquites sanz merci.

Que ferai, Dex! partirai moi de li,
Ainz que s'Amor ne paroit tout ocis?
Nenil, voir: il ne puet estre ensi:
Qu'Amors me tient et m'a volentiers pris,
Qui a mon cuer en li pour morir mis.
Ne jamès tant ne mespreingne
Que sanz merci ou sanz mort en reviengne:
Qu'assez aim mieuz morir en bon desir
Que vivre iriez et m'amie haïr.

Puiz que mes cuers ne s'en veut revenir
De vous, dame, pour qui il m'a guerpi,
Aumosne aurez, s'el daigniez retenir;
Car, s'il revient à moi, a-il failli.
Pour vostre honeur et pour Deu vous en pri,
Que de li pitié vos praigne!
Qu'il n'afficrt pas à vous que nus s'en plaingne,

Qu'el mont n'avoir si cruel traïson
C'un bel semblant et corage félon.[1]

Dame, conment qu'il m'en preigne,
Merci, Amors, de ce qu'ele me deingne
Tenir à sien : ne jà de sa prison
Ne quiers issir, se mors ou amez non.[2]

---

[1] Ce couplet manque dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65.

[2] Cet envoi manque dans le manuscrit du Vatican et dans celui du fonds de Paulmy.

Dans une note qui se trouve à la fin de cette chanson, Laborde dit que, dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, elle est attribuée à Hugues de la Ferté : c'est une erreur. La chanson qui est sous le nom de ce poète à la table, et qui, dans le corps du manuscrit, est attribuée au châtelain de Coucy, n'a de commun avec celle ci que les deux premiers vers.

CHANÇON X.

Bele dame me prie de chanter,
Si est bien drois que je face chançon;
Je ne m'en sai ne m'en puis destorner:
Car n'ai povoir de moi, se par li non.
Ele a mon cuer, que jà n'en quier oster,
Et sai de voir qu'il n'i trait se mal non.
Or le doinst Dex à droit port ariver:
Car il s'est mis en mer sans aviron.

Preus et sage, je ne vos os conter
La grant doleur que j'ai s'en chantant non,
Et sachiez bien, plus n'en orrez parler:
Car je n'i voi nule droite raison.
J'aim melz ensi souffrir et endurer
Ces très douz maus, sans avoir garison,
Que d'une autre, quanqu'on puet demander:
Ce sachiez bien, debonere au douz non.

De ceste amor qui tant me fait pener
Ne voi-je pas com je puisse partir;
Car je n'i voi raison de l'eschiver:
Ce n'est pas drois que j'en doie joïr;

Mès fol desir fet souvent cuer penser
En si haut lieu qu'il n'i puet avenir;
Et fine Amor si ne doit pas grever
Ceux qui painent toz jors de lui servir.

S'onques amis ot joie por amer,
Je sai de voir que n'i doi pas faillir:
Car riens, fors moi, ne poroit endurer
Les grans travaus que j'ai por li servir.
A son plesir me fait plaindre et plorer
Et sospirer et veillier sanz dormir;
Mès itant fu à moi reconforter
Que, nuit et jor, en plorant la remir.

Je ne me sai tenir ne conforter
De vos biaus cuers servir entierement;
Et quant je plus merci vous doi crier,
Lors vous truis-je cruels si durement
Que jà à moi ne fetes biau senblant,
Ainz les fetes autrui por moi grever;
Mès quant vostre ocil me vuelent regarder
Et je remir le vostre biau cors gent,
Tant sui-je hors de paine et de torment.

CHANÇON XI.

Tant ne me sai dementer ne conplaindre
Que puisse avoir de ma dolor solas,
Ne de mon cuer ne puis la flanbe estaindre,
Dont tante fois me claim dolent et las.
Cele m'ocit vers qui ne me sai faindre;
Ainz sui toz tens en paine et en porchas
Se jà pourai jusqu'à s'amor ataindre.

Tant fas pour li greveuse penitance
Que toz jorz sui en pleur et en souspir;
Et si set bien que je l'aim sans doutance;
Tant com li plest, me puet fere languir.
Jà par autrui n'i aurai delivrance,
Se n'est par li que tant aim et desir
Que tout i met mon cuer et m'esperance.

Adès Amors me semont et atise
De li amer; mès n'i truis fors dangier.
Et si l'aim tant de fin cuer sans faintise
Que ne me puis tenir de li prier.
Ne sai se jà l'aurai à moi conquise;

Et ne porquant ce me fet rehetier,
Que li aue seut percier la piere bise.

Dame, mar vi le cler vis et la face
Où rose et lis florissent chascun jor.
Tant m'esbahis que ne sai que je face,
Quant je regart vostre fresche color
Et vos douz front qui plus est cler que glace
Dame, merci; car à trop grant dolor
Muir et languis : vostre pitié le sache.

Vainque Pitié, douce dame, et Droiture:
Ne mi lessiés morir à tel torment,
Tant par vos trais toz tens sauvage et dure
Que m'occirez, se vous vient à talent.
De vos penser ne puis fere mesure.
Dame, merci, trop me secorez lent:
Si me merveil con vostre cuers l'endure.

CHANÇON XII.

QUANT li louseignolz jolis
Chante seur la flor d'esté,
Que nest la rose et le lis,
Et la rousée ou vert pré,
Plains de bone volenté
Chanterai con fins amis;
Mès d'itant sui esbahis
Que j'ai si très haut pensé,
Qu'a painnes iert acomplis
Li servirs dont j'atent gré.

Liement ont entrepris
Ce qui tant m'aura grevé
Mi fol oeil volentéiz,
Qui souvent ont esguardé
Là où je n'ai mie osé
Dire que j'estoie quis. [1]

[1] Inscrit du fonds de Cangé n° 65 :

Là où n'ai mie osé dire
Ce que g'i estoie quis.

LI CHASTELAINS DE COUCI.

Oeil, par vous sui-je traïz?
Voirs est, mal avez ouvré;
Maiz or en aiez merciz,
Et si vous soit pardonné.

Oeil, ce est mains que noient,
Je ne vous puis mal vouloir:
Car quant je me reporpens
Conme ele est bele à véoir,
Souvent me faites doloir,
En ce que trop vous truis lent;
Maiz li rasséuremens
Des biens que j'en cuit avoir
Me fait doubler mes talens
De servir à mon povoir.

Benoet soit li hardement
Où j'ai pris si bon espoir!
Eurs, servirs et talens [1]
Me porront encor valoir.
Tot ce doi-je bien voloir
Que siens soie; car g'i pens.
Voire, se j'ai tant de sens [2]

---

manuscrit du fonds de Cangé n° 65, et celui du fonds de Paulmy :

Car sens et eur et porpens.

ers manque dans les deux manuscrits cités dans la note précédente.

Qu'on ne s'en puist parcevoir,
Encor venra lieus et tens
De ma très grant joie avoir.

Se je m'en dueil et souspir,
Ne m'en doi pas esmaier :
Tant ne porroie servir
Qu'il me péust ennuier.
N'en donroie le desir
Pour tout l'avoir desouz ciel,[1]
Que je me voic sesi
De l'amor que j'ai tant chier.[2]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65 :

Por tot savoir desoz ciel.

[2] Ce couplet, qui ne se trouve pas dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, « est de huit vers, et les quatre premiers de dix : ce qui fait soupçonner que les copistes se sont trompés, ou que ce dernier couplet appartient à une autre chanson. » (*Note de Laborde*)

Nous ajouterons que l'un et l'autre manuscrit présente cette même irrégularité.

CHANÇON XIII.

Quant li estez et la douce saisons
Font foille et flour et les prés raverdir,
Et li douz chanz des menus oizillons
Fait as plusours de joie souvenir,
Las ! chascuns chante, et je pleur et souspir,
Et si n'est pas droiture ne raisons ;
Car c'est adès toute m'ententions,
Dame, de vous honourer et servir.

Se j'avoie le sens qu'ot Salemons,
Si me feroit Amours pour fol tenir ;
Quar tant est fort et crueuz sa prisons
Qu'ele me fait assaier et sentir :
Si ne me veult à son eus retenir,
Ne enseigner quele est ma guarisons ;
Car j'ai amé longuement en prudons,
Et amerai tos jors sans repentir. [1]

[1] Les quatre derniers vers de ce couplet manquent dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi. Ils sont remplacés par les deux premiers du troisième couplet qui, dans ce manuscrit, commence ainsi :

Je sai mout bien qu'ele croit les félons, etc.

Mout m'esmerveill quele est li ochoisons
Qu'ele me fait si longuement languir.
Je sai mout bien qu'ele croit les félons,
Les losengiers, que Diex puist maléir!
Toute lor painne ont mise en moi trahir;
Mais ne lor vaut lor morteuz trahisons,
Quant il sauront queus iert li guerredons,
Dame, de vous qui ainc ne seu mentir.[1]

Ainc ne la seu losengier ne flater,
Ne jà Diex sens ne m'en doinst ne talent!
Mais ma dame servir et honourer,
Et faire adès à son conmandement.
Et sachiez bien, se biauz servirs ne ment,
Ou li miens cuers qui bien me puet grever,
Que touz les biens c'on puet avoir d'amer[2]
Aura mes cuers qui adès s'i atent.

---

[1] *Roumans dou Chastelain de Couci :*

.....
Ce est pour ce qu'ele croit les félons,
Les mesdisans qu'ele devroit haïr,
Qui moult se sont pené de moy nuisir;
Mès ne lor vaut lor mortés traisons;
Quar en la fin ert grans li guerredons,
Quant on sara qu'ainsi ne li vos mentir.

La chanson se termine là dans cet ouvrage.

[2] Ce vers est remplacé par des points dans le recueil de Laborde.

Si vous daigniez ma proière escouter,
Douce dame, je vous proie et demant
Que [1] vous pensez de moi guerredonner;
Je penserai de bien servir avant.
De tous les maus que j'ai ne m'est noïant,
Douce dame, se me volés amer:
En poi de tens poés guerredoner
Les biens d'amors ke j'ai atendus tant.

[1] Tout ce qui vient après ce mot est déchiré et enlevé avec la lettre tourneure de la chanson suivante, dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi.

Gace Brulé

CHANÇON XIV.[1]

Au renouviau de la douçor d'esté
Qui reclarcist li dois en la fontaine,
Et que sont vert bois et vergier et pré,
Et li rosier en mai florist et graine,
Lors chanterai : car trop m'aura grevé
Ire et esmai qui m'est au cuer prochaine,
Et fins amis à tort achaisoné
Est moult souvent de legier effraé.

Voirs est qu'Amours m'a à son tort grevé;
Mès mult m'est bel qu'à son vouloir me maine;
Car, se Dieu plest, encor me saura gré
De mon travail et de ma longue paine;
Mès paour ai que ne m'ait oublié
Par le conseil de fausse gent vilaine

[1] Cette chanson est faussement attribuée au roi Thibaut par E. Pasquier, qui en cite deux couplets* qu'il a lus dans un bien mauvais manuscrit, ou qu'il s'est plu à rendre barbares; et par Ant. Scoppa, qui rapporte le premier couplet d'après Pasquier **. Elle ne se trouve pas dans le recueil de Laborde.

* *Recherches de la France*. Paris, Laurent Sonnius, 1611, in-4. Livre VI, page 724.

** *Les vrais Principes de la Versification*. Paris, veuve Courcier, 1812, in-8. Tome II, p. 85.

Dont li torz est connéus et provez;
Qu'à paine sui sanz morir eschapez.[1]

Douce dame, car! m'otroiez pour Dé
Un douz regart de vous en la semaine,
Si atendrai en celle séurté
Joie d'amours, si bon éur m'i maine.[2]
Menbrer vous doit que laide cruauté
Fait qui ocist son lige homme demaine.
Douce dame, d'orgueil vous deffendez,
Ne trahissiez vos biens ne vos biautez.

Tant ai d'amours mon fin cuer esprové,
Ne jà n'ert jor que cist maus n'i souffraigne;[3]
Et si me sui mis à sa volenté,
Que jà sans li n'aurai joie certaine.

---

[1] Dans les manuscrits du fonds de Cangé n°s 65 et 67, ce couplet suit immédiatement celui qui se trouve ici le troisième; il est le dernier dans les manuscrits de Berne et du fonds de Cangé n° 66.

Roumans don chastelain de Couci :

.....
Que jà sans mort n'en quit estre eschapez.

[2] Manuscrit de Berne :

J'atendrai mueis en bone voleuteit
Joie de vos, se grans eurs l'amainne.

[3] *Roumans don Chastelain de Couci :*

.....
Que jà sans li n'aurai joie certaine,
Tant per sui mis tout à sa volenté,
Que nus travaus mon desir ne refraigne.

Quant plus me truis pensis et esgaré,
Plus me confort as biens dont ele est plaine;
Et vous, seigneurs, qui par amors amez,
Faites ensi, se joïr en volez.[1]

Dame, tant m'ont félon achaisoné,
Et fausse gent par lor parole vaine,
Qu'en lonc délai m'ont si desconforté
Près ne m'ont mort: Diex lor doint malle estraine![2]
Mais maugré eulx vous ai mon cuer doné,
Plain d'une amour qui jà n'en iert lointaine:
Tant s'est en vous finement esmerez
Qu'onc si loiaux ne fu quis ne trouvez.

Fuyez, chanson, jà ne me regardez,
Par mon seigneur Noblet[3] vous en alez,
Et dites-li de male hore fui nez,
Qui toujours aim, et qui jà n'iert amez.[4]

---

[1] Ce couplet est le cinquième et dernier de la chanson dans les manuscrits du fonds de Cangé nos 65, 66 et 67, et dans celui de Berne.

[2] Manuscrits du fonds de Paulmy et du fonds de Cangé nos 65 et 67:

. . . . . .

Dex leur otroit et honte et male estraine.

[3] Ce nom désigne sans doute Guillaume Noblet de Garlande, qui avoit épousé Aleide, fille de Guy de Chastillon et d'Aleide de Braine. Thibaut de Navarre a aussi adressé une chanson à un *Noblot*, qui est peut-être le même. (Voyez *les Poésies du roy de Navarre*, tome II, p. 37 et 166.)

[4] Cet envoi ne se trouve que dans le *Roumans dou chastelain de Couci*, dans le manuscrit du fonds de Cangé no 66, et dans celui de l'ancien fonds du Roi.

CHANÇON XV.

En aventure comens
Ma daerraine chançon;
Si ne suis liez ne dolens,
Ne ne sai se vif ou non,
Ou se j'ai tort ou raison,
Ou se j'aim ou c'est noians;
Maix iteil est mes talens,
Que sans nule repentance
Pens à la meillour de France.

Et li très douz penseinens
De la très clere façon
Me fait renouvelemens
De toute joie sanz non;
Mais tant enquièrent félon,
Losengiers et males gens,
K'ensi moi vient en propens
Que pour mal ne pour grevance
Ne sauront ma mésestance.

Ainc n'amai à repentir,

Ne jà ne le quier savoir;
Ains ai mis en li servir
Cuers et cors, force et pooir,
Et s'ele me fait doloir,
Bien le me porra merir;
Qu'ele a pooir d'acomplir
Mon voloir toute ma vie,
Ma très douce chiere amie. [1].

Deux! se je l'aim et desir!
Dont n'ai-je droit? oïl voir,
Ke sens estre à son plaixir
Ne me poroit rien valoir;
Maix tant dout l'apercevoir,
Ke mi eul ont teil desir
D'esgardeir ke, pour morir,
Celi k'es ait en sa baillie,
Ne s'en torneroient-il mie.

---

1 termine cette chanson dans le manuscrit de l'ancien fonds du se trouve à la suite du dernier couplet un espace blanc pouvant air trois. Dans ce même manuscrit les portées musicales sont tracées te chanson, mais les notes manquent. Le couplet suivant, que ns tiré du manuscrit de Berne, ne se trouve pas dans le recueil de

CHANÇON XVI.[1]

Mult m'est bele la douce conmencence
Du nouviau tens à l'entrant de Pascor,
Que bois et prez sont de mainte semblance,
Vert et vermeil, couvert d'erbe et de flor.
Et je sui, las! de ça en tel balance,
Que mains jointes aor
Ma bele mort ou ma haute richor:
Ne sai lequel, s'en ai joie ou paor;
Si qué souvent chant là où de cuer plor:
Car lonc respis m'esmaie et m'escheance.

Jà de mon cuer n'istra mais la senblance
Dont me conquist as moz plains de douçor[2]

[1] Levesque de la Ravaillère dit que cette chanson, ainsi que plusieurs autres qu'il cite, est attribuée à Thibaut de Navarre, dans le manuscrit du Roi n° 6713 : c'est une erreur ; le manuscrit classé sous ce numéro ne contient que *la Cité de Dieu* de saint Augustin. (Voyez *les Poésies du roy de Navarre*, tome II, page 188.)

[2] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65, et celui du fonds de Paulmy :

Jà de mon cuer n'estre mès l'acointance
Si m'a conquis Amors, plain de douçor, etc.

Cele qui j'ai toz jors en remenbrance,
Si que mes cuers ne sert d'autre labor.
Ma douce dame, en qui j'ai ma fiance,
Merci por vostre onor;[1]
Car, s'en vos truis le senblant menteor,
Mort m'auriez à loi de traïtor;
S'en vaudra mout nouans vostre valor,
Si m'ociez ensi par décevance.

Ha ! com m'a mort de debonaire lance,
S'ensi m'i let morir à tel dolor.
De ses biauz ieuz me vint sans desfiance
Ferir au cuer qu'ainz ni ot autre tort.[2]
Mult volontiers en préisse la venjance,
Par Dieu le creator;
Tel que mil foiz la péusse le jor
Ferir au cuer d'autre tele savor.
Ne jà, certes, n'en féisse clamor,[3]
Se j'éusse de moi vengier puissance.

Ne cuidiez pas, dame, que je recroie
De vous amer, se mort nel me deffent:

---

[1] Ce vers manque dans le manuscrit de Berne.

[2] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66:

.....
Au cuer que n'i ot autre effort.

[3] Ce vers manque dans le manuscrit du Vatican.

Car fine amours tient mon cuer et maistroie,
Qui tout me donne à vos entièrement,
Si que je n'ai de moi confort ne joie,
Et qu'il m'avient souvent
Que je m'oubli, pensant entre la gent:
Et tel delit ai en mon pensement
De vous, dame, à qui Amours me rent,
Que, s'à vous n'ert, jà parler ne querroie.[1]

Hé! franche riens, puis qu'en vostre manoie
Me sui tout mis, trop me secourés lent:
Car nus dons n'est cortois qu'on trop délaie;
Si s'en esmaie et plaint cil qui atent;
Qu'un petiz biens vaut mieuz, se Dex me voie,
Qu'on fait courtoisement
Que cent greignor fait eniousement:
Car qui le sien done retraiaument
Son gré en pert, et si couste ensement
Con à celui qui volentiers l'otroie.[2]

Chançon, va-t'en là où mes cuers t'envoie:

---

[1] Ce couplet, qui manque dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65, et dans celui de Paulmy, occupe, dans le manuscrit de Cangé n° 66, dans ceux de l'ancien fonds du Roi et du Vatican, la place que nous lui avons donnée.

[2] Ce couplet est tronqué dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66. Il lui manque les 5e, 6e, 7e et 10e vers.

Là trouveras, se mes cuers ne me ment,[1]
Corz sanz merci, graille, gras, blanc et gent,
Sinple et cortois, de biau contenement,
Et vis riant, fresche biauté veraie.[2]

---

[1] Ce vers ne se trouve ni dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, ni dans le recueil de Laborde.

[2] « Ces vers prouvent peut-être qu'on mettoit du rouge dès ce temps-là. » (Laborde, *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, tome II, page 61.)
Cet envoi manque dans le manuscrit du Vatican.

CHANÇON XVII.

Quant voi venir le bel tanz et la flour,
Que l'erbe vers resplent aval la prée,
Lors me souvient d'une douce dolour
Et du douz lieu où mes cuers tent et bée.
S'ai tant de joie et s'ai tant de dousour,
Que partir n'en porroie à nul jour;
Et quant je pluz sui loinz de sa contrée,
Tant est mes cuers pluz près et ma pensée.

Voir, il n'est rienz dont je soie en tristour
Quant me souvient de la très bele née,
Et si cuit bien que je faiz grant folour:
Quar maintes foiz l'avoi dure trouvée;
Maiz biauz samblanz me remet en vigour.
S'emploierai mout bien la grant amour
Dont je l'ai tant dedenz mon cuer amée,
Se loiautez me puet avoir durée.

Diex! tant mar vi ses vairs ieuz et son vis,
Par quoi mes cuers se mist en l'acointance:
Ce est la rienz dont je plus sui espris,
Se devers li ne vient ma délivrance,

Doucement sui engigniez et soupris :
Car, s'ele veut, longuement serai pris.
Nel di pour ce que soie en repentance:
Ne Diex voloir ne m'en doint ne poissance! [1]

Dame, merci, se je sui fins amis;
N'esprouvez pas seur moi vostre venjance :
Car vostre sui et serai à tous dis,
Ne requerrai pour mal ne pour grevance.
Et si je sui de vostre amour espris,
Douce dame, ne m'en doit estre pis;
Et se pour vous ai et painne et pesance,
Ne me doit pas trop tourner à grevance.

Biauz sire Diex, conment porrai avoir
Vraie merci que tant aurai requise?
Jà nel déust ne soufrir ne voloir
La douce rienz qui tant est bien aprise,
Puiz qu'ele m'a du tout à son vouloir.
Ne me féist si longuement doloir,
S'ele séust con s'Amors me justise,
Jà ne faussist pitiez ne l'en fust prise.

[1] Ce couplet manque dans le recueil de Laborde, qui a néanmoins le soin d'avertir à la fin de cette chanson, qu'elle ne se trouve que dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi.

CHANÇON XVIII.

Commencement de douce seson bele
Que je voi revenir,
Remembrance d'amors qui me rapele
Dont jà ne quier partir,
Et la mauviz qui commence à tentir,
Et li dous sons de ruissel sor gravele[1]
Que je voi resclarcir,
Me fait resouvenir
De là où tuit mi bon desir
Sont et seront jusqu'au morir.

Toz jors m'est pluz s'amorz fresche et novele,
Quant recort à loisir
Ses eulx, son vis qui de joie sautele,
Son aler, son venir,
Son biau parler et son gent maintenir,
Son douz regart qui vient d'une estencele
Mon cuer en moi ferir,

[1] Manuscrit du fonds de Paulmy :

Et li dous sons du ru par le rivage.

Sanz doute de périr;
Et quant je plus plaing et souspir,[1]
Plus sui joianz quant plus m'aïr.

Loiauls amors et fine et droiturière
M'a si en son vouloir,
Que ne m'en puis partir ne traire arière;
Que je n'en ai povoir.
N'est pas amors dont on se puet movoir,
Ne cil amis qui en nule manière
Le bec à décevoir:
Dont faz-je bien savoir
Qu'ensemble convient remanoir
Moi et Amors par estouvoir.

Se li ennuis de la gent mal-parlière
Ne me féist doloir,
Bien péusse ma joie avoir entière
D'esgarder, de véoir;
Mais ce que n'os por aus ramentevoir
Conoissiez, dame, au viz et à la chière,
Que je n'os mon voloir
Dire por parcevoir;

[1] A partir de ce vers, toute la partie du feuillet du manuscrit de l'ancien fonds du Roi, qui contenoit le reste de la chanson, a été déchirée et enlevée.

Mès bone dame doit savoir
Conoissance et merci avoir.

Vos merci-je, ma douce amie chière,
Quant vos daigniez voloir,[1]
Et qu'il vous plaist à oïr ma proière,
Ensi com je l'espoir;
Mais, se pitiez me pooit eschéoir,
Grans fust ma joie et ma poëne ligière,
Sanz point de meschéoir:
Maix moult fait bien paroir[2]
Amors qu'ele me trait avoir
De moi faire tout son voloir.[3]

---

[1] Manuscrit de Berne:

Ains vous daignoit nioir.

[2] Manuscrit du fonds de Cangé n° 67:

Mais moult me fait bien voir.

[3] Ce couplet ne se trouve que dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 67, et dans celui de Berne.

CHANÇON XIX.

La douce voiz du louseignol sauvage,
Qu'oi nuit et jour contoier et tentir,
Me radoucist le cuer et rassouage:
Lors ai talent que chant por esbaudir.
Bien doit chanter, puis qu'il vient à plaisir,
Cele que j'ai de cuer fait lige-honmage;
Si doi avoir grant joie en mon corage
S'ele me doigne à son ocs retenir.

Onques vers li n'eu faus cuer ne volage,
Si m'en devroit pour tant mieuz avenir;
Ainz l'aim et serf et aor par usage,
Si ne li os mon penser descouvrir:
Quar sa biautez me fait tant esbahir
Que je ne sai devant li nul langage,
Ne regarder n'os son simple visage,
Tant en redout mes ieuz à départir.[1]

[1] C'est ici que se termine cette chanson dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65. Dans le manuscrit du même fonds n° 66, ce couplet suit celui qui se trouve ici le troisième.

Tant ai en li ferm assis mon corage,
Qu'ailleurs ne pens; et Diex m'en laist joïr!
C'onques Tristans, cil qui but le brevage,[1]
Plus loiaument n'ama sanz repentir:
Car g'i met tout cuer et cors et desir,
Sens et savoir[2]; ne sai se faiz folage;

---

[1] « Argius (roi d'Irlande) avoit une très belle fille, nommée Yseult; Tristan fut chargé de la demander en mariage pour son oncle Marc. Elle lui fut accordée, et, sitôt que les cérémonies furent achevées, Tristan s'embarqua avec la fille d'Argius. Avant leur départ, la reine d'Irlande remit entre les mains de Brangien, l'une des suivantes de la jeune femme, un vase rempli d'une liqueur propre à exciter *le gieu d'amour*, et lui commanda d'en donner à boire au roi de Cornouailles et à sa belle épouse, la première nuit de leurs noces. Dans la traversée, un jour que Tristan et la belle Yseult jouoient aux échecs, ils éprouvèrent une soif violente et demandèrent à boire. Brangien, sans y penser, leur donna le breuvage, qui étoit dans le vase d'argent. Ils burent avec avidité; mais ils furent embrasés d'un violent amour, et l'auteur dit que *Tristan fit sa volenté d'Yseult et lui tolut le dous nom de pucelle.* » (De Roquefort, *État de la Poésie françoise dans les douzième et treizième siècles.* Paris. Pluquet, 1821. Page 152.) Voyez aussi le *roman de Tristan le léonnois.* Paris. Antoine Verard, 2 vol. in-fol. gothique, sans date.

Cette partie de l'histoire de Tristan est citée par un grand nombre de trouvères et de chansonniers. Le fameux Chrestien de Troyes y fait allusion dans les vers suivans de sa chanson commençant ainsi : *d'Amors ke m'ait tolut et moy*, etc. (Manuscrit de Berne, déjà cité, fol. lviij, verso.)

Ainques dou buvraige ne bui
Dont Tristan fut empoisonez :
Car plus me fait aimer que lui
Fins cuer et bone volentez.

[2] Manuscrit de l'ancien fonds du Roi :

Force et pooir, etc.

Ainçois me dout qu'en trestout mon aage
Ne puisse assez li et s'amour servir.[1]

Je ne di pas que je face folage,
Ni se pour li me devoie morir;
Qu'el mont ne truis tant bele ne si sage,
Ne nule rienz n'est tant à mon desir.
Mout aim mes ieuz qui me firent choisir:
Lors que la vi, li laissai en hostage
Mon cuer, qui puiz i a fait lonc estage;
Ne jà nul jour ne l'en quier départir.[2]

Chançon, va-t'en pour faire mon message
Là où je n'os trestourner ne guenchir,[3]
Que tant redout la male gent ombrage;[4]

---

[1] Ce couplet et le suivant manquent dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66.

[2] *Roumans dou chastelain de Couci :*

Je le doi bien servir à héritage
Et dessus toutes et amer et cremir
C'adès m'est vis que je voye s'ymage,
Si ne m'en puis saouler dou véoir,
Qu'el mont ne sai si belle ne si sage, etc.

Ce couplet se trouve le second dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66.

[3] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

Là où je n'os ne parler ne tentir.

[4] Manuscrit de l'ancien fonds du Roi :

Quar l'autre dout la fole gent ombrage.

Mais j'ai de ce mout cruel avantage,
Qu'il les m'estuet seur mon cuer obéir,[1]
Qui devinent ains que puist avenir
Les bienz d'amours. Diex les puist maléir !
A maint amant ont fait ire et damage.

---

[1] Ce vers et le précédent sont remplacés dans le manuscrit du fonds de Cangé par ceux-ci :

Por ce dit bien Guios qu'on son sage
Ne porroit bien ours Amors servir.

Le Châtelain fait ici sans doute allusion à Guiot de Dijon, poète contemporain, dont il nous reste plusieurs jolies chansons.

CHANÇON XX.

Merci clamant de mon fol errement,
Ferai la fin de mes chansons oïr:
Car traï m'a et mort à escient
Mes jolis cuers que je doi tant haïr,
Si m'a fet mal par le dit d'autre gent.
Tuit sont parti de moi joieus talent;
Et quant joie me faut, bien est raisons
Qu'avec ma joie faillent mes chançons.

Bien sai qu'il est tans et lieus et raisons
Qu'à tous les biens dou mont doie faillir;
Car je forfis, et moie est l'achesons;
Et qui mal quiert, il doit bien mal soffrir.
Diex doinst que mors en soit mes guerredons,
Ainz que de moi face liez les félons!
Car pour mon pis vivrai, et pour véoir
Ma bele perte, et pour plus mal avoir. [1]

[1] Manuscrit du fonds de Paulmy:

..... Et pour veir
Ma bele perte pour plus joie aneurir.

De pou me sert que me vuet conforter
D'autrui amer; mieuz le vaudroit taisir;
Car en mon cuer ne porroie trouver
Que je de li partisse mon desir.
Se ce me fait que me veuille grever,
Et puis que s'amour m'a fait conperer,[1]
Tot lui pardoing à mon definement;
Et, se mes cuers li faut, m'amour li rent.[2]

S'ainc fins amans ot de meffait pardon,
Donc m'i devroit par droit bon los tenir:[3]
Car je forfis en bone intencion,
Et bien cuidai que me déust morir;
Mais ma dame ne quiert se mon mal non:
Por ce, si hé moi et ma garison;
Et quant mi mal li sont bel et plaisanz,
Por ce me hé, et sui mes mal vuillanz.

As fins amans proi qu'il dient le voir
Li quelz doit mieuz par droit d'amors joïr:

---

[1] Ce couplet se termine ici dans le manuscrit du Vatican.

[2] Ce couplet, qui ne se trouve que dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, dans celui du fonds de Cangé n° 66, et dans celui du Vatican, y occupe la place que nous lui donnons ici.

[3] Dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65, ce couplet commence ainsi :

Se guerredon fussent rendu à droit,
Bien m'i déust Amors à lieu tenir, etc.

Ou cil qui aime du cuer à son povoir,[1]
Et ne s'en set mie très bien couvrir;
Ou cil qui prie adès por décevoir,
Et bien si set garder par son savoir?
Dites, amanz, qui vaut mieuz par raison
Loïal folie ou sage traïson?

Hé! franche riens por qui je muir amanz,
Fetes et amans en vos plus biau fenir
Seur toutes riens, et cela melz vaillanz,
Et neporquant, s'en puis-je bien mentir;
Car fins amanz ne puet estre avenanz:
Ne mort n'en part, por ce morrai souffranz,
Et chanterai sanz joie et sans finer,
Que plus ne doi à fin d'amors penser.[2]

---

[1] Manuscrit de l'ancien fonds du Roi:

Ou cil qui aime de cuer sans décevoir.

[2] Ce couplet, qui se trouve dans le manuscrit du fonds de Paulmy et dans celui du fonds de Cangé n° 65, a été omis par Laborde; il manque dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi; mais le copiste avoit probablement le dessein de l'y mettre, puisqu'il a ménagé à la fin de la chanson un espace blanc capable de le contenir.

CHANÇON XXI.

A la douçor du tens qui raverdoie,
Chantent oisel et florissent vergier;[1]
Mès ne sai dont esjoïr me doie,
Quant à merci fail quant je plus la quier.
Je chanterai sanz joie et sanz proier:
Car ma mort voi, ne faillir n'i porroie,
Puis qu'Amors veut que contre moi la croie.

Dex! qu'a Amors qui touz les suenz guerroie?
Pour quoi me veut grever et mestroïer?
Li douz semblant qu'en ma dame véoie
M'ont pluz grevé qu'el ne me veuille aidier.
Cele me fut crueus à l'acointier,
Si sai de voir qu'à son tort m'i maistroie;
Mais il convient qu'à sa volenté soie.[2]

Puis qu'ainsi est qu'à li ne puis contendre,

[1] La partie du feuillet du manuscrit de l'ancien fonds du Roi qui contenoit ces deux premiers vers, a été coupée et enlevée.

[2] Ce couplet est suivi et la chanson est terminée dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi par le couplet qui se trouve ici le cinquième.

Ou vueil ou non, servir la me convient:
Qui cuide avoir grant joie sanz atendre,
Bien doit souffrir; mès cil qui faillir crient
Est si destrois, quant secors ne li vient;
Mès je ne puis moi ne mon cuer deffendre
De plus amer, q'Amours ne me veut rendre.[1]

Grant pechié fait qui son homme veut prendre
Par biau senblant monstrer tant que bien tient:
Ensi me fist ma dame, à li entendre,
Dont or me fet tel cuidier se devient
Qu'en veillant faut, en endormant revient;[2]
S'en nest l'amor et croit que jà n'est mendre,
Dont el me fait enflamer et esprendre.

Je ne tieng pas l'amor à droit partie
Dont il convient morir, ou trop amer:
Si me convient qu'en morant chant et rie,
Et fas senblant de ma joie cuidier.
Amors me dit qu'ainsi doi endurer,

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

.....

De plus veloir qu'Amours ne puent tendre.

[2] Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

En dormant va et en veillant revient.

Mort espérant, et en atendant vie,[1]
Mort en cuit; mais ne sai que j'en die.[2]

Dame, valour, beauté et cortoisie
A tant en vos qu'on n'i fait qu'amender;
S'auvec ces biens acuilliez félonie
Par achoison de vostre ami grever,
Vostre fin cuer en fericz blasmer:
Que vostre sui en vostre seignorie,
En vostre amor qui donra mort ou vie.[3]

Li cuens de Blois[4] devroit bien mercier
Force d'Amours qui li dona amie.
Amer pot-il, mès il n'en morut mie.[5]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65 :

Muire espérans en atente d'aie.

[2] Ce couplet est suivi, dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, d'un espace blanc pouvant en contenir deux.

[3] Ce couplet ne se trouve que dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 66.

[4] « Le comte de Blois dont il est parlé, étoit Thibault Ier, dit le Bon, comte de Blois et de Chartres, dernier grand-sénéchal de France en 1153, qui fut tué au siége d'Acre en 1191. L'office de sénéchal fut supprimé à sa mort. Le connétable et le grand-maître partagèrent les fonctions de cette charge. » (Note de Laborde. *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy*, t. II, page 30.)

[5] Cet envoi ne se trouve que dans les manuscrits du fonds de Cangé nos 65 et 66.

CHANÇON XXII.

A vos, amans, plus qu'à nul autre gent [1]
Est bien raison que ma dolor complaigne;
Car il m'estuet partir outréement
Et désevrer de ma loïal conpaigne;
Et si la pert, n'est riens qui me remaigne.
Et sachiez bien, Amors, veraiement
Se nus morist por avoir cuer dolent,
Jamès par moi n'iert léus vers ne lais. [2]

Biauz sire Diex [3], qui est-il, et conment
Conviendra-il qu'à la fin congié praigne?

[1] La partie du feuillet qui, dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, contenoit ce vers, a été déchirée et enlevée.

[2] Manuscrit de l'ancien fonds du Roi :

Donc n'iert par moi méus vers ne lais.

[3] Manuscrit du fonds de Paulmy :

Ahi! Amors, etc.

Manuscrit du fonds de Cangé n° 66 :

Jai, Amors, etc.

Manuscrit de Berne :

Douce dame, cou ke iert, etc.

Oïl, par Dieu, ne puet estre autrement;
Aler m'estuet morir en terre estraigne.
Or ne cuit maiz que granz maus me souffraigne,[1]
Quant de li n'ai confort n'alégement;[2]
Ne de nule autre amour joie n'atent
Fors que de li; ne sai se c'iert jamaiz.[3]

3 Biau sire Diex, grief m'est à consirrer
Du grant soulaz et de la conpaignie,
Dou bel samblant que me souloit monstrer
Cele qui m'iert et ma dame et m'amie;
Et quant recort la simple cortoisie
Et les douz mos que soil à li parler,
Conment me puet le cuer el cors durer
Qu'il ne s'en part? certes il est mauvaiz.[4]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65 :

Et si ne cuit que dolor m'i souffraigne.

Manuscrit de Berne :

Ne cuidès mais c'autres maus me souffraigne.

[2] Ce vers, qui manque dans le manuscrit de Berne, est écrit ainsi dans celui de Cangé n° 65 :

Quant de cest mal n'en ai alégement.

[3] Ce couplet se trouve immédiatement après le suivant, qui est le deuxième de la chanson dans le manuscrit de Berne.

[4] Ce couplet se trouve page 296, tome IV, du *Recueil de Fabliaux* de Barbazan, édition de Méon; page 9 du *Roman de la Chastelaine de Vergy*, en vers, manuscrit du Roi n° 7595, on y lit :

« Comment le chastelain de Coucy,
Qui au cuer n'avoit s'amour non,

me vout pas Diex pour neiant doner
uz les soulaz qu'ai éus en ma vie;
ız les me fet chierement comparer
ıant il m'estuet départir de m'amie,

Qui disoit en un vers d'une chanson :
« Par Dieu, Amours, grief m'est à élongnier
« Le doulx soulas et le bon confort
« Que celle me souloit monstrer
« Qui tient mon corps en cest dangier,
« Quant je regart la doulce compaignie
« A celle qui m'est compaigne et amie,
« Et les doulx mos qu'à moy souloit parler,
« Comme me peust le cuer en corps durer? »

ıscrits offrent tant de différentes leçons de ce couplet, que nous en faire en le rapportant tout entier comme il se trouve dans ux :

rit de l'ancien fonds du Roi :

Biaus sire Diex, qu'iert-il du consirrer
Du grant soulaz et de la conpaignie,
Et des doux maus dont seut à moi parler
Cele qui n'iert dame, conpaigne, amie?
Et quant recors sa douce conpaignie
Et les soulaz qu'el me soloit monstrer,
Conment me puet li cuers ou cors durer,
Qu'il ne s'en part? certes, il est mauvaiz.

rit du fonds de Cangé n° 65 :

Par Dieu, Amors, m'est à consierrier
Le grant soulas et la grant compaignie,
Et le déduit qu'el m'i souloit monstrer,
Cele qui n'iert et ma dame et ma vie.
. . . . . .
Et les doux mos que soil à li parler,
Conment me puet le cuer el cor durer,
Quant ne me port? certes, mout est mauvez

ıe ici un vers.

Merci li cri, qu'ainz ne fis vilanie;
Car vilain fet bone amor deseurer;
Ne de mon cuer ne puis s'amor oster;
Et si m'estuet que je ma dame lais.[1]

Manuscrit de Berne :

Douce dame, qu'iert-il del consireir
Des doulz solais et de la compaignie,
Dou bel samblant que me soliés monstreir
Quant vos m'estiés, dame, compaigne, amie?
Et quant recort la simple cortoisie
Et les doulz mos que suelt à moy pairleir,
Comant me puet li cuers ou cors dureir,
Ke ne s'en pairt? certes, trop est malvais.

Nous ne rapportons ni la version du manuscrit du fonds de Paulmy, parce qu'elle est, à quelques légères différences près, semblable à celle du manuscrit du fonds de Cangé n° 65, ni celle du *Roumans dou Chastelain de Couci*, parce qu'on peut la voir page 244 de l'édition déjà citée.

[1] Comme ce couplet est différent dans les manuscrits, nous allons le citer en entier tel qu'il se trouve dans les deux suivans :

Manuscrit de l'ancien fonds du Roi :

Ne me vont pas Diex pour neiant doner
Touz les soulaz qu'ai éus en ma vie,
Ainz les me fet chierement conparer;
S'ai grant poour cist loiers ne m'ocie.
Merci, Amours; s'ainc Diex fist vilenie,
Con vilainz fait bone amour deseurer,
Ne je ne puiz l'amour de moi oster,
Et si m'estuet que je ma dame lais.

Manuscrit de Berne :

Or voi-je bien k'il m'estuet compareir
Tous les déduis c'ai éus en ma vie,
Deus ne m'i volt ou pardon rien doneir;
Aurois crien mult cist lueirs ne m'ocie.

Or seront lié li fauls losengeor
C'avoient duel[1] des biens c'avoir soloie;
Jà pélerins de ce n'iere à séjour
Que jà vers iauz bone volenté aie.
Pour tant peux bien perdre toute ma joie,
Et saichent bien li félon menteor,
Se Diex voloit qu'il éussent mal jor,
M'ame porroit chargier plus pesant faiz.[2]

Je m'en vois, dame; à Dieu le creator
Comant vo cors, en quel lieu que je soie,

Mercit, Amors; ke Deus hoit velonnie,
Ke vilain fout bone amor deseureir;
Et je ne puis mon cuer de li osteir,
Se me convieus ke je ma dame lais.

Nous ne rapportons pas le couplet du *Roumans*, parce qu'on le trouve page 245 de l'édition citée plus haut. Nous ne donnons pas non plus celui qui est dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65, ni celui que contient le manuscrit du fonds de Paulmy, parce que le premier est reproduit presque exactement dans notre texte, et que l'autre ne présente que de légères différences d'orthographe.

[1] Manuscrit de l'ancien fonds du Roi et *Roumans dou chastelain de Couci:*

Qui tant pesoit, etc.

[2] Ce couplet ne se trouve pas seulement dans le *Roumans*, comme l'a avancé Laborde, qui cependant donne une version différente de celle qu'il contient, mais encore dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi, dont Laborde s'est souvent servi, et dans celui de Berne, où il occupe la place que nous lui avons donnée ici.

Ne sai se jà verrés mais mon retor;[1]
Aventure est que jamaiz vous revoie.
Pour Dieu, vous pri en quel lieu que je soie,
Que nos convens tenez, vieigne ou demor;
Et je pri Deu qu'ensi me doinst honor,
Con je vous ai esté amis verais.[2]

Sus, va, pitié, va, chançon, si t'en croie,
Que je m'en vois servir nostre Signour;
Et sachiés bien, dame de grant valour,
Se je revieng, que pour vous servir vois.[3]

---

[1] Manuscrit du fonds de Cangé n° 65 :

Car je m'en vois corociez et dolans.

Manuscrit de Berne :

Et saichiés bien nians fort don retor.

[2] Le manuscrit du fonds de Cangé n° 65, remplace ces vers par ceux-ci :

Mon cuer avez en la vostre manoie ;
Fere en povez del tot vostre talent.
Ma douce dame, à Dieu je vos comant :
Je n'en puis mès, certes, si je vos lès.

[3] Cet envoi ne se trouve que dans le *Roumans*, comme le fait observer Laborde, qui néanmoins en tronque le premier vers et se permet quelques changemens d'orthographe.

CHANÇON XXIII.[1]

Ahi, Amors! com dure départie
Me convendra fere pour la meillor
Qui onques fust amée ne servie!
Dex me ramaint à li par sa douçor,
Si voirement com j'en part à dolor.
Dex! qu'ai-je dit? jà ne m'en part-je mie;
Ainz va mes cors servir nostre Seignor,
Mes cuers remaint du tout en sa baillie.

Pour li m'en vois souspirant en Surie:
Car nus ne doit faillir son Creator:
Qui li faudra à cest besoing d'aïe,
Sachiez de voir qu'il faudra à greignor.
Et sachiez bien, li grant et li menor,
Que là doit-on fere chevalerie
C'on i conquiert paradis et honor,
Et pris et los, et l'amor de s'amie.

Lonc tens avons esté prou paroiseuse,
Or i parra qui à certes iert preus;

[1] Le fameux Thibaut fit plus tard une chanson presque semblable à celle-ci. Voyez *les Poésies du roy de Navarre*, tome II, page 132.

Vescu avons à honte doloreuse
Dont tous li mons est iriés et honteus.
Quant à noz tens est pour li sains léus
Où Dex por nos soffri mort angoisseuse :
Or ne nos doit retenir nule honor
D'aler vengier ceste perde honteuse. [1]

Qui ci ne veut avoir vie honteuse
S'aille morir por Dieu, liez et joïeus;
Car cele mort est douce et savoreuse [2]
Où conquis est le règne glorieus, [3]
Ne jà de mort n'en i morra un seus;
Ainz nestront tuit en vie glorieuse.
Je n'i sai plus qui ne fust amoreus,
Trop fust la voie et bone et deliteuse.

Dex est assis en son saint héritage :
Ore i parra com cil le secorront
Que il geta de la prison honbrage,

---

[1] Ce couplet, qui ne se trouve ni dans les manuscrits du fonds de Cangé n°s 65 et 67, ni dans celui de Paulmy, ni dans le recueil de Laborde, occupe dans les autres manuscrits la place que nous lui avons donnée ici.

[2] Manuscrits des fonds de Paulmy et de Cangé n° 67 :

Car ceste mors est bone et glorieuse.

[3] Le manuscrit du fonds de Cangé n° 66 et celui de Berne remplacent ce vers par celui-ci :

Où conquis est paradis et honor.

Quant il fust mis en la croiz que Turc ont.[1]
Bien sont honi tuit cil qui remanront,
Se n'es retient povretez ou malage;
Et cil qui riche et sain et fort seront
Ne poront pas demorer sanz hontage.[2]

Tuit li clergié et li honme d'aage
Qui de biens faiz et d'aumosne vivront[3]
Partiront tuit à cest pelerinage,
Et les dames qui chastes se tendront,

---

[1] Manuscrit de Berne :

Quant il fut mis en croix que tuit ont.

« C'est chose notable que les Sarrazins fussent là communément pris pour Turcs, contre ce que plusieurs ont opinions, disans que le nom des Turcs commença quant et la seigneurie des Ottomans. Ce qui est faux : car plus de CCC ans devant, les Turcs estoient en pris. » (Cl. Fauchet, *Recueil de l'Origine de la langue et poésie françoises.* Édition de 1581. Page 130.)

Ce qui suit est un extrait fort curieux d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Lyon sous le n° 732, dont l'écriture ne date que de 1410 à 1450, mais dont la composition est fort ancienne; il contient une relation de la première croisade.

« En celui temps avint en Antioche une gent que l'on apèle Turquemans..... Ces Turquemans sont une gent sauvage qui n'a viles ne chastiaus; ains sont tous bergiez aux champs et ont bestes à grant foison, comme berbis, motons, chièvres, bués, meismes vaches; et vivent bergiez, ne il ne s'entre metent de nul gaing; ne de tous les Saracins n'est nul manière de gens qui moins soient amis don fait d'armes. »

[2] Ce couplet manque dans le manuscrit du fonds de Caugé n° 66.

[3] Manuscrit du fonds de Paulmy :

Qui en aumosne et en bien fet manront.

Se loïauté font à ceux qui i vont,[1]
Et s'eles font par mal conseil folage,
A lasches genz mauveses le feront;
Car tuit li bon s'en vont en cest voïage.

Lais! je m'en voix, plorant des eulz, del front,
Lai où Deus veult amendeir mon coraige;
Et saichiés bien c'à la millor dou mont
Penserai plux que ne fais à voïaige.[2]

---

[1] Le manuscrit de Berne et celui du fonds de Cangé n° 66, donnent, à quelque différence près, cette même variante :

Et leauté portent ces qui iront.

[2] Cet envoi, qui ne se trouve que dans le manuscrit de Berne, est omis par Laborde.

CHANÇON XXIV.

S'ONQUES nus hons por dure départie
Ot cuer dolant, je l'aurai par raison :
Onques tuertre qui pert son conpaignon
Ne fut un jour de moi plus esbahie.
Chascun pleure sa terre et son païs,
Quant il se part de ses coraus amis;
Mès nul partir sachiez, queque nus die,
N'est dolereus que d'ami et d'amie.[1]

Se seusse de premiers à l'enprendre
Que li congiez me tormentast ensi,
J'eusse mis ma vie en vostre merci,
S'alasse à Dieu grâces et merciz rendre
De ce que ainz souffrites à nul jor
Que je fusse baanz à vostre amor;
Mès je m'en tieng bien paiez à l'atendre,
Puis que chascun vos aime si sanz prendre.[2]

[1] Manuscrit du Vatican :

Mais il n'ost nus congié, queque nus die,
Si dolereus con, etc.

[2] Ce couplet se trouve le troisième dans le manuscrit du Vatican.

Li revoier m'a mis en la folie
Dont je m'iere gardez mainte saison.
D'aler à li or ai quis l'achoison
Dont je morrai; et si je vif, ma vie
Vaudra bien mort : car cil qui m'a apris
A estre liez, renvoisiez et jolis,
A assez pis, quant sa joie est faillie,
Que s'il moroit tout à une haschie.[1]

Tout a croisiés amourous à contendre
D'aler à Dieu ou de remanoir chi;
Car ne suns hom puis k'Amours l'a saisi;
Ne devroit jà si grief fais entreprendre.
On ne puet pas servir à tant seignour
Proet que fins cuers, qui bet à haut honour
Ne se porroit de tel cose desfendre;
Pour ce, dame, ne m'en devés reprendre.[2]

Un confort voi en vostre déseurance,
Que je n'aurai à Dieu que reprochier;

Ce couplet, qui est le deuxième de la chanson dans le manuscrit du Vatican, offre son dernier vers ainsi conçu :

.....
Que cil qui muert tout à une foie.

Ce couplet, qui ne se trouve que dans le manuscrit du Vatican, aque dans le recueil de Laborde.

Mès quant por li me convient vos laissier,
Onques ne vi si dure déseurance;
Car cil qui voit tel amor déseurer,
Et n'a povoir qu'il puisse recouvrer,
A assez plus de duel et de pesance
Que n'auroit jà li Rois, s'il perdoit France.[1]

Par Dieu, Amors, tout sui hors de balance,
Partir m'estuet de vous sanz demorer;
Tant en ai fait, ne puis plus arester;
Et s'il ne fust de remanoir viltance
Et reproche, j'alasse demander[2]
A ma dame congié de demorer;
Mais ma dame est de si très grant vaillance
Qu'à son ami ne doit fere faillance.[3]

---

[1] Ce couplet manque dans le manuscrit du Vatican.

[2] Le dernier mot de ce vers a été omis par le copiste dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 65.

[3] Le manuscrit du Vatican offre de ce couplet une version si différente de celle des autres manuscrits, que nous prenons le parti de le transcrire ici en entier.

Ahi! dame, tout est fors de balance;
Partir m'estuet de vous sans recouvrier;
Tant en ai fait que jou nel puis laissier;
Mais s'il ne fut de remanoir vieutance
Ou reprouvier, j'alaisse demander
A vous, dame, congié de demourer;
Car vous estes de si très grant vaillance
Que vostre ami n'i fera jà faillance.

Ci faillent les Chançons le chastelain de Couci.

Chansons

DE DIVERS AUTEURS.

CHANSONS
DE DIVERS AUTEURS.

Lai dame dou Faël.

CHANTERAI por mon corage
Que je vueill reconforter;
Car avec mon grant damage
Ne vueill morir, n'afoler,
Quant de la terre sauvage
Ne voi nului retorner,
Où cil est qui m'assoage
Le cuer, quant j'en oi parler.
Dex! quant cricront outrée,
Sire, aidiés à pélerin
Por qui sui espoentée;
Car félon sont Sarrazin.

Je souferrai mon damage
Tant que le verrai passer,[1]

[1] Manuscrit de Berne :

Je souferrai mon outraige
Tant que l'ans iert trespaissés, etc.

LAI DAME DOU FAEL.

Il est en pélerinage;
Mult atent son retorner,[1]
Et maugré tot mon lignage
Ne quier ochoison trover.
D'autre face mariage:
Folz est qui j'en oi parler.[2]
Dex! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pélerin
Por qui sui espoentée:
Car félon sont Sarrazin.

De ce sui au cuer dolente
Que cil n'est en cest païs,
Que si sovent me tormente[3]
Ke je n'ai ne jeu ne ris.
Il est biaus et je suis gente:

---

[1] crits des fonds de Paulmy et de Cangé n° 66 :

Souffrerai en tei estage
Tant qu'el voie repasser.

nuscrits de l'ancien fonds du Roi et de Berne :

Dont Dex le lait retorner.

couplet vient immédiatement après le deuxième dans le manuscrit s de Cangé n° 66, et dans celui du fonds de Paulmy.

nuscrits des fonds de Paulmy et de Cangé n° 66 :

.....
Que cil n'est en Beauvoisin,
En qui j'ai mise m'entente.

Sire Dex! por quel feïs
Quant l'uns à l'autre atalente,
Por coi nos as despartis! [1]
Dex! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pélerin
Por qui sui espoentée;
Car félon sont Sarrasin.

De ce sui en bone atente,
Que je son homage pris;
Et quant l'alaine douce vente
Qui vient de cel douz païs
Où cil est qui m'atalente,
Volentiers i tour mon vis;
Adonc m'est vis que j'el sente [2]
Par desoux mon mantiau gris. [3]
Dex! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pélerin
Por qui sui espoentée;
Car félon sont Sarrazin.

---

couplet est le deuxième de la chanson dans le manuscrit du fonds
ay et dans celui du fonds de Cangé n° 66.
uscrit du fonds de Cangé, n° 66 :

Et lors m'estuet que je la sente, etc.

couplet se trouve le cinquième et dernier dans le manuscrit du fonds
ay et dans celui du fonds de Cangé n° 66.

LAI DAME DOU FAEL.

De ce sui mult déçue [1]
Que ne fui au convoier.
Sa chemise qu'ot vestue
M'envoïa por enbracier;
La nuit, quant s'amor m'argue,
La met delez moi couchier
Toute nuit à ma char nue,
Por mes malz assoagier.
Dex! quant crieront outrée,
Sire, aidiés à pélerin
Por qui sui espoentée;
Car félon sont Sarrazin.

---

[1] manuscrit de l'ancien fonds du Roi et celui de Berne offrent ce vers ainsi :

De ce sui mouit enginguie.

Chançon d'Eustaces li paintres ou de Rains.

Cil qui chantent de flor ne de verdure
Ne sentent pas la doleur que je sent;
Ainz sont amant ausi con d'aventure;
Quant il vuelent, si ont alégement;
Mès je ne puis chanter jolièment;
Car tot adès maint mes cuers en torment,
Et ma dame truis de merci si dure
Qu'à poi ne di qu'en son cuer faut nature.

Onques ce croi mès une créature
N'ot tant de mal por amer loïaument:
Si en morrai, se longuement me dure,
Ou la bele de moi pitié ne prent;
Merci, dame, vos en trai à merci:
Ne doi morir qui de tot pris se rent,
Non voir, par droit; mès tele est m'aventure,
Por loïauté sui à desconfiture.

Douce dame, bele et vaillant et sage,
Où tuit bien sont assemblé pour manoir,
Por Dieu vos pri, nel tenez à outrage
Se je vos aim; que ne m'en puis mouvoir,

Ne je nel quier, ne je n'en ai voloir;
Et sachiez bien, douce dame, de voir,
Que, se je muir ensi de tel malage,
Je di qu'Amors pert son droit héritage.

Ors ne lion n'est, ne beste sauvage,
Qui tel folz est ne fraigne son voloir
De fere mal et ennui et damage;
Mès ma dame fet adès son povoir
De moi grever et de fere doloir,
N'autre merci ne puis de li avoir:
Si ne fet pas s'onneur ne vasselage
S'ele m'ocit, que je li fis hommage.

Onques Tristan n'ama de tel manière,
Li Chastelains ne Blondiaus autressi,
Comme j'ai fait, très douce dame chière;
Et oncor aim c'onques mès nus n'ama tant.
Ne m'en créez por ce, se vos le di,
Que ce qu'on voit ne doit estre en oubli,
Qu'à moi pert bien au vis et à la chière
Que vostre amor m'est trop estrange et fière.

CHANSON

D'UN AUTEUR INCONNU.

Li chastelains de Couci ama tant
Qu'ainc por amor nus n'en ot dolor graindre;
Por ce ferai ma conplainte en son chant:
Que je ne cuit pas que la moie soit maindre.
La mort mi fet regreter et conplaindre
Vostre cler vis, bele, et vostre cors gent.
Morte vos ont frère et mère et parent
Par un très fol désaurement mauvais.

Por qui ferai mès ne chançon ne chant,
Quant je ne bé à nule amor ataindre,
Ne jamès jor ne quier en mon vivant
M'ire et mon duel ne ma dolor refraindre;
Car venist or la mort por moi destraindre,
Si que morir m'estéust maintenant,
C'onques nus hom n'ot un mal si très grant,
Ne de dolor au cuer si pesant fais.

Moult ai véu et moult ai esprouvé
Mainte merveille éue et endurée;

Mais ceste m'a le cors si atéré
Que je ne puis avoir longue durée:
Or maudirai ma male destinée,
Quant j'ai perdu le gent cors acesmé
Où tant avoit de sens et de bonté,
Qui valoit mieuz que li roïaumes d'Ais.

Je départi de li outre mon gré:
C'estoit la riens dont je plus me doloie.
Or a la mort le deport confermé;
A toz jorz c'est ce qui me toust joie,
Nule dolor ne se prent à la moie:
Car je sai bien jamès ne la verré;
Hé! las, chétif! où iré? que feré?
S'or ne me muir, je vivrai toz jorz mais.

Par Deu, Amors, je ne vos pris noient:
Car morte est cel por qui je vous prisoie.
Je ne pris riens ne biauté ne jouvent,
Or ne argent, ne chose que je voie,
Porquoi? parce que la mort tout mestroie.
Je quit Amors, et à Dieu les conment:
Jamès ne cuit vivre fors en torment;
Joie et déduit tout outréement lais.

ROMANCE

DU DUC DE LA VALLIÈRE.[1]

Les infortunés amours de Gabrielle de Vergi et de Raoul de Coucy.

Hélas! qui pourra jamais croire
L'amour de Raoul de Coucy?
Qui, sans pleurer, lira l'histoire
De Gabrielle de Vergi?
Tous deux s'aimèrent dès l'enfance :
Mais le Sort injuste et jaloux
L'avoit mise sous la puissance
D'un barbare et cruel époux.

Fayel, époux de Gabrielle,
Tourmenté de jaloux soupçons,
Avoit enfermé cette belle
Dans les plus affreuses prisons :

---

[1] Cette romance a été imprimée pour la première fois avec une autre pièce du même auteur, sous ce titre : *les infortunés Amours de Comingo*, in-8°. (Sans nom de lieu ni d'imprimeur.) 1752, in-8°, avec musique.

Tout amant étoit redoutable,
Mais surtout Coucy l'alarmoit;
Et Gabrielle fut coupable
Dès qu'il sut que Coucy l'aimoit.

Elle employoit en vain les larmes
Pour parvenir à le calmer;
Ni sa jeunesse, ni ses charmes,
Rien ne pouvoit le désarmer.
Quel est mon crime? disoit-elle;
L'innocence devroit toucher :
Je suis et je serai fidèle;
Qu'avez-vous à me reprocher?

Partage les maux que j'endure,
Répondoit l'inflexible époux :
J'ai tout appris; crois-tu, parjure,
Éviter un juste courroux?
Coucy n'a que trop su te plaire,
Et bientôt je m'en vengerai :
Ce nom allume ma colère;
Mais dans son sang je l'éteindrai.

Cependant Coucy, le modèle
Des vrais et des parfaits amans,
Ayant appris que Gabrielle
Souffroit les plus cruels tourmens,

Par un effort que l'Amour même
N'approuva pas sans en frémir,
Des lieux qu'habite ce qu'il aime
Il résolut de se bannir.

Je vais, dit-il, par mon absence
Calmer le barbare Fayel;
Je quitte pour jamais la France :
Ah! que ce départ est cruel!
N'importe; je me sacrifie
Au cher objet de mes amours :
Trop heureux, en perdant la vie,
Si je conserve ses beaux jours!

Il part, et va joindre l'armée
Dans les pays les plus lointains;
Elle étoit alors occupée
A combattre les Sarrasins.
Il se met d'abord à la tête
De deux cents chevaliers choisis;
Avec leur secours il arrête
Tous les efforts des ennemis.

L'amour, le désespoir, la rage,
Tour à tour animant son cœur,
Redoubloient encor son courage;
Enfin il revenoit vainqueur,

DUC DE LA VALLIÈRE.

Quand d'une blessure cruelle
Il se sent déchirer le flanc :
Frappé d'une atteinte mortelle,
Il tombe baigné dans son sang.

Alors, sentant sa fin prochaine,
Il demande son écuyer;
D'une main qu'il conduit à peine,
Il écrit sur son bouclier.
Monlac[1] arrive tout en larmes,
« Ne plains point, dit-il, mon destin,
« Mais plutôt celle dont les charmes
« N'ont pu fléchir un inhumain.

« Tu connois mon amour extrême;
« Pour m'obéir c'en est assez :
« Porte mon cœur à ce que j'aime,
« Avec ces mots que j'ai tracés :
« Je remets ce soin à ton zèle. »
Il expire, et prononce encor
Le nom chéri de Gabrielle
Jusque dans les bras de la mort.

---

[1] écuyer du châtelain de Coucy se nommoit *Gobert*, selon l'auteur du *ans*; c'est Mlle de Lussan qui la première l'a nommé *Monlac*. Voyez *ecdotes de la cour de Philippe-Auguste*.

Victime de l'obéissance,
Monlac, ayant exécuté
D'un maître adoré dès l'enfance
La triste et tendre volonté,
S'embarque à l'instant pour la France.
Il arrive près du château
Du tyran qui sous sa puissance
Renfermoit l'objet le plus beau.

Seul confident de l'entreprise,
Il attend un heureux moment;
Avec grand soin il se déguise
Pour réussir plus sûrement :
Quand Fayel, que l'inquiétude
Ne laissoit jamais en repos,
Le voit près de sa solitude,
Le prend pour un de ses rivaux.

Il l'arrête et croit le connoître,
Il le perce de mille coups;
Craignant tout des projets du maître,
Rien n'échappe à ses yeux jaloux.
Quel plaisir enivre son âme!
Il voit le cœur, il en jouit :
Quel coup funeste pour sa flamme!
Il lit la lettre, il en frémit.

Dès qu'il les eut en sa puissance,
N'écoutant plus que sa fureur,
De la plus barbare vengeance
Il médite en secret l'horreur :
La sombre et pâle Jalousie,
Ce monstre suivi des Regrets,
Pour venger sa flamme trahie
Lui souffle les plus noirs projets.

Il goûte déjà par avance
Les douceurs qu'elle lui promet;
De cette flatteuse espérance
Il craint de retarder l'effet :
Je veux, dit-il, que l'imposture
Cachant l'affreuse vérité,
Ce cœur, aimé de la parjure,
Comme un mets lui soit présenté.

On obéit; et l'heure arrive
Où l'on sert ce repas cruel;
Gabrielle, triste et craintive,
Approche en tremblant de Fayel.
Pour hâter l'instant qu'il espère,
Il offre, il presse; elle se rend :
« Ce mets, dit-il, a dû te plaire,
« Car c'est le cœur de ton amant. »

Elle tombe sans connoissance.
Fayel, que la fureur conduit,
Craignant de perdre sa vengeance,
La rappelle au jour qu'elle fuit.
« Juste ciel! quelle barbarie! »
S'écria-t-elle avec effroi...
« Moindre encor que ta perfidie :
« Vois cette lettre, et juge-toi. »

Alors la forçant à la lire,
Ses yeux l'observent avec soin;
Il croit adoucir son martyre
Si de sa honte il est témoin.
Elle prend d'une main tremblante
L'écrit qui doit combler ses maux,
Et, d'une voix foible et mourante,
Prononce avec peine ces mots :

« Bientôt je vais cesser de vivre,
Sans cesser de vous adorer,
Content si ma mort vous délivre
Des maux qu'on vous fait endurer.
Elle n'a rien qui m'épouvante;
Sans vous la vie est sans attraits.
Un regret pourtant me tourmente :
Quoi! je ne vous verrai jamais!

DUC DE LA VALLIÈRE.

« Recevez mon cœur comme un gage
Du plus vif, du plus tendre amour;
De ce triste et nouvel hommage
J'ose espérer quelque retour:
Daignez l'honorer de vos larmes;
Qu'il vous rappelle mes malheurs :
Cet espoir a pour moi des charmes.
Je vous adore : adieu, je meurs. »

Elle veut répéter encore
Des mots si tendres, si touchans :
En prononçant.... « *Je vous adore* »,
Un froid mortel saisit ses sens.
Par un excès de barbarie,
Fayel prend des soins superflus
Pour la rappeler à la vie;
Mais elle n'étoit déjà plus.

NEUVAIN.

On trouve dans *les Deux Fous, histoire du temps de François Ier, 1524*, par M. P. L., Jacob, bibliophile (Paul Lacroix); Paris, Eugène Renduel, 1830, in-8°, p. 37, un neuvain que l'auteur attribue à François Ier : le voici avec son ancienne orthographe, dont le jeune bibliophile a cru devoir le dépouiller pour en faciliter la lecture :

Le chastelain de Coucy récitoit
Une oroison à la conception
Immaculée, et tout bas s'incitoit
D'aymer sa dame en pure affection.
Lors tout à coup à part il se recorde
Qu'il a jousté de nuict avec icelle,
Et dit : O Dieu, si ta miséricorde
Tost à m'amie ung bel enfant accorde,
Vouldras-tu pas la refaire pucelle?

FIN.

ADDITIONS

ET CORRECTIONS.

Malgré toute l'attention que nous avons apportée dans notre travail, nous avons reconnu, après un examen subséquent, qu'il n'étoit pas aussi complet que nous l'aurions désiré ; c'est pourquoi nous réparerons ici les omissions que nous y avons aperçues.

Page 14. MANUSCRIT in-4°, n° 389.

(Bibliothèque de Berne.)

Ce manuscrit, outre les chansons dont nous avons donné le premier vers et le nom des auteurs à qui elles sont attribuées, contient celle-ci :

Sous le nom de messiars Gaisez :

A la dousour d'esteit ke raverdoie. (folio 14, verso.)

Cette chanson ne présente dans ce manuscrit aucune variante notable et qui mérite d'être rapportée.

Dans la description des manuscrits où se retrouvent les chansons du châtelain de Coucy, nous avons mentionné à tort, dans une note placée au bas de la page 11, le manuscrit du fonds de Cangé n° 66, comme désigné dans le recueil de Laborde par le nom de *Manuscrit de Clairambaut*. Notre erreur provient de

ce que certaines indications de cet éditeur se rapportent assez bien au manuscrit du fonds de Cangé n° 66, et de ce que l'on nous assura, avant l'impression de notre travail, qu'il n'existoit pas de manuscrit de Clairambaut à la Bibliothéque du Roi. Comme le hasard nous a fait découvrir la vérité, nous allons donner la description de ce manuscrit.

MANUSCRIT DE CLAIRAMBAUT,

IN-FOLIO, SUPPLÉMENT, N° 184.

(Bibliothéque Royale.)

Ce manuscrit, sur vélin, est très bien conservé; il est écrit en lettre de forme, à longues lignes, par deux mains différentes, qui paroissent être du commencement du quatorzième siècle; il contient 233 feuillets; il renferme un recueil de chansons de différens auteurs, dont le premier couplet est noté. On y trouve les suivantes:

Sous le nom du CHASTELAINS.

Je chantaisse volentiers liement, etc.	(folio 154, recto.)
Coment ke longe demeure.	(f. 154, verso.)
A vous, amant, ains k'à nul autre gent.	(f. 155, r.)
Merchi clamans de mon fol errement.	(f. 155, r.)
Li nouveaus tans et mais et violete.	(f. 155, v.)
L'an que la rose ne foelle.	(f. 156, r.)
Molt m'est helle la douce començance.	(f. 156, v.)
La doce vois del rosignol sauvaige.	(f. 157, r.)
Quant voi venir le beau tans et la flour.	(f. 157, v.)
Quant li estés et la douce saisons.	(f. 158, r.)
A la douçour del tans ki raverdoie.	(f. 158, r.)
En aventure comenc.	(f. 158, v.)

Sous le nom de MAISTRE SYMONS, D'AUTIE.

Novele amors où j'ai mis mon penser.	(f. 38, r.)

Sous le nom de ROGIERS D'ANDELIS.

Par quel forfait et par quel oquoison. (f. 41, r.)

Sous le nom de MESIRE QUENES.

Ahi! Amors, com dure départie. (f. 100, r.)

Sous le nom de MESIRE HUGHES DE BREGI.

S'onques nus hom pour dure départie. (f. 103, v.)

Sous le nom de MESIRE GAUTIERS D'ARCIES.

Se j'ai esté lonc tans hors del païs. (f. 146, r.)

Sous le nom de MESIRE GASSE.

Li pluisour ont d'amors chanté. (f. 162, v.)

ANONYME.

Chanterai pour mon corsige. (f. 128, v.

Aucune de ces chansons ne présente des couplets autres que ceux qui se trouvent dans notre texte, ni des variantes dignes de remarque.

Nous avons oublié aussi de mentionner le manuscrit de l'ancien fonds du Roi n° 7613, et celui du fonds de La Vallière n° 59, parce que nous n'en avons eu connoissance qu'après l'impression de la *Description des Manuscrits* et des chansons dont elle contient la nomenclature; c'est ce qui nous a empêché d'apercevoir que le manuscrit de l'ancien fonds du Roi n° 6713, dont nous parlons dans une note placée au bas de la page 60 de ce volume, n'est que le manuscrit n° 7613, dont l'imprimeur a transposé les deux premiers chiffres.

MANUSCRIT DE L'ANCIEN FONDS DU ROI, IN-4°, N° 7613.

(Bibliothèque Royale.)

Ce manuscrit, sur vélin, se compose de 184 feuillets; il est très bien conservé, et son écriture, à longues lignes, est une grosse bâtarde de la première moitié du quatorzième siècle. Il contient un recueil de chansons de différens auteurs, dont les noms, comme dans le manuscrit précédent, sont écrits en rouge en tête de chacune d'elles. Toutes, excepté dix-sept, ont leur premier couplet noté, et les autres ne sont distinguées que par leur première lettre, qui est peinte en vermillon ou en azur; il contient les chansons suivantes :

Sous le nom du CHASTELAINS DE COUCY.

Belle dame bien aprisse.	[1] (folio 31, verso.)
Combien que longue demeure.	(f. 33, recto.)
Quant voi venir le bel tans et la flour.	(f. 34, r.)
Quant li estez et la douce saissons.	(f. 34, v.)
Li plusour ont d'amours chanté.	[2] (f. 35, v.)
Par quel meffait ne par quelle achoison.	(f. 46, v.)
Autre que je ne seul faz mon chant.	[3] (f. 47, v.)

[1] Voyez cette chanson ci-après, p. 119.

[2] Cette chanson, qui se trouve ci-après, p. 120, est dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 67, et dans celui du fonds de Paulmy n° 63, sous le nom de *Gace Brullez*.

[3] Voyez cette chanson ci-après, p. 122. Dans le manuscrit du fonds de Cangé n° 67, et dans celui du fonds de Paulmy n° 63, elle est attribuée à *Gautiers d'Argies*.

Se j'ai esté lonc temps hors du païs. [1] (f. 48, r.)
Quant la saisson du dous temps s'asëure. [2] (f. 49, r.)

Sous le nom du ROY DE NAVARRE.

Moult m'est belle la douce conmançance. (f. 37, v.)

Sous le nom de MESIRES QUENES CHEVALIER.

Hé! Amors, con dure départie. (f. 40, r.)

ANONYME.

Au renouviau de la douchour d'esté. (f. 114, r.)
A vous, amant, plus qu'à nulle autre gent. (f. 119, r.)
Mercis clamant de mon fol errement. (f. 122, v.)
S'onques nulz hom pour dure départie. (f. 123, r.)
Li nouveax temps et mays et violette. (f. 129, v.)

MANUSCRIT DU FONDS DE LA VALLIÈRE,

IN-FOLIO, N° 59.

(Bibliothèque Royale.)

Ce manuscrit, dont la description se trouve dans le *Catalogue des Livres de la Bibliothèque du duc de La Vallière*, dressé par Guillaume De Bure et le savant M. Van Praet, tome II, p. 193, n° 2719, contient les chansons suivantes sans nom d'auteur:

Au renouvel de la douçour d'esté. (page 54.)
Je ai esté lonc tenz hors du païz. (p. 60)

---

[1] Voyez cette chanson ci-après, p. 124. Dans le manuscrit de l'ancien fonds du Roi n° 7222, elle est attribuée à *mesire Gautiers d'Argies*, et dans ceux du fonds de Paulmy n° 63, et du fonds de Cangé n° 67, à *Gace Brulez*.

[2] Voyez cette chanson ci-après, p. 125. Dans le manuscrit du fonds de Paulmy n° 63, et dans celui du fonds de Cangé n° 67, elle se trouve sous le nom du *Visdame de Chartres*.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Li pluseur ont d'amours chanté.	(p. 74.)
Quant la sesons du doux tens s'asséure	(p. 96.)
Bele dame me prie de chanter.	(p. 130.)
Cil qui chantent de fleur ne de verdure.	(p. 136.)
Hai! Amours, com dure départie.	(p. 147.)
Commencement de douce seson bele.	(p. 148.)
Li nouviaus tens et mais et violete.	(p. 149.)
Mout m'est bele la douce commençance.	(p. 150.)
Mout ai esté longuement esbahis.	(p. 151.)
Nouvel amour où j'ai mis mon penser.	(p. 152.)
La douce vois du roussignol sauvage.	(p. 152.)
L'an que rose, ne fueille.	(p. 153.)
Par quel forfet et par quel achoison.	(p. 154.)
Quant li rousignos jolis.	(p. 154.)
Tant ne me sai de ma dolor conplaindre.	(p. 155.)
Merci clamans de mon fol errement.	(p. 156.)
Je chantasse volentiers liement.	(p. 157.)
S'onques nus hom pour dure départie.	(p. 158.)
A vous, Amours, plus qu'à nule autre gent.	(p. 159.)
Comment que longue demeure.	(p. 210.)
A la douçour du temps qui raverdoie.	(p. 210.)

Li chastelains de Coucy.

CHANÇON I.

Belle dame bien apprisse
Cui j'aing de cuer sans fausser,
La paine de mon service
Me weilles guerredonner.
Ont trop feriez à blasmer
Pour que toute courtoissie
Tient de vous sa seingnorie;
Bien le devriés monstrer
Et joie et honneur doubler.

Tant li ai merci requisse
Que nel déust oublier;
Puis que allours n'ai convoitisse
Bien li déusse trouver.
On me cuide espovanter
Se li secours me detrie;
Mais noiant est pour paine,
N'en quier le desseurer
Pour paine ne pour mal endurer.

Raisons dit qu'il me soufisse,
Quant ainz j'osai penser;
Mès Amours pas ce n'éprise,
Si m'estuet merci crier,
Et se nulz pour bien amer
Doit avoir
Dont cuit que n'i faudrai mie;
Mais bien me pourra grever
Lons desirs sans conforter.

---

est imparfait dans le manuscrit.

LI CHASTELAINS DE

Tous tans m'est li cuers en joie,
Quant je sa biauté devis,
Sa chevelëure bloie,
Ses blans dois lons et traitis,
Son gent cors et son cler vis,
Et sa bouche bien assise
Qui de bien parler apprisse
Est tous tans, ce m'est avis:
Pour ce, la lo tant et pris.

De haute honneur sui en voie,
Quant en telle ai mon cuer mis
Où toute valour souploie
Et où tout bien est assis
En demour, de ce suis fis,
Se pitiez par sa franchisse
Ne l'a de merci sousprisse
Par quoi je soie saisiz
Et de s'amour dont sui soupris.

Dame, son cuer vous envoie
Li vostres loyaus amis
Qui merchit vous quiert et proie;
Car forment est esbahis
Que vostre pitiez c'est mis
Pour vous servir sans faintisse;
Que vos confors, ce m'est vis,
M'est si estrange tout dis.

CHANÇON II.

Li plusour ont d'amours chanté
Par effort et desloyaument;

Mès de ce m'en doit savoir gré
C'onques n'en chantai faintement :
Ma bone foi m'en a gardé
Et l'amour dont j'ai tant plenté
Que merveille est se je riens hé
Néis cele envieuse gent.

Certes, j'ai de fin cuer amé,
Ne jà n'amerai autrement :
Bien le puet avoir esprouvé
Ma dame, se garde s'en prent.
Je ne dis pas que m'ait grevé,
Que ne soit à ma voulenté ;
Quant de li sont tout mi pencé
Moult me plaist ce que me consent.

Se j'ai loing du païs erté
Où mes biens et ma joie apent,
Pour ce n'ai-je mie oublié
A amer bien et loyaument.
Se li merir m'a demouré,
Ce m'era mout reconforté
Que en pou d'eure a l'en recouvré
Ce qu'on desirre longuement.

Amours m'a par raison monstré
Que fins amis soffre et atent :
Qui siens est à sa voulenté
Merci doit crier franchement.
Ainsi gist, si l'ai-je voué ;
Mès cil faus amourous d'esté,
Qui m'ont d'amours achoisonné,
N'aiment fors quant talent leur prent.

Se envieux l'avoient juré,
Ne me nuiroient-ils noient

Là où il se sont tant pené
De moi nuire à leur essient.
Por tant il aient mal dehé!
Tant ont mon annui porparlé
Qu'à paines verrai achevé
La pene qui d'amer m'esprent.

CHANÇON III.

Autre que je ne seul, faz
Mon chant des autres mouvoir;
Ne onques ne fui un jour las
D'amer celle à mon povoir
Qui tout me tient en ces las:
De li ne me quier mouvoir.
Petit me vaut mes pourchas;
D'une chose m'esmay, las!
Se je muir par son vouloir,
Ce sera mauvez esgars:
Mains en aura de povoir.

Si bel oeil et si biaus bras
Me font en s'amour manoir;
Son simple vis, son regart,
Me sevent ci decevoir
Que en mirer son soulas
Ai mis trestout mon espoir.
Ne m'i sui pas pris à gas,
Se j'ai choisi haut ou bas:
Je m'en doi trop bien doloir.
Quant plus serai clamez las,
Plus de joie en doi avoir.

LI CHASTELAINS DE COI

Ceste amor tendrai ans,
Jà n'en serai repentans;
Plus en sui ardans que fus
Et du souffrir bien voillant.
Ce me doit valoir mult plus
Que en bon gré sui recevans,
Bien doi estre secourus;
Car de ce dont irascus
Fust un autre, sui joïans.
Droit ai; car plus sui que nus
De très haut don atendant.

De moi estes audesus,
Belle et gente et avenant,
Plaissant et de douz salus,
Et cheveus blonz, sorciz plesanz.
Jà jour n'ière recréus
Qu'à vous ne soie pensant.
Se je cest penser refus,
Au jour soie-je pendus!
Jà tant ne sera grevanz;
Quant plus sui de trauvail mus,
Plus ert li guerredon grant.

Sa façon à deviser
Voudroie touz jours oïr.
Tant est belle à regarder
Que nulz n'en pourroit mentir.
Por ce ne faz à blasmer,
Se je me pain de li servir.
Vendre me puet ou donner,
Ses sers sui sanz racheter:
Jà ne m'en quier afranchir;
Miex aing ainsi endurer
Que grant roïaume atenir.

CHANÇON IV.

Se j'ai esté lonc temps hors du païs
Où j'ai laissié la riens que plus amoie,
De maint annui ai puis esté servis
Et eschapez de perilleuse voie;
Si weil dire chose que on me croie.
Moult ai esté dolent et esbahis,
Et tout adès et sanz geu et sans ris,
Et Dieu merci et dont me venist joie
Quant ma douce amie nu envoie?

Je me plaing mult d'un debonnaire vis,
D'un biau semblent que trouver y souloie;
Que elle fist tant qu'elle m'ot bien pris
Par traïson que cueille et mouteploie:
M'a fait chose que dire n'osseroie;
Car j'ai esté long temps à son devis,
Et serai mais tant com serai vis.
Et tout par droit, se ore li failloie,
Quanque j'ai fait pour li perdre devroie.

Biau service ne se sera jà peris
A fin amant qui en bon lieu l'emploie;

---

[a] Le manuscrit de Clairambaut ces quatre vers sont remplacés par :

Quant m'esgardoit, si me faisoit un ris,
Lors me sembloit ke fuisse en paradis;
Ki miex le serf voir et plus mi desroie
Del guerredon ke avoir en devroie.

Mais li mieus est en aventure mis;
Que troy redout celle que amer souloie.
La grant, la gente et la simple et la coie
Mameletes a dures en mi le pis,
Gorge blanche plus que n'est nois ne lis:
Ce n'i faut pas, ne sai qu'an mentiroie;
Mais ele a cuer félon qui trop m'effroie.

Toux jours li ai esté loïaus amis
Et serai mès, en quel lieu que je soie;
Si ferai-je que je ai entrepris
De ceste amour qui si fort me maistroie.
Fausseroie, se ore m'en repentoie;
Car nulx n'ert jà de ces doulx maus garis,
Se il n'est toux de fine amour espris.
J'el di pour moy, geter ne m'en pourroie,
Se je du tout mentir ne vous vouloie.

CHANÇON V.

Quant la saisson du dous temps s'asdure
Que biaus estez se rasraine et esclaire,
Que toute riens à sa douce nature
Vient et retrait, se trop n'est de malaire,
Lors chanterai; car plus ne m'en puis taire,
Pour conforter ma cruel aventure
Qui m'est tournée à grant desconfiture.

J'aim et desir ce qui de moi n'a cure;
Las! que en pui-je? Amours le me fait faire;
Si me het plus que nule créature,
Et aux autres la voy si debonnaire:
Diex! pour quoy l'aing, quant je ne li puis plaire!

LI CHASTELAINS DE COUCY.

Or ai-ge dit folie et desmesure;
Que en bien amer ne doit avoir mesure.

A ma doulour n'a mestier couverture:
Si souspris sui que je ne sai que faire.
Mar acointai sa très belle figure
Pour ces doleurs et pour ces maus atraire:
Que ce me fait que nula ne puet deffaire
Fors ces fins cuers dont vers moi est si dure;
Que à la mort sui, se la guerre mi dure.

Amours, Amours, je muir et sans droiture;
Certes, ma mort vous devroit bien desplaire;
Car en vous ai mise toute ma cure
Et mes pensers, dont j'ai plus de cent paire.
Sor vous péust mes biax services plaire,
Lors en scroit ma joie plus séure.
On dit pieçà qu'il est de tout mesure.

' Que est-ce? et que fait ces cuers, si li otroie,
A moi haïr dont si l'avoy certaine?
Que en tout ce mont ne li demanderoie
Fors que s'amour, qui à la mort me maine.
Se elle m'ocit mult fera que vilaine;
Et s'ausi est que pour li mourir doie,
Ce est la mort dont miex morir devroie.

---

une grande lettre ne distingue ce couplet du précédent dans le ma-
du fonds du Roi n° 7613.

PAGE 55, NOTE 1.

Les abbés Mervesin [1] et Massieu [2] citent aussi le premier couplet de la chanson *Au renouviau de la douçor d'été*, etc., d'après E. Pasquier, et l'attribuent, comme lui, à Thibaut de Navarre. Le premier, dans une note, traduit *atoisonnez* (*acoisonnez*, accusé) par *attiédis*.

PAGE 57, NOTE 3.

Il y a aussi dans le manuscrit de Clairambaut, supplément, n° 184, folio 131, recto, une chanson adressée à un *Noblet*. Elle est sous le nom de *mesire Pieres de Molins* [3], et commence ainsi :

Chanter me fait ce dont je criem morir, etc.

PAGE 70, NOTE 1.

La chanson qui, dans cet endroit, est attribuée à Chrestien de Troyes, d'après l'autorité du manuscrit de Berne et de tous les autres, se trouve, page 58, première colonne du manuscrit du fonds de Paulmy n° 63, sous le nom de *Mon seigneur* GACE BRULLEZ.

---

[1] *Histoire de la Poésie françoise*. Paris, P. Giffart, 1706, in-12, page 77.

[2] *Histoire de la Poésie françoise*, déjà citée, page 143.

[3] Dans la liste des *chevaliers qui devront aller avec le Roy Saint-Loys outre mer*, il est appelé *monsieur Pierre de Moleines*.

PAGE 76, CHANÇON XXI.

Le troisième vers du premier couplet de cette chanson est faux par l'omission du mot *je*, qui se trouve cependant dans tous les manuscrits ; il faut le rétablir ainsi :

Mès je ne sai dont esjoïr me doie.

GLOSSAIRE.

A.

AAGE *ou* AAIGE : âge, vie de l'homme.
ACESMÉ : orné, paré; bas-lat. *scema*.
ACHAISONÉ : accusé.
ACHAPTER *ou* ACHEPTER : acheter.
ACHOISON. *Voyez* OCHOISON.
ACOINTANCE : bon accueil, familiarité, commerce.
ACOINTIER, *pris subst.* : abord, rencontre, société.
ADÈS : tellement, entièrement, aussitôt.
AÈ : âge, vie de l'homme; lat. *ætas*.
AFFERMÉ : fixé, établi; lat. *adfirmare*.
AFFIERT (il) : il appartient, convient.
AFOLER : rendre, devenir fou.
AHI : exclamation de douleur.
AÏE : aide, secours.
AILLORS : ailleurs.
AIM (il) : il aime.
AINÇOIS *ou* ANCHOIS, *ou* ANÇOIS : volontiers, avant, auparavant.
AING (je) : j'aime.
AINQUES : jamais.
AINS *ou* AINZ : mais, avant; lat. *anté*, ital. *anzi*.
AÏRER (s') : s'irriter, se mettre en colère; lat. *irasci*.
AIRE : état, disposition.
AIS : Asie. *Voyez* le *Glossaire de la langue romane* de M. de Roquefort, supplément, au mot *Aise*, p. 13.
AL : au, aux.
ALAINE : vent, souffle.
ALEGEMENT : action d'*alléger*, consolation, soulagement.
ALLOURS : ailleurs.
AMENRIR : amoindrir.
AMEOR : amant, amoureux.
AMISTIÉ : amitié, amour.
AMOROS *ou* AMOROUS : amoureux.
AMT (il) : il aime; lat. *amat*.
ANGLOISOS *ou* ANGOISSOS, *ou* ANGOISSEUS : plein d'angoisse, de tristesse, de douleur.
ANOI *ou* ANUI : ennui, chagrin.
ANUIER : ennuyer, fatiguer.
AORER *ou* AOURER : prier, conjurer; lat. *orare*.
ARGUER : réprimander, blâmer, accuser, tourmenter; lat. *arguere*.

As : à, aux
Aseuvis : rassasié, assouvi.
Assaier : essayer, éprouver.
Assoager *ou* Assoagier : soulager, adoucir.
Atalenter : charmer, convenir.
Atorné, e : amené, apporté, e.
Aue : eau.
Aus : aux, eux.
Autel : pareil, semblable.
Autresi, *adv.* : semblablement, pareillement.
Auvec : avec.

B.

Baanz : désirant, aspirant.
Baceler : jeune homme qui n'est pas encore chevalier.
Baillie : gouvernement, seigneurie; bas lat. *balliva*; ital. *balia*.
Beer : penser, désirer, aspirer; lat. *beare*.
Benoet : bénit, saint.
Biax : beaux.
Bloi, ie : blond, de.
Boce *ou* Bouce : bouche.
Boin, ne : bon, ne.
Broil *ou* Broille, *ou* Bruelle *ou* Bruille : bois, branche d'arbre, broussaille; bas lat. *broilum*.
Bue : bœuf; lat. *bos*; ital. *bue*.
Bui (je) : je bus.
Buvraige : breuvage.

C.

Canchon *ou* Cançon, *ou* Chançon : chanson; lat. *cantus sonus*.
Canter : chanter; lat. *cantare*.
Cargier : charger.
Cascuns : chacun.
Celi : celle.
Chant (je *ou* il) : je *ou* il chante.
Char : chair.
Che : ce.
Chef *ou* Chief : tête; lat. *caput*.
Chetif *ou* Chetis : captif, malheureux; lat. *captivus*.
Chi : ici.
Chier : cher, chéri.
Chière : mine, semblant, accueil gracieux.
Ci : ici.
Cier : cher.
Cil : celui.
Cist : ce, cet.
Clamer : crier, déclarer; lat. *clamare*.
Claim (je) : j'avoue, je déclare.
Cler : clair, brillant, blanc; lat. *clarus*.
Clergié (li) : les clercs, les gens instruits; bas lat. *clerici*.
Coer : cœur.
Coi : quoi.
Coi, ie : gracieux, se; posé, e.
Coiement : tranquillement, en paix; lat. *quietè*.
Coil (je) : je cache; lat. *celo*.
Cointement : prudemment, agréablement.
Com *ou* Con : comme.
Començance : commencement.

Comens (je) : je commence.
Comperer : payer; lat. *comparare.*
Complaindre : se plaindre.
Conferré : terminé, clos, fini; lat. *confirmatus.*
Conoissance : reconnoissance, gratitude.
Consirer, *pris subst.* : vue, considération, tendre passion; lat. *considerare,* et non *conscindere,* ici tout au moins: ainsi M. de Roquefort a tort de réfuter Levesque de La Ravallière, et d'appliquer cette dernière étymologie à tous les cas. (*Voyez* le *Glossaire de la langue romane,* au mot *consirer.*)
Contendre : prétendre, disputer, combattre; lat. *contendere.*
Contoier : raconter, faire un *conte,* babiller, gazouiller.
Convoier, *pris subst.* : compagnie, conduite dans la voie; lat. *cum viare.*
Cor : cœur; lat. *cor.*
Coriaus *ou* Coriax : cordial, de cœur, cher.
Cors : corps; lat. *corpus.*
Cose : chose.
Coumens (je) : je commence.
Criem (je) : je crains.
Crième : crainte.
Crient (il) : il craint.
Croisié : croisé, qui a pris la croix.
Crueul : cruel.
Cuens : comte.
Cuer : cœur.
Cuider : penser, croire; lat. *cogitare,* selon Nicot, et *credere,* suivant Levesque de La Ravallière dans son Glossaire qui est à la suite des *Poësies du Roy de Navarre.*
Cure : soin, souci; lat. *cura.*

D.

Daintié : beauté, pureté, légèreté; angl. *dainty.*
Damage *ou* Damaige : dommage, perte; lat. *damnium.*
De est pris souvent pour *que* dans les comparaisons. Ainsi, *dolor graindre de la moie,* douleur plus grande que la mienne; cette locution s'est conservée dans l'italien.
Dé : Dieu.
Déduit : joie, plaisir.
Dehait *ou* Dehé : peine, chagrin.
Del : du, de le; ital. *del.*
Delaier : différer, tirer en longueur, mettre un *délai;* lat *differre, dilatum.*
Delez : auprès, vers.
Delicious : délicieux; angl. *delicious.*
Delit : joie, plaisir.
Delitable : délectable, agréable; lat. *delectabilis.*
Deliteux, se : doux, ce; agréable; lat. *delitiosus;* bas lat. *delicius.*
Demaine : domaine, propriété; lat. *dominium;* angl. *demain.*
Demant (je) : je demande.

DEMENTER : se tourmenter, se démener ; lat. *dementire*.
DEMEURE *ou* DEMORE, *ou* DEMOUR : demeure, séjour, retard ; lat. *demoratio*.
DEPARTIE : départ, séparation.
DEPARTIR : partir, s'en aller.
DEPORT : joie, plaisir.
DEPORTER : se récréer, être en joie.
DESESPOIR (je) : je désespère.
DESHIRETE (il) : il déshérite.
DESROI : malheur, désastre ; lat. *deradio*.
DESSEURANCE *ou* DESSEUREMENT : séparation, délaissement.
DESSEURE : sur, dessus.
DESSEURER : quitter, laisser, se séparer ; lat. *deserere*.
DESTRAINDRE : tourmenter, chagriner ; lat. *distringere*.
DESTROIS : troublé, chagrin, plongé dans la détresse ; lat. *districtus*.
DEU *ou* DEUS, *ou* DEX *ou* DIEX : Dieu.
DEUL *ou* DUEL, *ou* DOEL : deuil, chagrin.
DOIE (que je) : que je doive.
DOIGNE (qu'il) : qu'il daigne.
DOIS : eau, courant, canal.
DOINT *ou* DOINST (qu'il) : qu'il donne.
DOLOR *ou* DOLOUR : douleur.
DOLEREUS *ou* DOLOROUS : douloureux.
DONROIE (je) : je donnerois.
DOU, *art.* : du.
DOUBTER *ou* DOUTER : redouter, craindre.
DOULC *ou* DOUS, *ou* DOUZ : doux ; lat. *dulcis*.
DOUTANCE *ou* DOUTE : crainte, appréhension.
DROIT *ou* DROITURIER, ÈRE : juste, équitable, sincère.
DRU, UE, *ou* DRUZ : ami, e ; bas lat. *drudes* ; ital. *drudo*.
DUI (je) : je dusse.

E.

EAGE : âge, vie.
EFFRAÉ : effrayé.
EMPAINT (il) : il transporte, heurte, pousse ; lat. *impingere*.
EMPRENDRE : entreprendre.
EN *ou* L'EN : on, l'on.
ENFES : enfant.
ENHAÏ : pris en haine, détesté.
ENGIGNIÉ : trompé, séduit.
ENGING : artifice, tromperie ; lat. *ingenium* ; ital. *inganno*.
ENQUEREOR : qui *s'enquiert*, curieux ; lat. *inquærere*.
ENSEMENT *ou* ENSI : ainsi, de même, pareillement.
ENTENDRE : espérer ; lat. *intendere*.
ENTENTE : entendement, pensée.
ENTENTION : espérance.
ERREMENT : erreur, illusion ; lat. *errare*.
ERT (il) : il étoit, il sera ; lat. *erat*, *erit*.
ESBAUDIS : tressaillant de joie.
ESCAPÉ : échappé.
ESCHIS : banni, exilé ; lat. *excisus*.

ESCHIVER : esquiver, échapper.
ESFORCHIER : efforcer.
ESGARDER : regarder, considérer.
ESLOINGNIER *ou* ESLONGER, *ou* ESLONGIER, *ou* ESLONGNER, *ou* ESLONGNIER : éloigner.
ESMAI : émoi, émotion.
ESMAIER : émouvoir, étonner.
ESMERÉ : purifié, pur, parfait.
ESMERÉEMENT : purement, parfaitement.
ESMIER : briser, réduire en *miettes*.
ESPOENTÉ : épouvanté.
ESTAGE : séjour, état ; lat. *stare*.
ESTOUVOIR : combattre, disputer ; *pris subst.*, nécessité.
ESTUET : il faut, il convient.
EULS *ou* EUZ : yeux.
EXERCITER : manier, exercer, s'exercer ; lat. *exercitare*.

F.

FACHE (que je) : que je fasse.
FAÇON : face, mine ; lat. *facies*.
FAIL (je) : je manque.
FAILLANCE : défaut, action de manquer.
FAILLIR : manquer, cesser, tromper.
FAINTEMENT : faussement, avec dissimulation ; lat. *fingere*.
FAZ (je) : je fais.
FEÏE : fois.
FEINTISE : feinte, faux-semblant.
FEIS (tu) : tu fis.
FENIR : finir, terminer.
FIANCE : confiance, foi.
FIN, E : parfait, accompli, entier, e ; lat. *finis* ; angl. *fine*.
FINEMENT : parfaitement, entièrement.
FINER : finir, cesser.
FIS : confiant, persuadé ; lat. *fisus*.
FLAMBE : flamme.
FLOR *ou* FLOUR : fleur.
FOILLE : feuille ; lat. *folium*.
FOL *ou* FOX : fou.
FOLAGE *ou* FOLOR : folie, égarement.
FORMENT : fortement.
FRAINDRE : rompre, briser ; lat. *frangere*.
FRAINT (il) : il rompt.
FRANC, CHE : noble, loyal, e ; opposé de *villain*.
FUEZ : fuyez.
FUI (je) : je fus.
FUS : feu.

G.

GAS : mal, malheur, perte.
GIÈ : je.
GIEU : jeu.
GIEU (je) : je joue.
GRAER *ou* GRÉER : agréer, gratifier, remercier ; lat. *gratitare*.
GRAILLE *ou* GRELLE : mince, menu, délicat ; lat. *gracilis*.
GRAINDRE : plus grand ; lat. *grandior*.
GRAINER : produire des graines.
GRAVELE : gravier.
GREIGNEUR *ou* GREIGNOR, *ou*

GREIGNOUR, *ou* GRENOUR : plus grand ; lat. *grandior*.
GREVANCE : rigueur, grief, peine ; lat. *gravis*.
GREVAIN : grief, rigoureux.
GUENCHIR : aller à gauche, s'écarter.
GUERDON *ou* GUERREDON, *ou* GUIERREDON : salaire, récompense.
GUERPIR : suivre, poursuivre, obséder.
GUIE (il) : il mène, guide.

H.

HACHIE : peine, tourment, supplice ; angl. *ache*.
HAITIÉ : gré, souhait, plaisir.
HARDEMENT : hardiesse, courage.
HE (il) : il hait
HOM *ou* HON, *ou* HONS : homme.
HOMBRAGE : genre humain ; esp. *hombre*.
HONTAGE : honte.

I.

I : il, là.
IERT (il) : il étoit, il sera ; lat. *erat* et *erit*.
IEUZ : yeux.
INCITER : exciter, pousser ; lat. *incitare*.
IRASCUS : irrité, fâché.
IRIÉ *ou* IRIEZ : irrité, coléré ; lat. *iratus*.
IRIER : irriter, mettre en colère.
ISTRA (il) : il sortira.
ITANT : ainsi, aussitôt ; lat. *ità*.

J.

JA : déjà, pas, point.
JAMAIZ *ou* JA MAIZ, *ou* JAMÈS : jamais.
J'EL : je le.
JOÏANS : jouissant.
JOÏOUS : joyeux.
JOR : jour.
JOU : je.

K.

KE : que, car.
KI : qui.

L.

LAQS *ou* LAS : réseau, lacs.
LAS : hélas.
LAIS *ou* LÈS (que je) : que je laisse.
LAIT (il) : il laisse.
LÉAUL : loyal.
LÉAUMENT : loyalement.
LI, *art.* : le, les.
LIE : joyeuse, agréable.
LIÉ : joyeux, en *liesse*.
LIGEMENT : avec soumission, fidèlement.

LIGES : subordonné, vassal, serviteur; lat. *ligatus*.
LO (je) : je loue.
LOÏERS : récompense, salaire.
LONC : long.
LONGE : linceuil, bandelette; lat. *longus*.
LOS : louange, gloire; lat. *laus*.
LOSENGEOR *ou* LOSENGEOUR, *ou* LOSENGIER : louangeur, flatteur.
LOUSEIGNOL *ou* LOUSEIGNOLZ *ou* LOURSEIGNOL : rossignol; lat. *lusciniola*.
LUIERS : récompense, salaire.

M.

MAIN : matin; lat. *manè*.
MAINDRE *ou* MEINDRE, *ou* MENOR, *ou* MENOUR : moindre; lat. *minor*.
MAINS : moins.
MAINT (il) : il demeure; lat. *manet*.
MAIS : le mois de mai.
MAISTROIER *ou* MESTROIER : maîtriser, être maître.
MALAGE : mal, maladie.
MALÉIR : maudire.
MALEURÉ, ÉE : maudit, ite; lat. *mala hora*.
MALVAIS : mauvais; espag. *malvado*.
M'AMIE : mon amie.
MANAIE *ou* MANOIE : mémoire.
MANOIR, *verbe* : rester, demeurer; lat. *manere*.
MANTEL *ou* MANTIAU : manteau.
MAR : mal, mal à propos, malheureusement.
MATÈRE : matière; lat. *materia*.
MAUTALENT *ou* MAL TALENT : méchanceté, meffait.
MAUVIZ : alouette, *mauviette*.
MEHAIGNER : blesser, maltraiter, lasser, décrier; bas lat. *mahenicare* et *mahennare*.
MEILLOR *ou* MEILLOUR, *ou* MILLOR : meilleur, re; lat. *melior*.
MELZ : mieux.
MENBRER : se souvenir; lat. *memorare*.
MENTEOR *ou* MENTEOUR : menteur.
MERCHI *ou* MERCI, *ou* MERCIZ : pitié, grâce, miséricorde.
MERCIER : remercier.
MERI : payé, récompensé, mérité.
MERIR : payer, récompenser, mériter; lat. *mereri*.
MESCHEANCE : malheur, accident.
MESCHÉOIR : mal arriver; *pris subst.*, malheur, accident.
MÉSESTANCE : malaise, mauvais état, souffrance; lat. *malè stare*.
MESLÉEMENT : avec mélange.
MESPRISON : méprise.
MI : à moi; lat. *mihi*.
MI : miens; lat. *mei*.
MIE, *partic. nég.* : pas, point, nou. Ce mot est encore en usage dans la Champagne, l'Artois, et principalement dans la Picardie.
MOIE : mienne.
MONS *ou* MONT : monde.
MORSEL : morceau.
MORT, *participe* : mis à mort.

Moult *ou* Mout, *ou* Mult : beaucoup ; lat. *multùm*.
Mouteploier : multiplier.
Muelz : mieux.
Muir (je) : je meurs.

N.

Neians : néant, rien.
Neis, *conjonct.* : si ce n'est, excepté ; lat. *nisi*.
Nel : ne le.
Nès : navire ; grec ναυς.
Noians *ou* Nouans : néant, rien.
Non : nom.
Nonchaloir : insouciance, indifférence, oubli, omission.
Nouveax *ou* Noveax : nouveau.
Nus : nul, aucun.

O.

O : avec.
Ochoison *ou* Oquoison : occasion, dessein, calomnie, accusation ; lat. *occasio* et *accusatio* ; bas lat. *acheso* ; anc. prov. *acaizo*.
Ocire : tuer ; lat. *occidere*.
Oci : tué, mis à mort.
Oes : gré, volonté.
Oi (j') : j'entends.
Oïl : oui.
Oil : œil.
Oimi : exclamation de douleur ; ital. *oimè*.
Oisel : oiseau.
Onc *ou* Onques : jamais ; lat. *unquàm*.
Onor *ou* Onour : honneur.
Ore, *adv.* : maintenant.
Ore, *subst.* : temps, moment, heure ; lat. *hora*.
Orgueil *ou* Orgueux : orgueil.
Oroison : oraison, prière.
Orrez (vous) : vous entendrez.
Ors : ours.
Os (j') : j'ose.
Oscur, re : obscur, e.
Ostel : maison, logis.
Ot (il) : il eut, il entendit.
Outrée : charge, combat.
Outréement : à outrance, outre mesure, absolument.
Ouvré : travaillé.

P.

Painer *ou* Pener, *ou* Peiner : travailler ; prendre peine, souffrir ; lat. *pœna*.
Pairt (il) : il part.
Païs : pays, patrie.
Pais : paix, repos.
Paor *ou* Paour : peur, crainte ; lat. *pavor*.
Parcevoir : apercevoir, remarquer ; lat. *percipere*.
Parlier, Mal-parlier : médisant, calomniateur.
Paroir : paroître.
Paroiseus, se : paresseux, se.
Parra (il) : il paroîtra.
Pens (je) : je pense.
Pensis : pensif, rêveur.
Perde : perte ; lat. *perditio*.
Pesance : poids, chagrin, ennui.
Pis : estomac, poitrine.

PLENTÉ : abondance, foison ; lat. *plenitudo;* angl. *plenty.*
PLEUVI : promis, juré.
PLOR *ou* PLOUR (je) : je pleure.
PLUSOR *ou* PLUSOUR : plusieurs.
PLUX : plus, davantage.
POENE *ou* POINE : peine, douleur ; lat. *pœna.*
POI *ou* POU : peu.
POISSANCE : puissance.
POOIR *ou* POVOIR : pouvoir.
POOR : peur, crainte.
PORCHAS *ou* POURCHAS : poursuite, dessein, entreprise.
PORPENS *ou* POURPENS : pensée, dessein, projet.
POT (il) : il put.
PRECIOUS : précieux ; angl. *precious.*
PRÉE : prairie.
PREIGNE (que je *ou* il) : que je *ou* il prenne.
PREU : profit.
PREUS *ou* PREUX : brave, courageux, hardi.
PRIS (je) : je prise, j'estime.
PROIER : prier.
PROIÈRE : prière.
PROPENS : pensée, dessein, projet ; lat. *propensio.*
PROU : abondamment, assez, beaucoup.
PRUDOM *ou* PRUDONS : prud'homme, homme d'honneur ; lat. *prudens homo.*
PUET (il) : il peut.
PUIS : depuis, ensuite.

Q.

QUANQUES : autant que, quoique ; lat. *quantumcumque.*
QUAR : car ; lat. *quarè.*
QUARREL : trait, pierre *ou* boulet *carré.*
QUE : que, parce que, car ; lat. *quòd.*
QUENS : comte.
QUEQUE : quoi que ; lat. *quæque.*
QUEUS : quels.
QUEUX : cuisinier.
QUIER (je) : je cherche, je demande ; lat. *quæro.*
QUIS : cherché, demandé.
QUIT (je) : je pense, je crois, je quitte.
QUITES : acquitté, libre.

R.

RAMAINT (il) : il ramène.
RAPAIER : payer, récompenser.
RASRAINER (se) : redevenir serein.
RASSEUREMENT : assurance, consolation.
RASSOAGER *ou* RASSOAGIER : soulager, radoucir.
RAVERDOIER : reverdir, refleurir.
RECORT (je) : je me souviens ; lat. *recordari.*
REHETIER : se réjouir, se refaire, encourager.
REMAIGNE (qu'il) : qu'il reste.
REMAINT (il) : il reste.
REMANOIR : rester, demeurer ; lat. *remanere.*
REMIRER : voir, regarder, considérer.
RENVOISIÉ : gai, réjoui.
REPAIRIER : habiter, reparoître.

Reporpens : retour de pensée, souvenir.
Resplent (il) : il brille; lat. *resplendet.*
Respons : réponse.
Revoer *ou* Revoïer : revoir.
Riens : chose; lat. *res.*
Roeve. *Voyez* Rouver.
Rouver : demander, prier; lat. *rogare.*
Ru : ruisseau; lat. *rivo.*

S.

Salemons : Salomon.
S'amie : son amie.
Savor *ou* Savour : saveur, bon goût; lat. *savor.*
Sauteler : sautiller, tressaillir de joie.
Se, *conjonct.* : si.
Seingnorie : seigneurie.
Semblance : semblant, manière, façon.
Semont (il) : il somme, commande.
Serf (je) : je sers.
Serf *ou* Sers : esclave, vassal; lat. *servus.*
Sesi : saisi.
Seul *ou* Soel, *ou* Soil (je) : j'ai coutume; lat. *solco.*
Seur : sur, au-dessus.
Seus : seul.
Sevent (ils) : ils savent.
Si : tellement, beaucoup, ainsi; lat. *sic.*
Siècle : siècle, monde.
Signor : seigneur; lat. *senior.*
Solas *ou* Soulas : consolation, soulagement, plaisir; lat. *solatium.*
Solement : seulement.
Sorciz : sourcils.
Sot (il) : il sut.
Soufraint (il) : il souffre, manque.
Souldée : solde, paiement.
Souloit (il) : il avoit coutume.
Soupris *ou* Souspris : surpris.
Souspir (je) : je soupire; lat. *suspiro.*
Suelt (il) : il avoit coutume; lat. *solebat.*
Suens : sien; lat. *suus.*
Suer : sœur. Terme d'amitié employé même envers une épouse ou une maîtresse; ce mot s'est conservé dans les patois mâconnois, dauphinois et bressan.
Surie : Syrie; grec Συρια.

T.

Talent : amour, besoin, bonne volonté.
Taisir : taire; lat. *tacere.*
Tans *ou* Tens : saison.
Targer *ou* Targier : tarder; lat. *tardare.*
Tiegne *ou* Tiengne (qu'il) : qu'il tienne.
Tolu *ou* Tolut, *ou* Toust, *ou* Tout : enlevé, pris; lat. *tollere.*
Trahir *ou* Traire : tirer, amener, trahir.
Traïson : trahison.
Traitis *ou* Tretis : étiré, long, élancé, fluet; lat. *tractus.*

TRAÏTOR *ou* TRAHITOR, *ou* TRAHITOUR : traître.
TRAVAILLÉ *ou* TRAVEILLÉ : lassé, fatigué, tourmenté.
TRESTOURNER : revenir, retourner.
TRISTOR *ou* TRISTOUR : triste, affliction.
TRUIS (je) : je trouve.
TUERTRE *ou* TURTRE : tourterelle ; lat. *turtur*.
TUIT : tous.

U.

UMELIER : humilier, soumettre.

V.

VAIR *ou* VER : de différentes couleurs ; lat. *varius*. [1]
VALOR *ou* VALOUR : valeur, vertu ; lat. *valere*.
VÉIR : voir.
VENRA (il) : il viendra.
VERAI, AIE : vrai, aie ; lat. *verus*.
VERAIEMENT : vraiment.
VIAIRE : visage ; bas lat. *viarium*.
VIF (je) : je vis, suis en vie.
VIGOR *ou* VIGOUR : force, vigueur ; lat. *vigor*.
VILANIE *ou* VILONIE, *ou* VILTANCE : action ignoble, crime, tromperie, abjection de caractère ; lat. *villanus* ; bret. *villen* ; angl. *villany*.
VIS : visage.
VIS : vivant ; lat. *vivus*.
VIS, *partic.* : vu, visible, appris ; *ce m'est vis*, je suis certain ; lat. *visus*.
VOIR *ou* VOIRE, *ou* VOIRS : vrai, vraiment, vérité.
VOIS (je) : je vais.
VOISE (que) : que j'aille.
VOLENTÉ : volonté.
VOLENTEIZ : de bonne volonté, disposé.
VOS : vous.
VOSIST (qu'il) : qu'il voulût.
VOULT (il) : il voulut.
VUEILL *ou* VUIL (je) : je veux.
VUET (il) : il veut.

W.

WELENT (ils) : ils veulent ; angl. *will*.

---

[1] Des yeux *vairs* étoient les beaux yeux dans les XII, XIII et XIVe siècles. On a long-temps disputé pour savoir quelle couleur particulière désignoit ce mot. Le vers suivant la détermine formellement ; le poète dit, en parlant d'une beauté parfaite, qu'elle avoit

Com faucons vairs lez et riens.

(*Fabliaux* de Barbazan, édition de Méon, tome III, page 424, vers 481.)

ANCIENNE MUSIQUE

DES

CHANSONS DU CHATELAIN DE COUCY,

MISE EN NOTATION MODERNE AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO,

PAR M. PERNE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE. (ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.)

MUSIQUE

DES

CHANSONS DU CHATELAIN DE COUCY.

AVIS.

Quatre mélodies des chansons du châtelain de Coucy ont été notées et publiées par Laborde, dans son *Essai sur la Musique*, tome II, pages 205, 281, 287 et 291. Burney et Forkel, dans leurs *Histoires de la Musique*, ont essayé de rhythmer une ou deux de ces mélodies, en établissant la mesure musicale d'après la notation en notes de forme carrée et losange donnée par Laborde; mais ces auteurs ne sont parvenus qu'à donner un aperçu informe de cette ancienne musique. Privés des manuscrits, ils ne pouvoient présumer que la notation qu'ils trouvoient dans l'ouvrage de Laborde étoit de toute nullité pour pouvoir établir la mesure musicale, la coupe des phrases, et déterminer les passages qui, dans ces mélodies, exigent la présence et l'effet du bémol, du dièse et du bécarre.

La pratique usuelle de la notation en usage pendant les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles a été jusqu'ici totalement ignorée, quoique Francon et

quelques autres écrivains sur la musique aient donné, sommairement il est vrai, les règles de cette notation, parce que les difficultés que ces règles présentent dans leur exécution, à cause des nombreuses liaisons ou ligatures de notes, ne sont pas les seules qui s'opposent à l'exacte distribution et au rapport des valeurs à placer les unes sous les autres dans les morceaux de musique à deux, à trois et à quatre parties, mais encore à cause des accidens qui se rencontrent devant des notes auxquelles ils semblent n'avoir nul rapport.

Ce ne peut donc être que par la pratique constante de la mise en partition de plusieurs morceaux de musique des siècles précités que l'on peut acquérir la certitude de réussir à rendre en notation moderne telle musique que ce soit de ces bas siècles. Cette pratique nous étant devenue familière en raison des nombreux extraits que nous avons faits de la plus ancienne musique qui existe dans les manuscrits de la Bibliothéque du Roi, nous sommes parvenu à restituer la musique des chansons du Châtelain telle qu'on la trouve ici, donnée d'après ces mêmes manuscrits et ceux de la Bibliothéque de l'Arsenal.

La notation musicale du douzième siècle est plus simple que celle des treizième et quatorzième siècles, parce qu'à cette époque la musique à plusieurs parties étoit assez rare; mais elle n'en possède pas moins les moyens de former toutes les divisions possibles de mesure à deux, à trois et à quatre temps. La mesure ternaire étoit alors préférée, et toutes les chansons du Châtelain sont à trois

temps; les temps de cette mesure sont même souvent ternaires. Dans cette notation, il n'y a pas de barres pour séparer les mesures; mais les phrases mélodiques y sont distinguées, dans les copies les plus exactes, par des barres tirées perpendiculairement du haut en bas de la partie, ou n'embrassant qu'un ou deux espaces entre les lignes. Ces traits ou ces barres désignent non seulement la fin d'une phrase musicale ou du vers mis en musique, mais les uns et les autres représentent aussi les valeurs muettes ou silences, selon le plus ou moins d'espaces linéaires qu'ils embrassent, comme nous venons de le dire. Les clefs employées dans les manuscrits sont la clef d'*ut* sur la seconde ou la troisième ou la quatrième ligne (la portée musicale n'étant composée que de quatre lignes), et la clef de *fa* sur la seconde ligne. Souvent le bémol apparoît posé sur la place de la note *si*, que dans ces anciens temps on appeloit *fa* lorsque le *si* étoit bémolisé, et *mi* lorsqu'il étoit *si* naturel. Il en étoit de même de la note *mi*, qui, devenant *mi* bémol, prenoit le nom de *fa*, parce que les six syllabes *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, étoient alors suffisantes pour la solmisation, attendu que tout demi-ton, en descendant l'*échelle*, ou *gamme*, ou *exacorde*, se chantoit *fa-mi*, et tout demi-ton en montant se prononçoit et se chantoit *mi-fa*, d'après le système des nuances, dont il seroit trop long de donner ici l'aperçu. Le bécarre, dans le douzième siècle, étoit employé comme signe du dièse, et ce ne fut que dans le treizième siècle, lorsque la musique à plusieurs parties prit faveur, et le dièse commençant à paroître, que le

bécarre ne fut plus considéré que comme propre à annuler l'effet du dièse ou du bémol. Outre le bémol posé à la clef pour indiquer que la note *si* devoit être abaissée d'un demi-ton dans le courant de la portée, il existoit encore des cas où l'on abaissoit cette même note, quoique le bémol ne se trouvât pas indiqué, et cela en raison de la tournure du chant ou de la modulation. Toute composition musicale depuis les bas siècles avoit pour base et type de mélodie les tons ou modes du chant grégorien, vulgairement appelé *plain-chant*, modes d'origine grecque, d'après lesquels les modernes ont formé leurs modes majeurs et leurs modes mineurs. Dans la musique figurée, ainsi appelée pour la distinguer du plain-chant, ces modes étant souvent entremêlés les uns avec les autres, selon les différens rapports qu'ils avoient entre eux, offroient alors de la variété à la mélodie, et amenoient diverses modulations que n'admettoit pas le plain-chant. Dans ces modes, les intervalles mélodiques les plus naturels étoient ceux employés pour la mélodie et la modulation. Rarement on voit dans la musique des onzième et douzième siècles des intervalles disjoints de sixte, de septième et d'octave. L'intervalle de triton (ou *quarte majeure*, ou *quarte augmentée*, comme l'appellent les modernes) étoit presque totalement rejeté comme peu mélodique, difficile à entonner lorsqu'il étoit disjoint, et d'une relation fausse avec les autres intervalles de la mélodie lorsqu'il étoit formé par des notes conjointes. C'est pour ces deux raisons que, dans les modes dorien (premier ton), hypo-dorien (second ton), hypo-phrygien

(quatrième ton), lydien et hypo-lydien (cinquième et sixième tons), toutes les fois que la note *si* descendoit sur le *fa*, on formoit toujours un demi-ton en descendant sur le *la*, troisième note de l'intervalle de quarte pris en montant, intervalle qui, de quarte majeure qu'il étoit, devenoit quarte juste, ou mineure, comme l'appellent certains maîtres. La note *si* étoit donc, dans ce cas, considérée comme *si* bémol; mais ce même *si* étoit toujours naturel en montant à l'*ut*, à moins que le bémol indiqué n'annulât cette règle, ou que la tournure de la modulation ne changeât la nature du mode en celle des modes phrygien (troisième ton), mixolydien (septième ton), et hypo-mixolydien (huitième ton); car, dans ces trois modes, presque toutes les fois que la relation de triton existoit dans la mélodie, ce n'étoit pas le *si* qui devoit être abaissé d'un demi-ton, mais le *fa* naturel qui devoit être élevé d'un demi-ton et considéré comme *fa* dièse, parce que le *si* naturel existe dans ces modes comme étant l'une des cordes constitutives de la mélodie. Dans les manuscrits du douzième siècle, et même dans quelques uns du treizième, le bécarre fait alors la fonction de notre dièse moderne en élevant d'un demi-ton la note devant laquelle il est posé ou celle à laquelle il a rapport. Il est encore essentiel de remarquer que dans le courant d'un morceau de musique, et même quelquefois au commencement de la portée, on trouve le bémol placé devant l'*ut* et le bécarre placé devant le *si*: alors ces signes ainsi placés indiquent que de l'*ut* au *si* il y a toujours un demi-ton. Quelquefois on trouve aussi ces

accidens placés devant telle note que ce soit, considérée comme première d'un groupe de notes liées : alors ces signes n'affectent pas toujours cette première note, mais bien souvent celle qui, dans ce groupe de notes, exige l'élévation ou l'abaissement que réclame la tournure mélodique de la phrase.

La mélodie des anciens modes étant dans le genre diatonique pur, admettoit rarement des demi-tons intercalés au milieu d'une phrase de chant ; mais il étoit donné comme règle constante que, dans les phrases finales de chant ou de modulation, toute pénultième note qui formoit un ton sous la dernière note qu'elle précédoit, devoit être élevée d'un demi-ton pour adoucir la dureté du chant, et former dans la mélodie un sens final. D'après cette règle, on formoit toujours un demi-ton de l'*ut* au *ré*, du *fa* au *sol* et du *sol* au *la*, comme si cet *ut*, ce *fa*, ce *sol*, eussent été précédés d'un dièse.

Quant à l'exécution de la musique de ces anciens temps, il ne nous est pas donné de la connoître plus que celle entendue par nos aïeux. Tout ce qui tient au moral, au sentiment, aux sensations, à la mode même, est tellement fugitif, principalement en musique, qu'on ne pourroit avoir quelques indices certains de cette exécution qu'au moyen de signes qui indiqueroient les principaux ornemens alors employés par les chanteurs. La seule trace que l'on trouve dans les plus anciens manuscrits de ce que nous appelons *agrémens du chant*, est un signe ou note appelée *plique* par les anciens, du terme *plica*, mot latin qui veut dire *pli*. Cette note, qui

étoit tantôt de figure carrée, tantôt de figure losange, avoit toujours deux queues, et cela pour la distinguer des autres valeurs de notes dont elle faisoit partie, ou contre lesquelles elle étoit accolée comme signe de *trill* ou de *brisement de la voix*. Sa présence indiquoit que la note qu'elle désignoit devoit être partagée en deux sons contigus, et battus l'un contre l'autre par le mouvement de la glotte. Les deux sons opérés par ce mouvement se formoient en montant si la note qui suivoit la plique étoit plus élevée ou sur le même degré qu'elle, et en descendant si la note qui la suivoit étoit d'un ou plusieurs degrés plus bas. On ne peut affirmer que ce mouvement de la glotte indiqué par la plique fût effectivement le même que celui de la voix dans l'exécution du *trill* moderne, mais le terme *plique* indique assez que, par la présence de cette note, la voix devoit se plier au mouvement de sons contigus, ce qui est enseigné dans les anciens ouvrages sur le plain-chant et le chant figuré, et démontré par les manuscrits des chansons du Châtelain du douzième siècle, où les mêmes passages de mélodie sont écrits en deux ou trois notes dans l'un des manuscrits, et en plique d'une seule figure dans l'autre. On peut aussi considérer comme *petites notes, notes de goût*, ces fréquentes *appoggiatures* qui précèdent ou qui suivent les notes dont la valeur à elle seule rempliroit l'un des temps de la mesure, et qui, s'associant une petite note, rendent alors ce même temps ternaire de binaire qu'il seroit sans la présence de cette valeur minime.

Les manuscrits d'après lesquels la musique des chansons du Châtelain est donnée ici en notation moderne, sont le n° 7222 du fonds du Roi, les n°s 65, 66, 67 du fonds de Cangé, de la Bibliothéque du Roi, et le n° 63 des manuscrits du fonds de Paulmy, de la Bibliothéque de l'Arsenal. Ce manuscrit n° 63 et le n° 7222 sont très bien copiés. Il y a peu d'erreurs dans la position des clefs des bémols; mais parmi les manuscrits du fonds de Cangé les fautes de valeurs, de position de clefs, de placement exact de bémols, de bécarres, et les absences des signes de division des phrases mélodiques sont tellement fréquentes par l'impéritie des copistes, que, sans le secours du manuscrit n° 63 du fonds de Paulmy, il nous eût été presque impossible de restituer exactement une partie de cette ancienne musique.

Des précieux monumens de musique ancienne latine ou françoise que possède la Bibliothéque du Roi, il en est peu qui présentent autant d'intérêt que la série musicale des chansons du Châtelain. Cette musique est la plus ancienne qui existe, à l'exception de quelques pièces que l'on trouve dans cinq ou six manuscrits des dixième, onzième et douzième siècles, pièces écrites en vers latins rimés ou en langue romane.

Des vingt-quatre chansons attribuées au Châtelain, les n°s 3, 13, 15 et 17 de cette édition sont les seules chansons dont la musique ne se trouve pas dans les manuscrits; la chanson n° 1, *Por verdure ne por prée*, et celle n° 23, *Ahi! Amors*, ont des mélodies différentes dans les manuscrits n° 7222, fonds du Roi, et les numéros

des autres fonds. Nous avons choisi parmi ces chants, qui se trouvent être différens pour les mêmes chansons, la musique la plus mélodieuse, celle dont le style est plus rapproché de notre musique moderne. On peut donc considérer comme un ouvrage complet de musique du douzième siècle les mélodies, au nombre de vingt, données dans la présente édition; ces mélodies ne manquent ni de naturel ni d'une certaine expression mélancolique. On aperçoit aussi, par le texte de ces chansons, que la poésie lyrique françoise étoit déjà propre à s'unir à une composition musicale régulière et mélodieuse. Déjà, dans ces petits poëmes, les temps forts et les temps foibles, que donne la manière de scander la versification, fournissoient au compositeur de mélodies les moyens de créer des phrases de musique régulières, presque toujours composées de quatre ou de six mesures; et s'il en étoit de trois ou de cinq mesures, ces phrases ne marchoient jamais isolées, mais toujours deux à deux, soit immédiatement, soit en correspondance les unes avec les autres en raison de la disposition métrique de la poésie. Nous ne craignons pas d'ajouter, d'après nos observations, que cette coïncidence frappante des syllabes les plus accentuées de la poésie avec les temps forts de la mesure musicale, est une preuve convaincante que, dans ces anciens temps, le poète composoit lui-même la musique des pièces de vers qu'il destinoit à être chantées.

Les vingt mélodies données ici sont en divers modes modernes, pour éviter l'ennui qui auroit pu résulter de la continuité fatigante des mêmes modes anciens; mais

nous n'avons rien changé aux valeurs ni ajouté aucune note de goût à ces mélodies, qui toutes sont extraites avec la plus grande fidélité des manuscrits précités. Nous avons essayé d'y adjoindre un accompagnement de piano ; dans cet accompagnement, l'essence et le caractère de la mélodie y sont, autant que possible, servis selon les modes primitifs dans lesquels ces mélodies ont été composées. Ces modes sont indiqués en tête de chacune des chansons, afin que les curieux qui voudroient compulser les manuscrits et comparer ces mélodies, rendues en notes modernes avec l'ancienne notation, puissent satisfaire leur désir, et se convaincre, d'après leur propre jugement, que si les auteurs et les poètes des onzième et douzième siècles ont donné quelque importance à la langue françoise, encore à son berceau, l'art musical marchoit d'un pas égal, associé comme il l'étoit aux ouvrages qui déjà faisoient les délices des souverains et de la plus haute société.

Musique des Chansons

du

Châtelain de Coucy.

Looks

PP - 1

wrip

MUSIQUE DES CHANSONS du CHATELAIN DE COUCY.

Nota : Les marques du Trill qui se trouvent dans cette musique ancienne désignent que cet agrément du chant doit être exécuté comme il est d'usage dans la musique moderne, c'est à dire en formant un battement de la voix avec le son où il est écrit et celui qui le suit en montant, si le chant reste lisse ou monte d'une ou plusieurs notes ; mais si le chant descend d'un ou plusieurs degrés, ce Trill doit alors se finir en formant le battement de la voix avec le son sur lequel il est posé et celui qui le suit en descendant d'un degré.

Exemples.

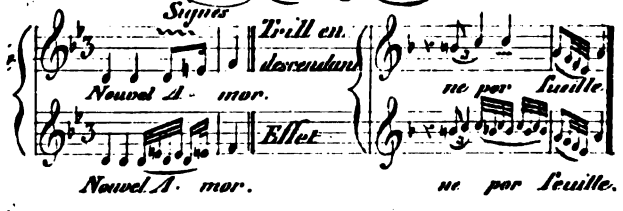

MUSIQUE DES CHANSONS du CHATELAIN DE COUCY.

Nota : Les marques du Trill qui se trouvent dans cette musique anciennes désignent que cet agrément du chant doit être exécuté comme il est d'usage dans la musique moderne, c'est à dire en formant un battement de la voix avec le son où il est écrit et celui que le suit en montant, si le chant reste fixe ou monte d'une ou plusieurs notes ; mais si le chant descend d'un ou plusieurs degrés, ce Trill doit alors se faire en formant le battement de la voix avec le son sur lequel il est posé et celui qui le suit en descendant d'un degré.

Exemples.

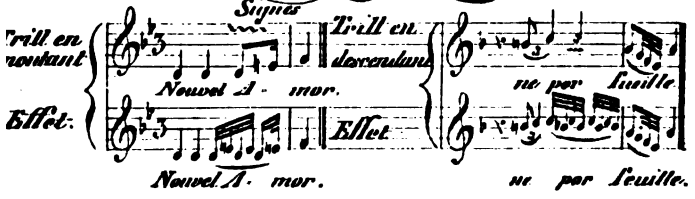

1

Mélodie extraite du Mss. N° 7222, du fonds du Roi.

Allegretto.

Chanson I.r

V.e Ton.

Modes Ionien et Lydien réunis.

Piano.

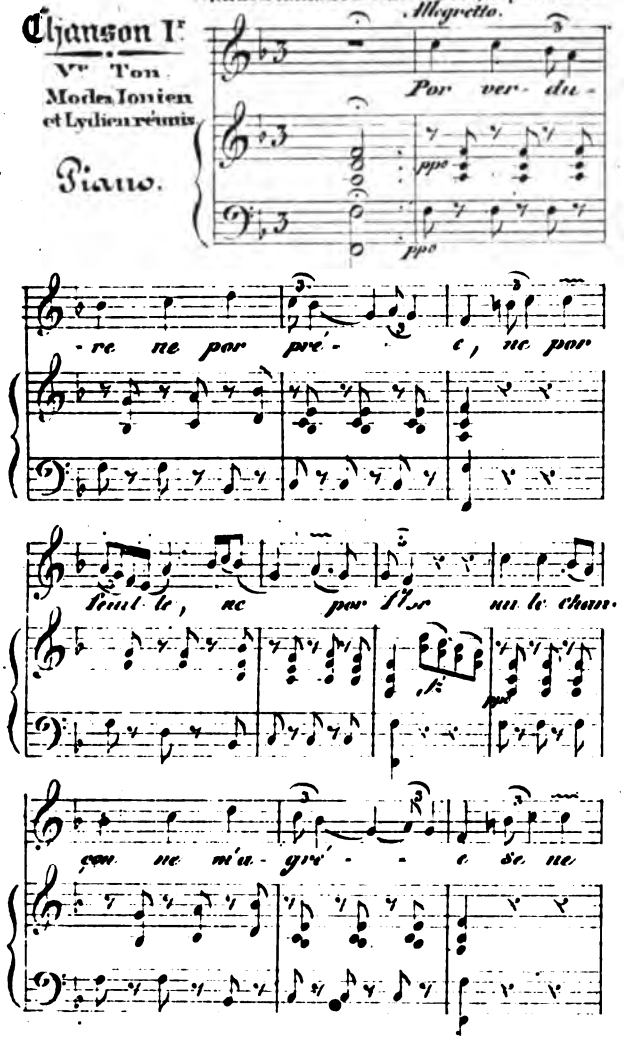

Por ver- du-

-re ne por pré- - e, ne por

feuil- le, ne por fl.r ni le chan-

çon ne m'a- gré- - e se ne

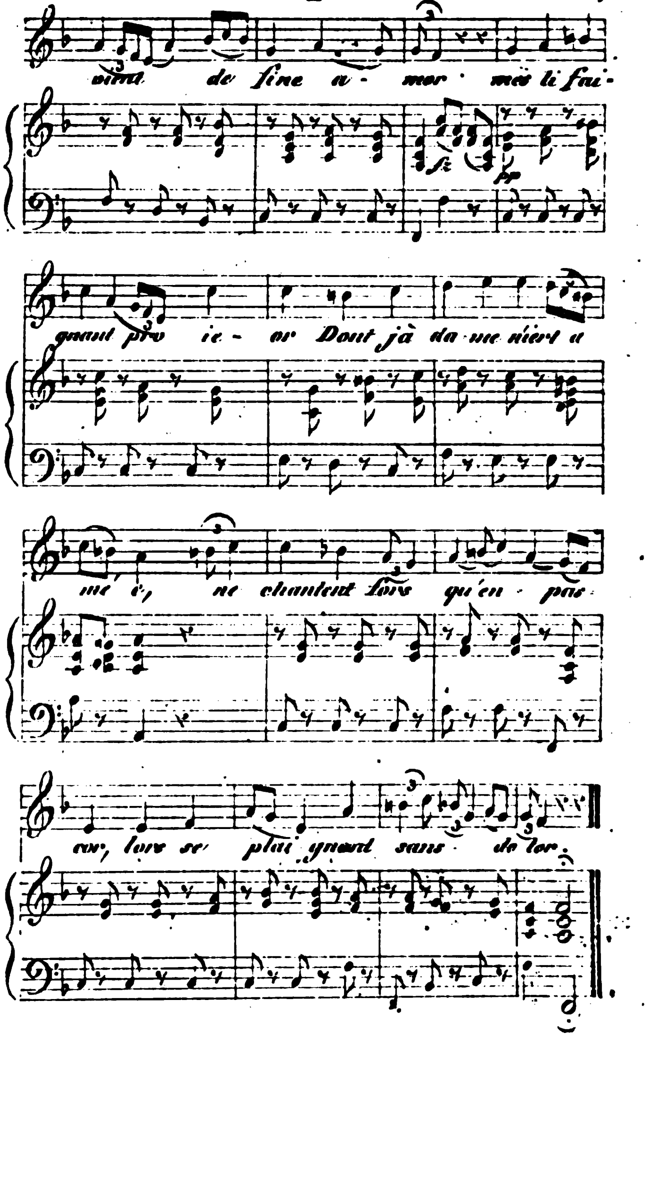
vient de fine a - mor mes li fai-
grant pro ie - or Dont jà da-me n'iert a
me-e, ne chantent lors qu'en-pas-
cor, lors se plait grant sans de lor.
fz
pp

Melodie extraite du Mss. N.° 65, du Fonds de Cange.

Chanson II.

II.e Ton, in G.
Hypo Dorien
transposé une
quarte plus haut.

Piano.

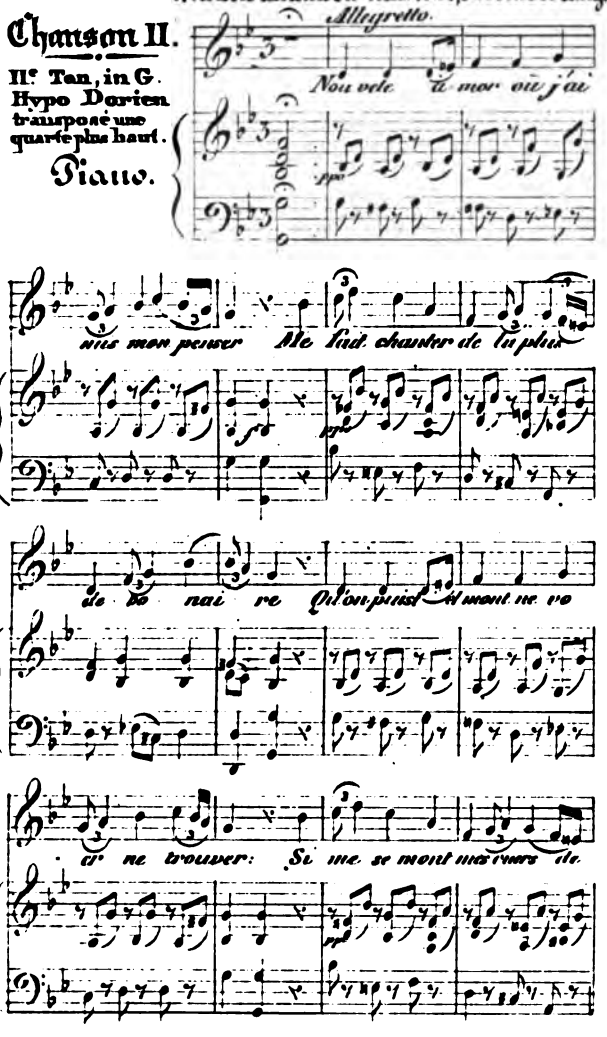

joi e fai - re ; Et quant j'ai mis en li m'en

ten ci on. Dont ne doi-je chan ter, se de

li non. Tuit mi pen-ser sont à ma douce a-

mi e, Puis que je - sai mon cuer en sa bail-li - e

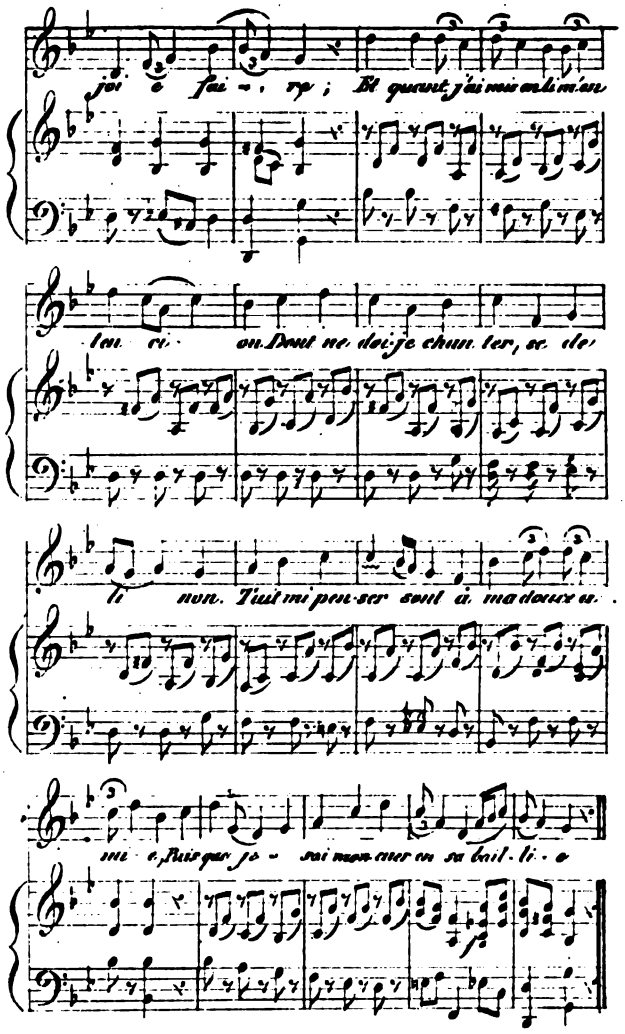

Mélodie extraite du Mss. N°. 7222, du Fonds du Roi.

Chanson IV

Ve Ton, in C.

Mode Ionien transposé un ton plus haut.

Piano.

Andante

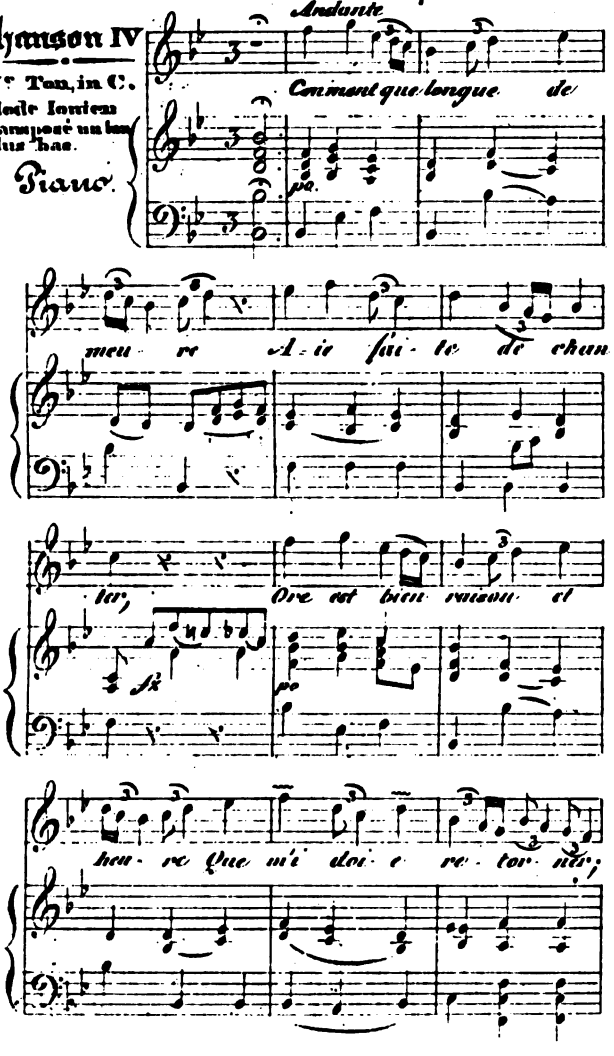

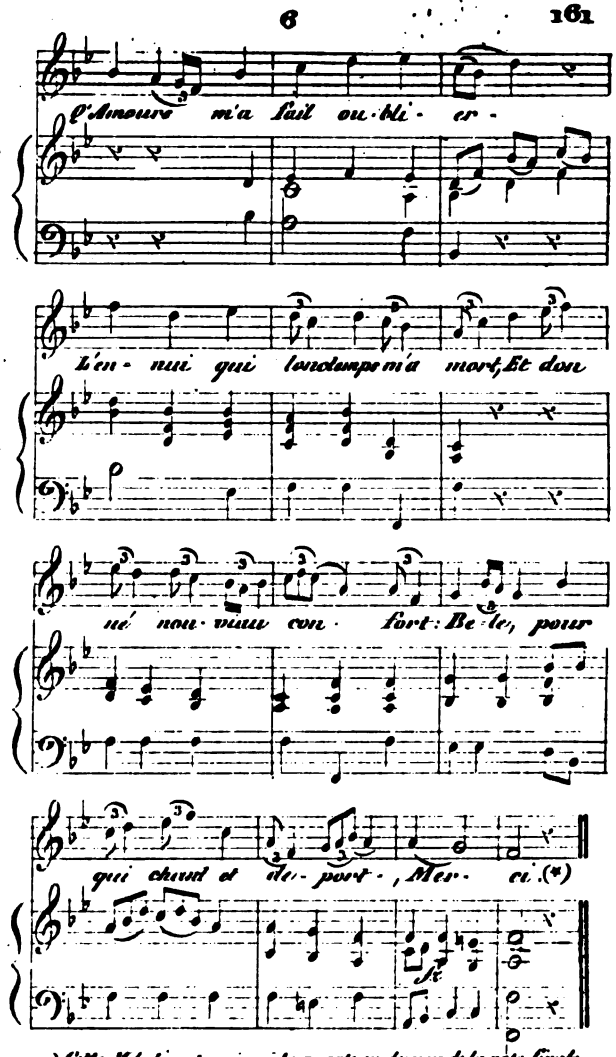

(*) Cette Melodie se termine à la quarte au dessous de la note sensible du Mode.

7

Mélodie extraite du N.° 7222, du Fonds du Roi, et du Mss, N.° 63, du Fonds de Paulmy.

Allegretto.

Chanson, V.

VI.e Ton in C.
Mode Hypo Ionien transposé un ton plus bas.

Piano

Mult ai es-té longuement es-ba-his Qu'oncques n'o-sai chançon a faire em-prendre; Car de ma joie es-toi e de pur-tis Or me re-fait Amors a li en

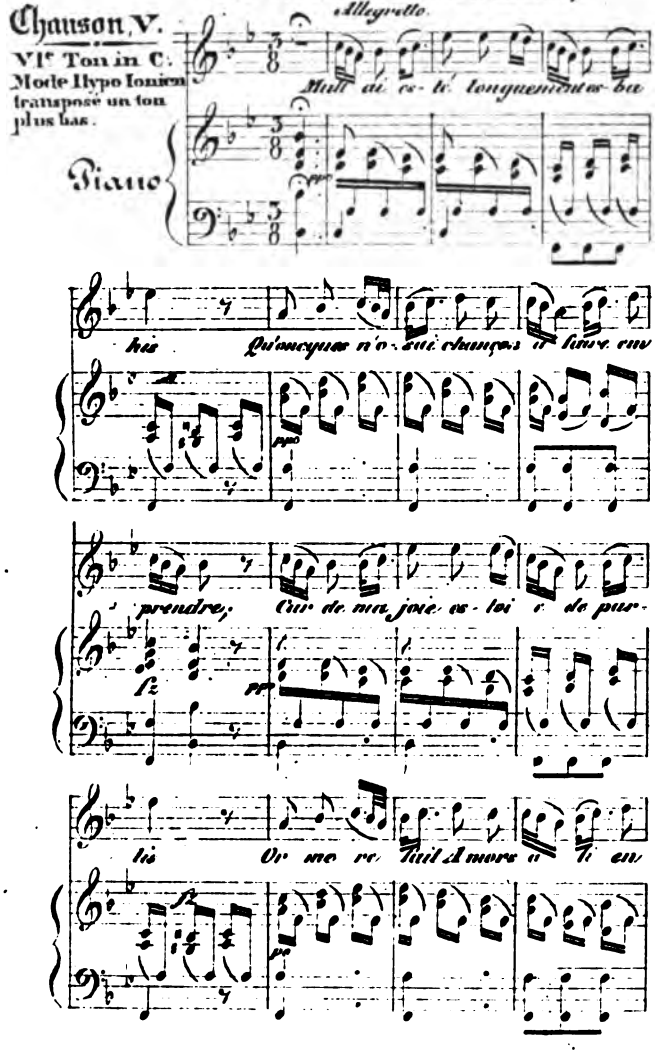

tendre, Qu'une beauté m'est ve-nu-e de-

fz po

-vant, Qui me se-mont et pri-e que je chant.

po f

Et je suis si siens qui les li-ge-ment

ppo fz

Que tout me peut ou en ga-gier ou ven-dre.

ppo fz

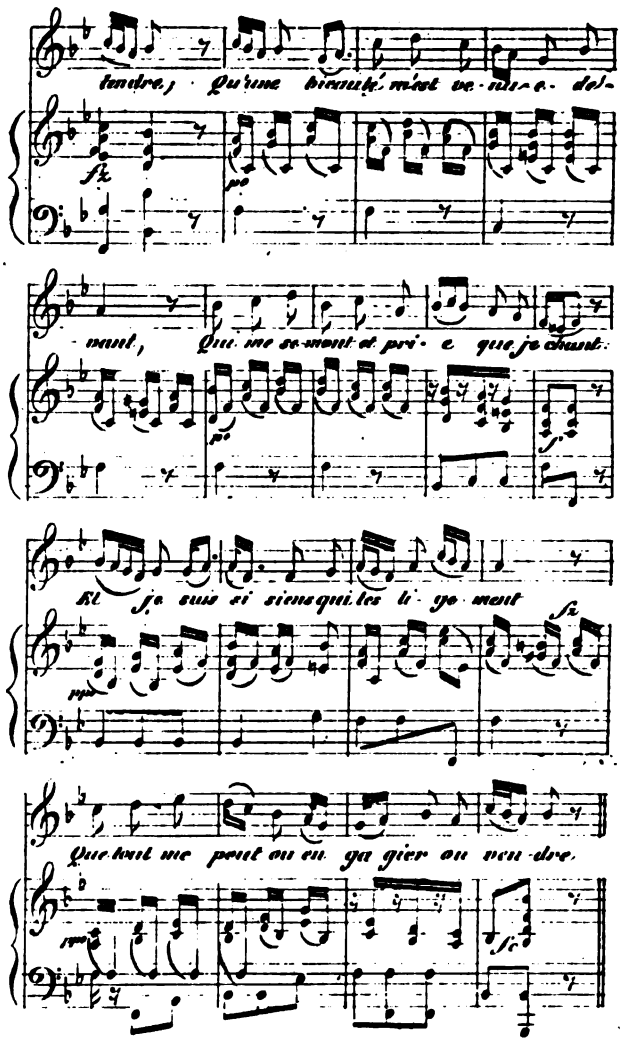

Mélodie extraite du Mss. N°. 65. Etude de Conge.

Chanson VIII

1e Ton in A.
Mode Eolien.

Piano.

Andante.

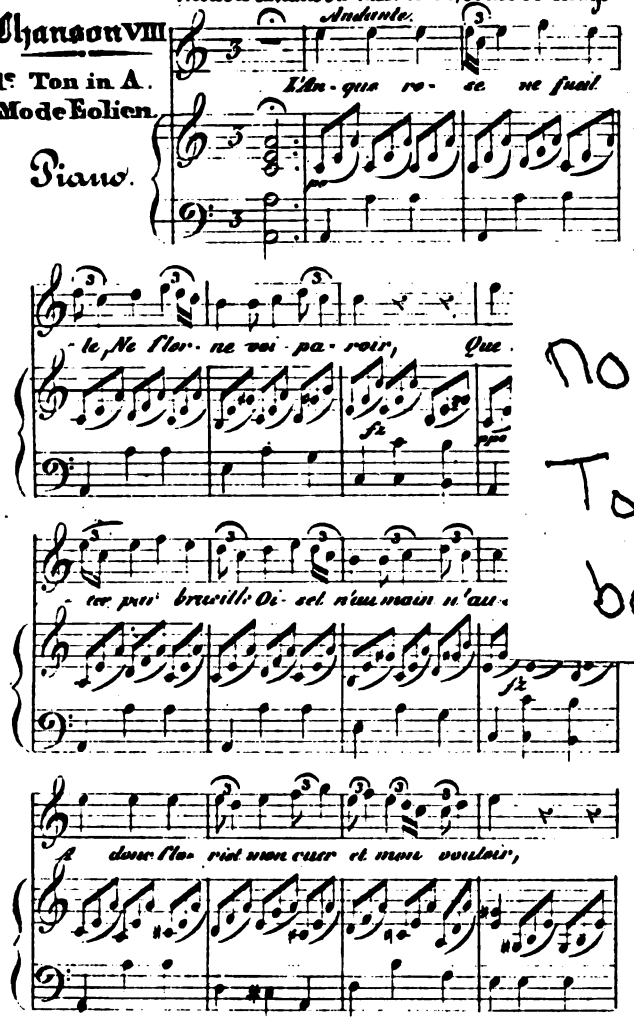

no. To bc

En bone a - mor qui m'a en son po -

voir Dont j'ai ne quier is - sir, Et s'il est

riens qui m'en puisse partir, Ne quier je j'ai sa

voir ne Diex le vueil le.

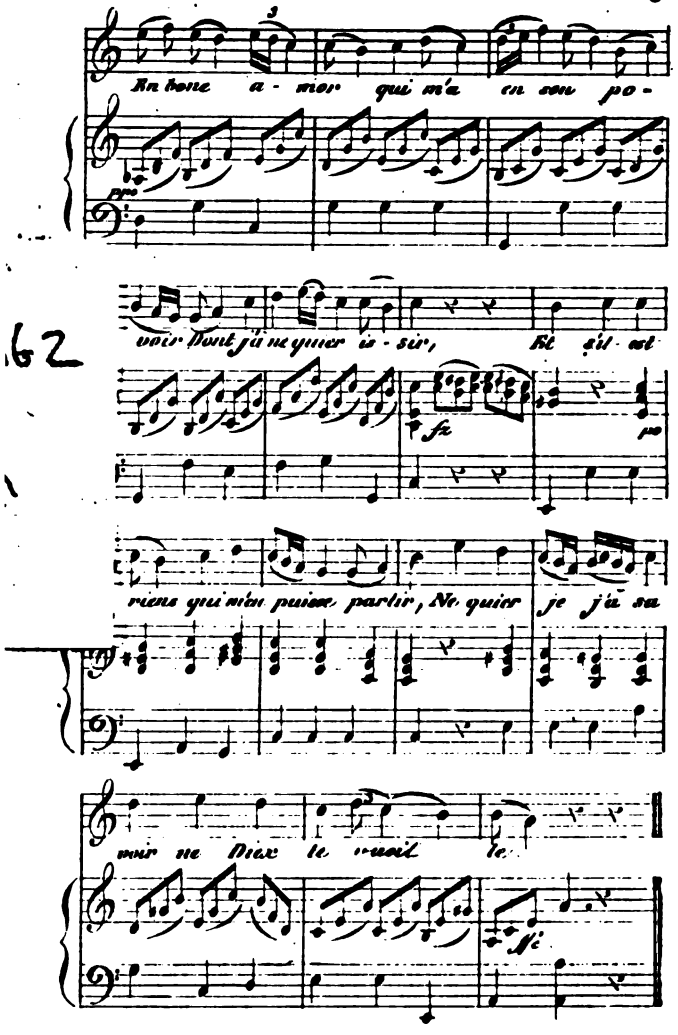

Mélodie extraite du Mss. N°. 65. Fonds de Cangé.

Chanson VIII

1e Ton in A.
Mode Eolien.

Piano.

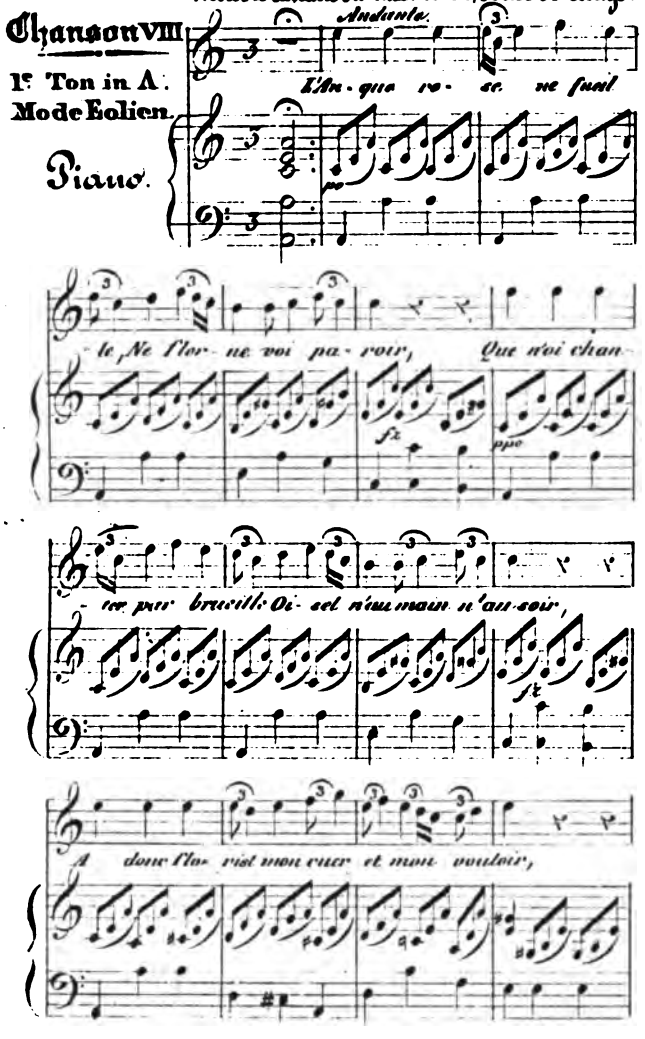

En bonne a - mor qui m'a en son po -

ppo

voir Dont j'ai ne quier is - sir, Et s'il est

fz po

riens qui m'en puisse partir, Ne quier je j'ai su

voir ne Diex le vueil le

ffi

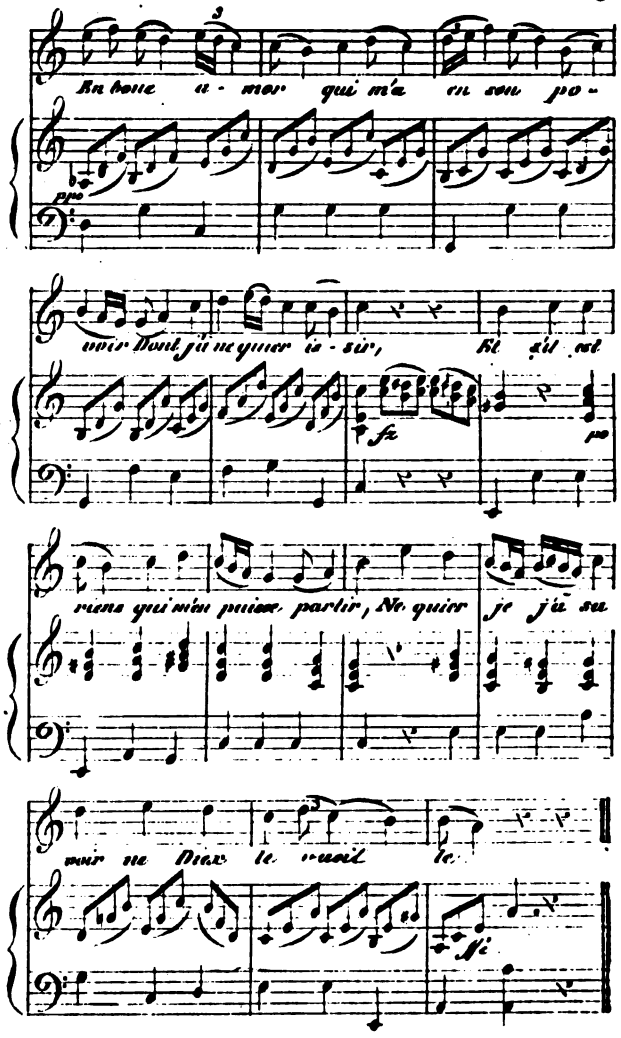

Mélodie extraite du Mss. No 65, Fonds de Cangé.

Chanson VII.

VIIe Ton.

Mode Myxolydien transposé une terce majeure plus bas

Piano.

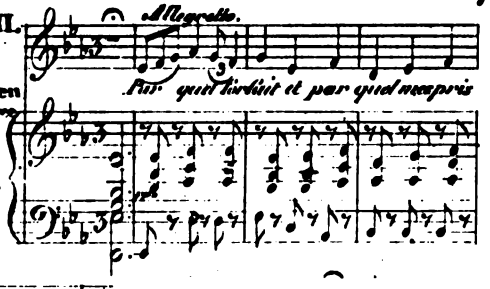

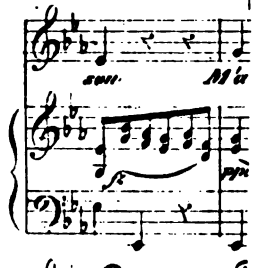

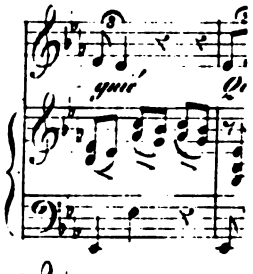

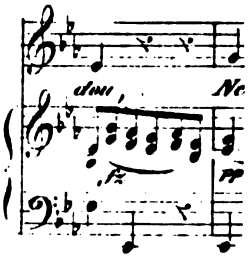

Then ba

66

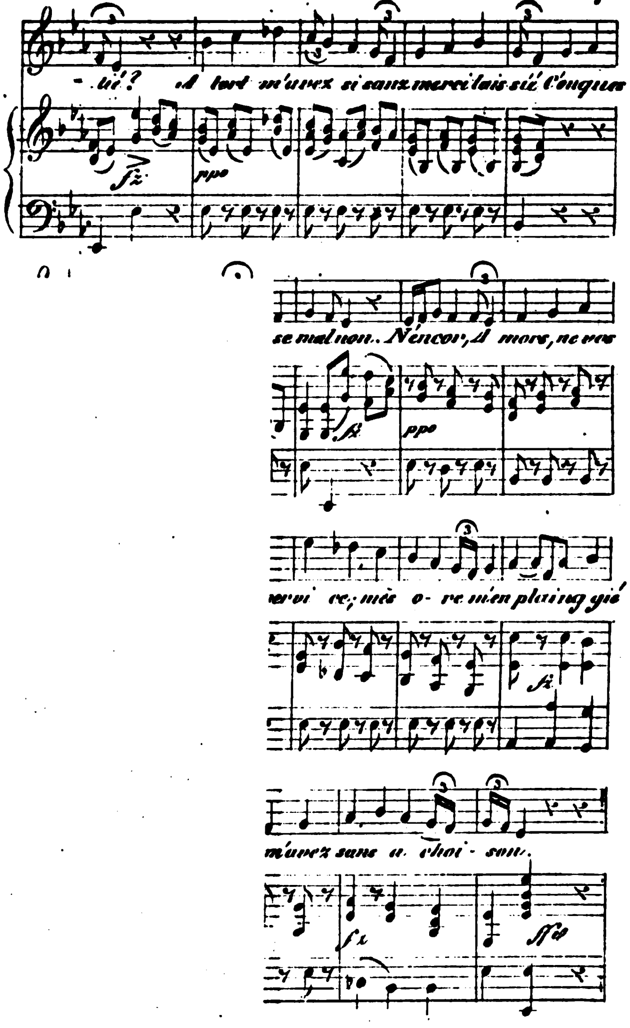
- lui? A tort m'avez si sanz merci lais sié Conquer
fz
ppo
se mal non.. N'encor, A mors, ne vos
fz
ppo
servi re; mès o- re m'en plaing gié
fz
m'avez sans a- choi- son.
fz
ffz

Mélodie extraite du Mss. No 65, Fonds de Cangé.

Chanson VII.

VII.e Ton.

Mode Myxolydien transposé une tierce majeure plus bas

Piano.

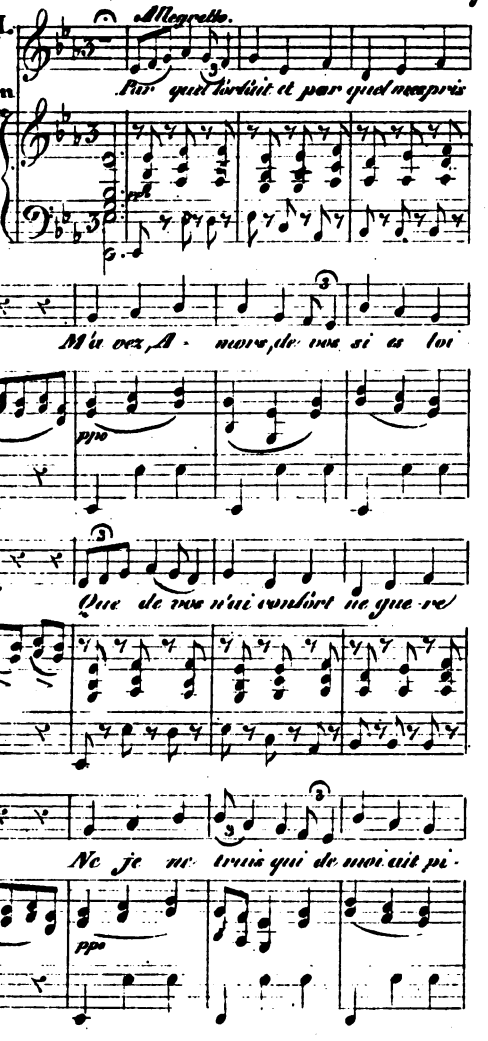

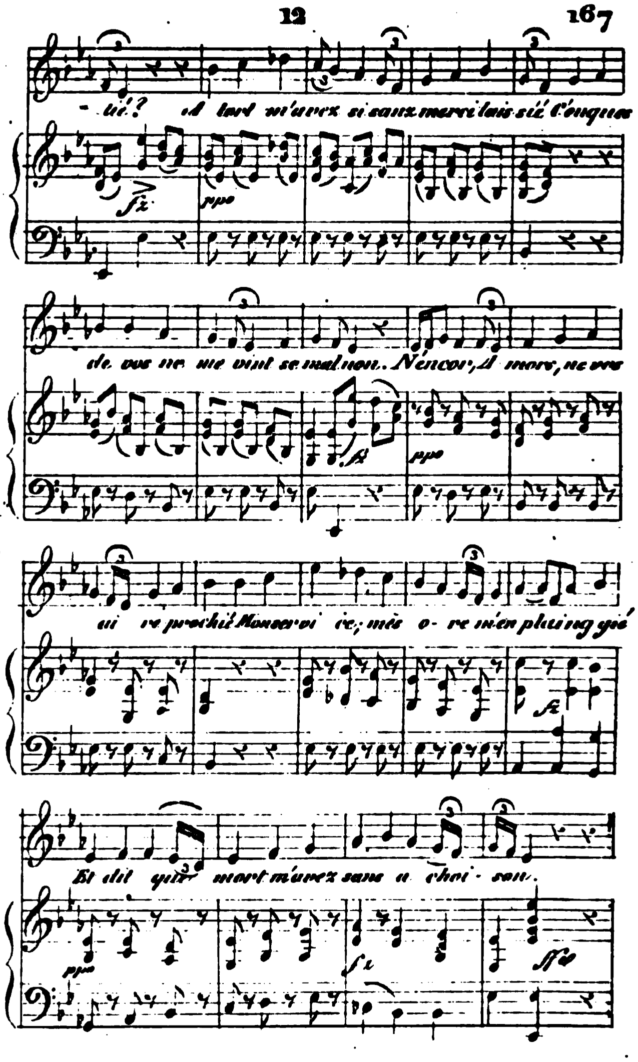
- ui!? A tort m'avez si sanz merci lais sié. Conques
de vos ne me vint se mal non.. N'encor, A mors, ne vos
ai re proché Mon ser vi ce; mès o- re m'en plaing gié
Et dit qu'à mort m'avez sanz a choi - son.
fz
ppo
fz
ppo
fz
ppo
fz
ffz

Melodie extraite du Mss. N.° 66, Fonds du Conge.

Chanson VI.

VII.e Ton.

Mode Mixo-Lydien transposé un ton plus bas

Piatto.

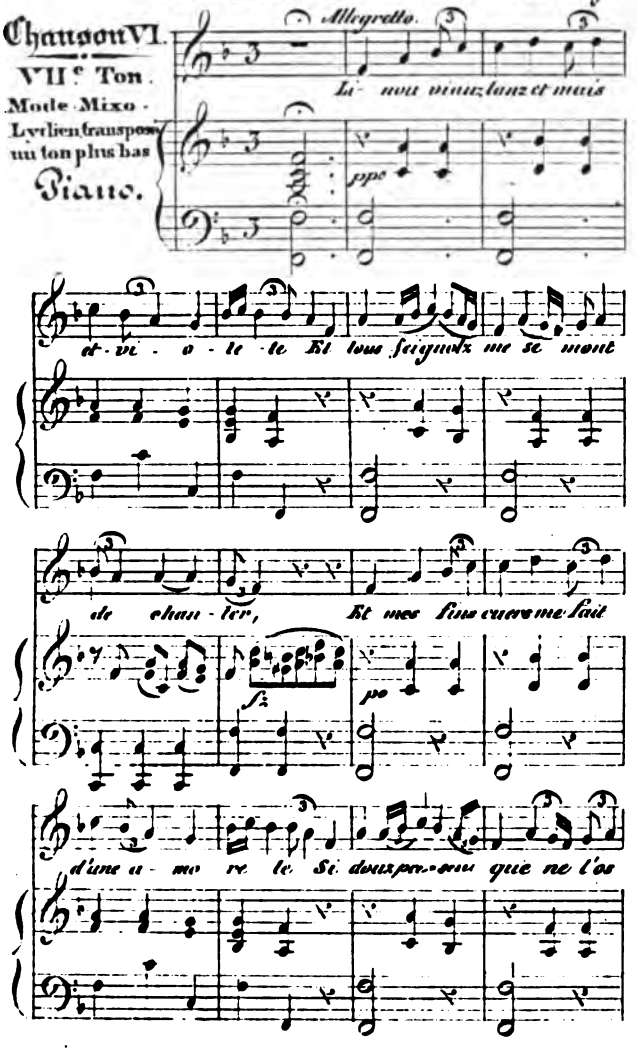

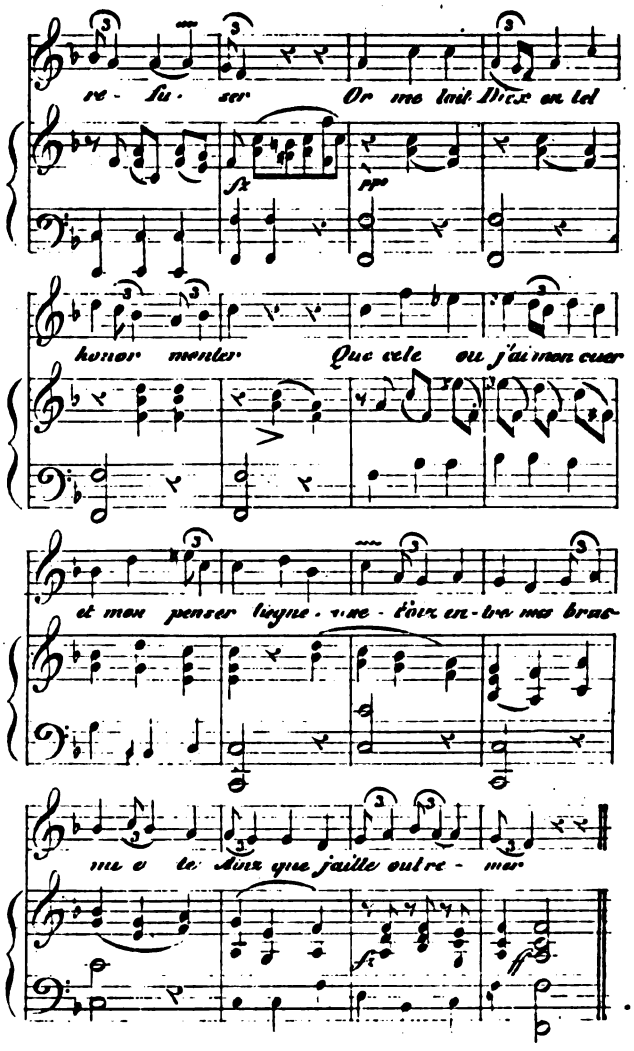
re - fu - ser Or me lait Dieu en tel
honor monter Que cele ou j'ai mon cuer
et mon penser liegne - une - t'aiz en - tre mes bras
nu e te Ainz que j'aille outre - mer

Mélodie extraite du Mss. du Roi N.7222.

Chanson VIV

Allegretto Legato.

V? Ton in F.
Mode Lydien
transposé une tierce
majeure plus haut

Je chantasse volontiers ici

Piano.

ment. se j'en trouvasse en mon cœur l'achoison.

Mais je ne puis dire ce je ne ment, Qu'ire d'a-

mour me tolt Plus de mal non ; Pource ne puis faire

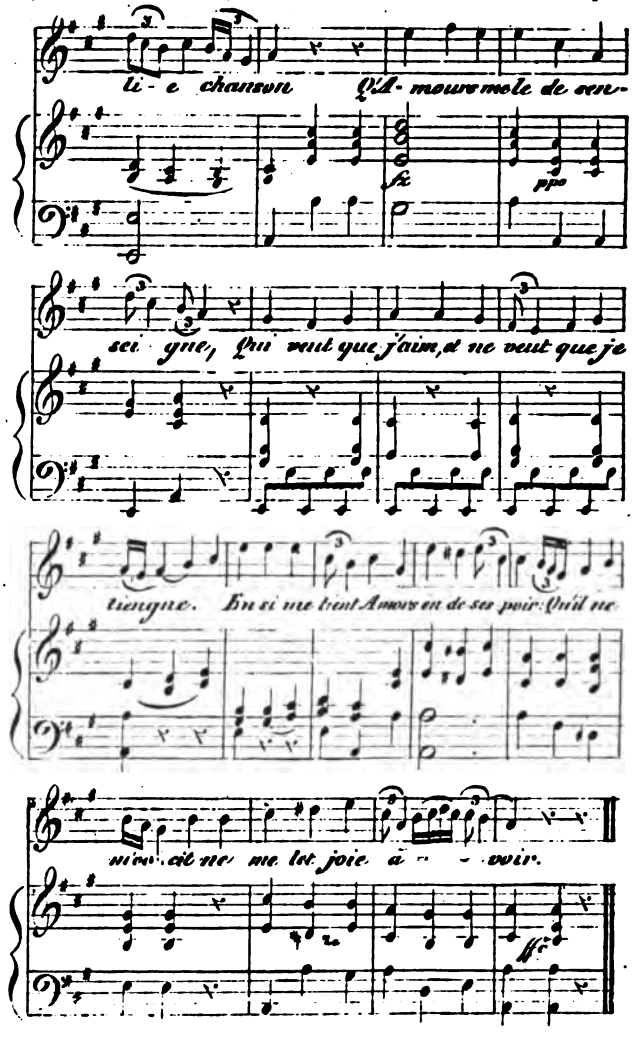
li - e chanson Q'A - mours me le de sen-
sei - gne, Qui veut que j'aim, et ne veut que je
tiengne. En si me tient Amors en de ses poir: Qu'il ne
m'ov - cit ne me let joie à - - voir.

Melodie enhaite du Mss. N.° 63, du Fonds de Paulmy.

Chanson X.

IIe Ton in D.

Il ne faut point passer une cinquiesme plus haut.

Allegretto.

Piano

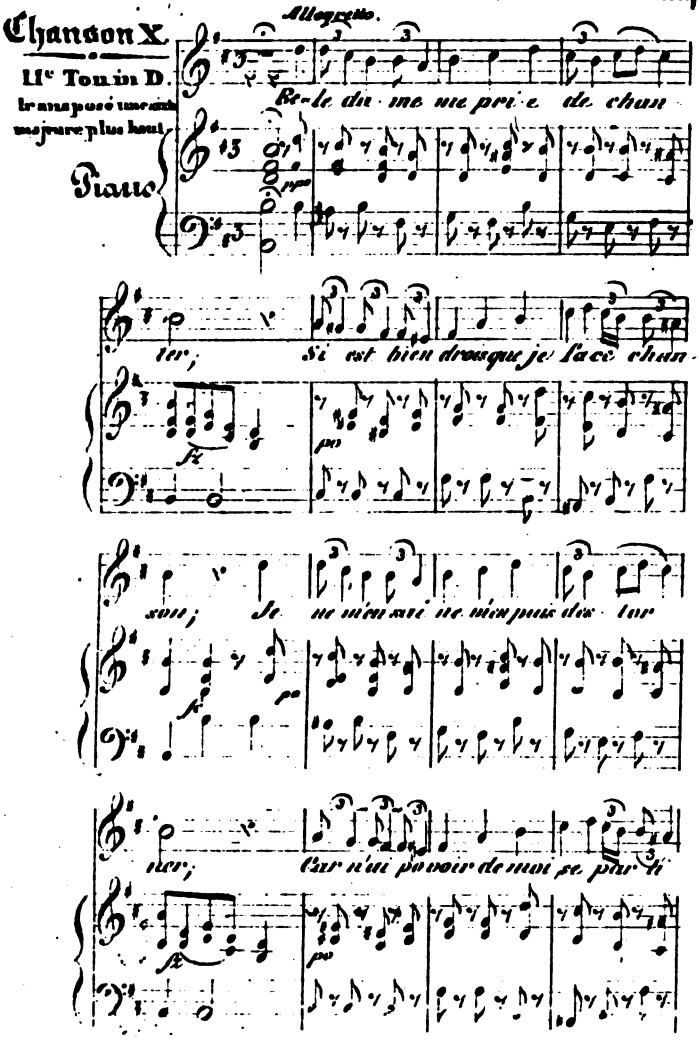

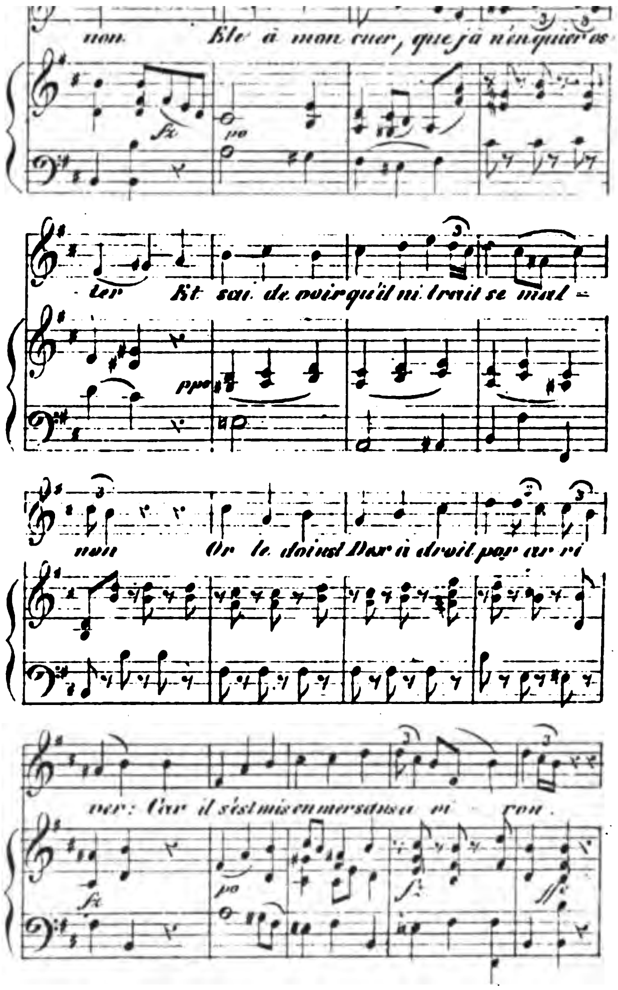
non. Ele à mon cuer, que ja n'en quier os-
ter Et sai de voir qu'il m'i trait se mal-
non Or le doinst Dex à droit par ar ri-
ver: Car il s'est mis en mer sans a vi - ron.

Mélodie extraite du Mss. N.° 63, du Fonds de Paulmy

anson XI.

Ton in A
ode Eolien.
ansposé une
ife plus haut

Piano.

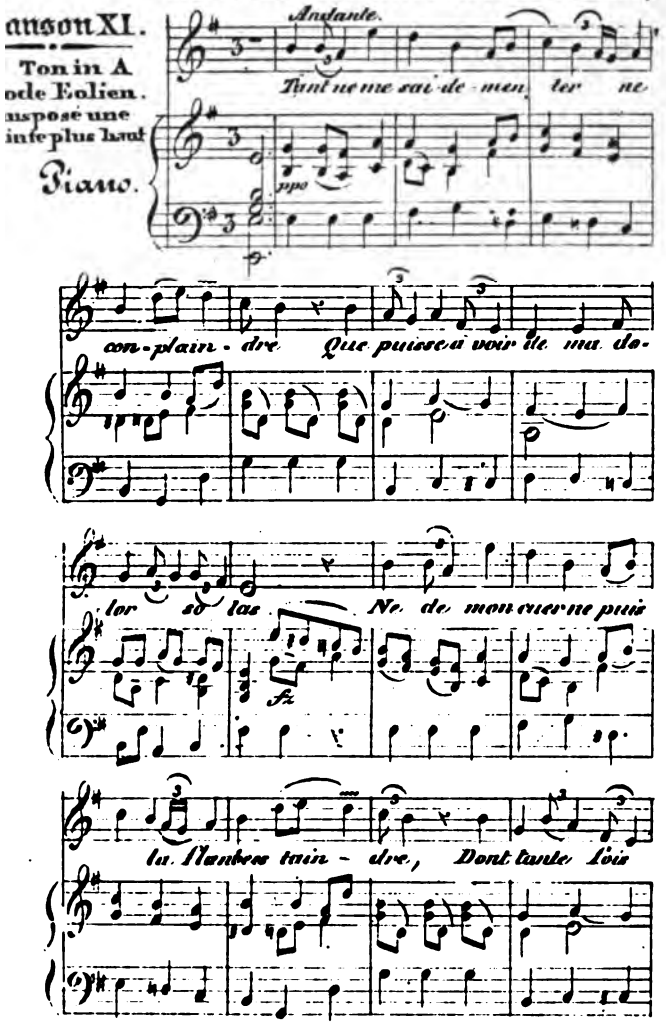

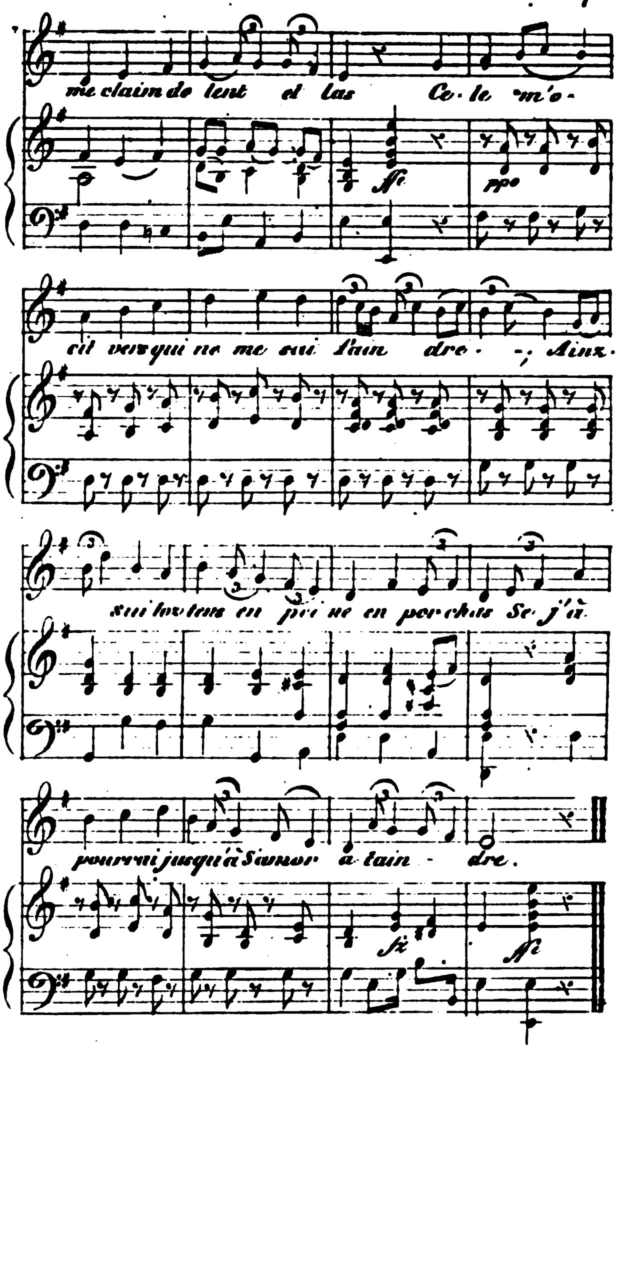
me claim de lent et las Ce-le m'o-
cil veir qui ne me sui fain dre-; Ainz.
sui toz tens en pei-ne en porchas Se j'a
pourrai jusqu'à s'amor a-tain-dre.
ff
ppo
fz
ff

Mélodie extraite de Mss. N°. 65 du Fonds de Cangé.

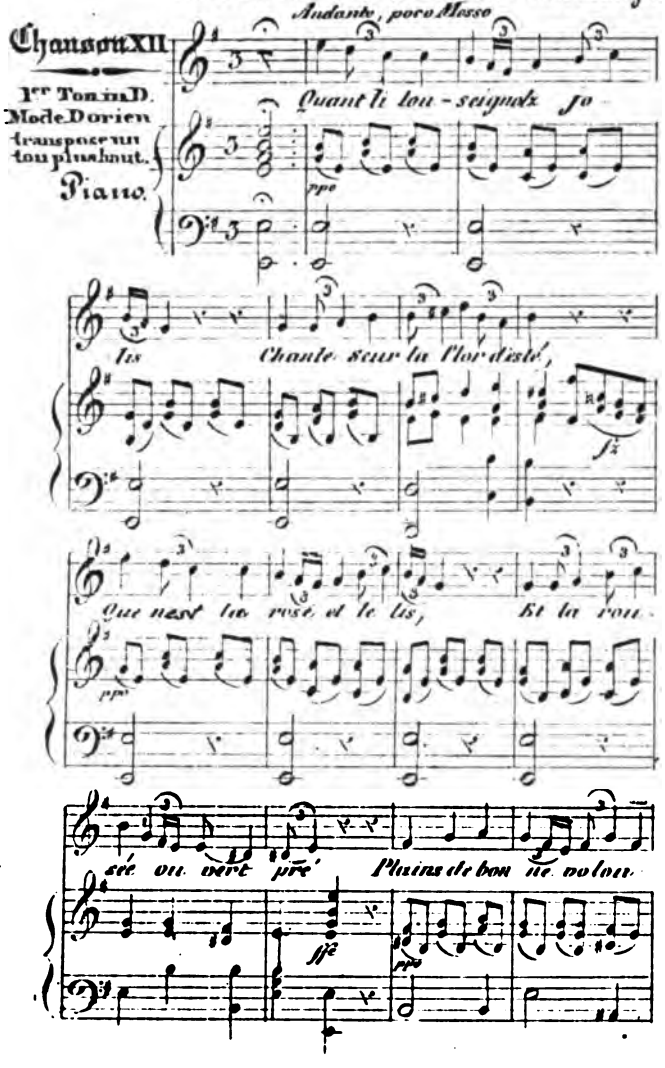

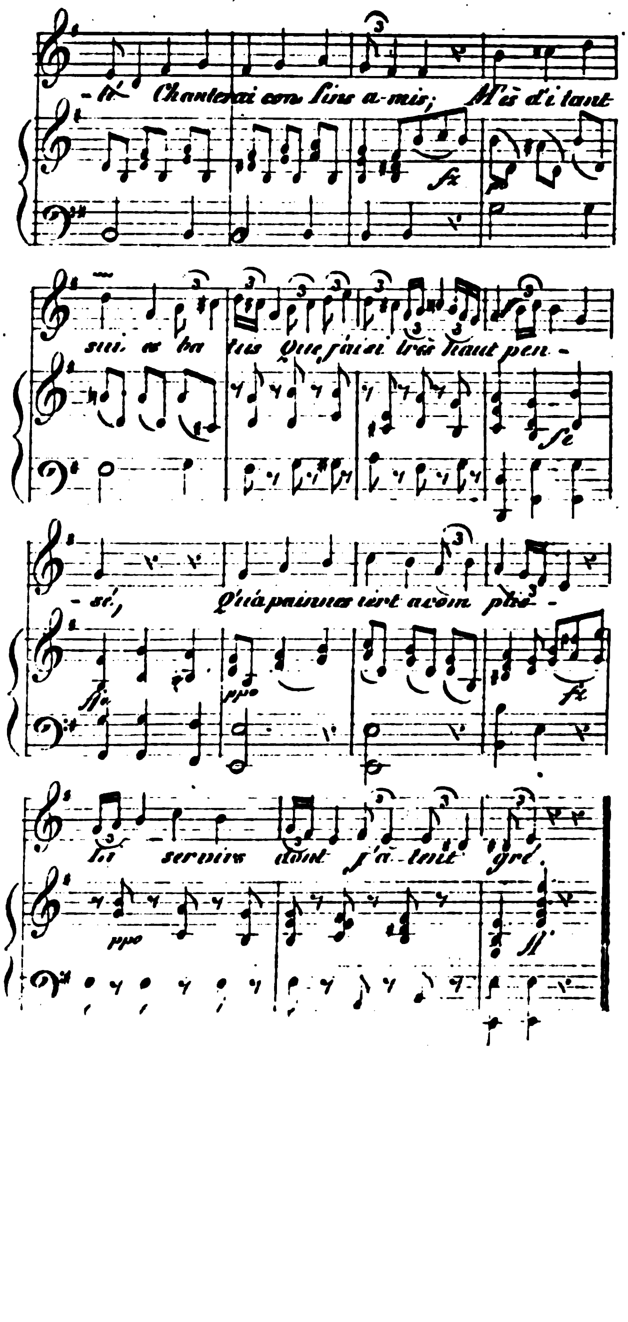
-té Chanterai con fins a-mis; M'es d'i tant
sui ce ba tus Que j'ai si très haut pen-
-sé, Qu'à painnes iert acom plie-
Li servirs dont j'a-tent gré.

Mélodie extraite du Mss. N.7222, du Fonds du Roi.

Chanson XIV.

I^r Ton in A.
Mode Eolien.

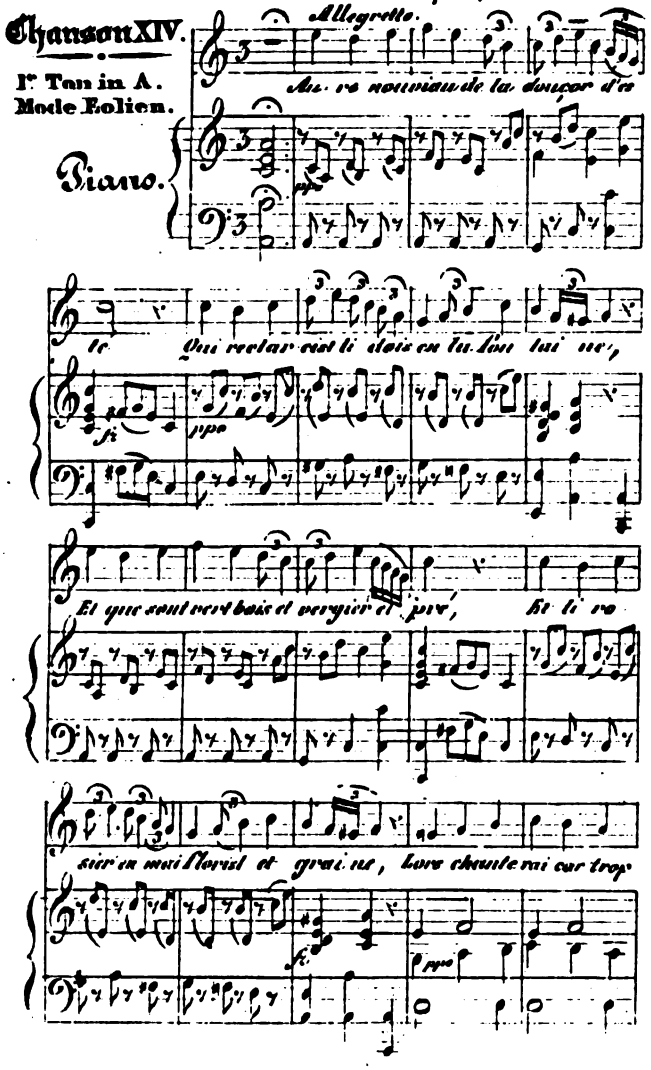

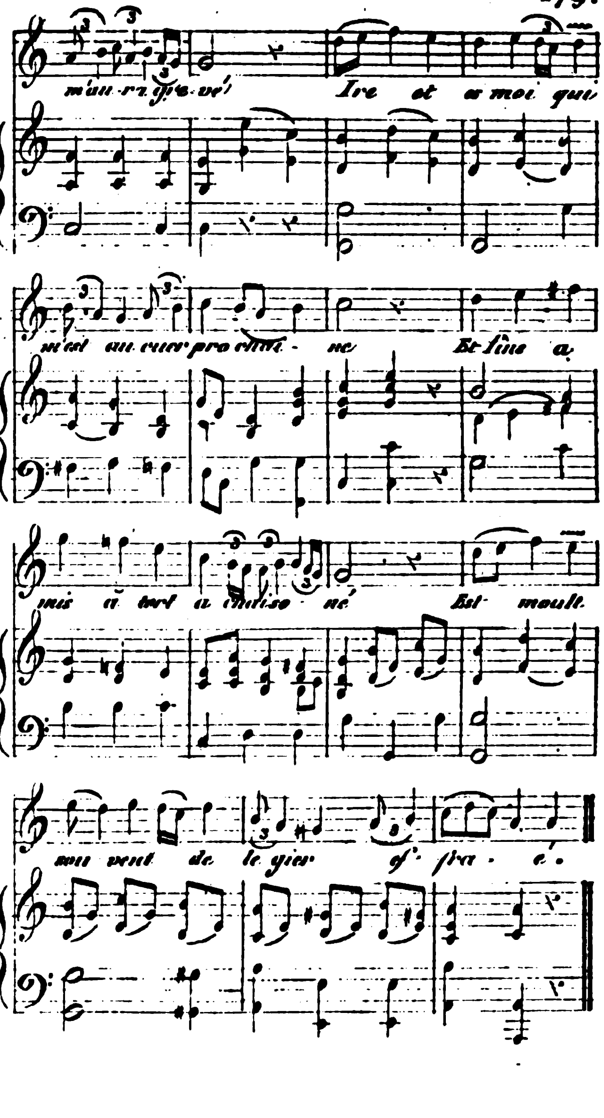
m'ou-ri-gi-e-ve! Ire et a moi qui
m'est au cuer pro-chai-ne Et fine a-
mis a tort a chaiso-né Est moult
sou-vent de le-gier ef-fra-é.

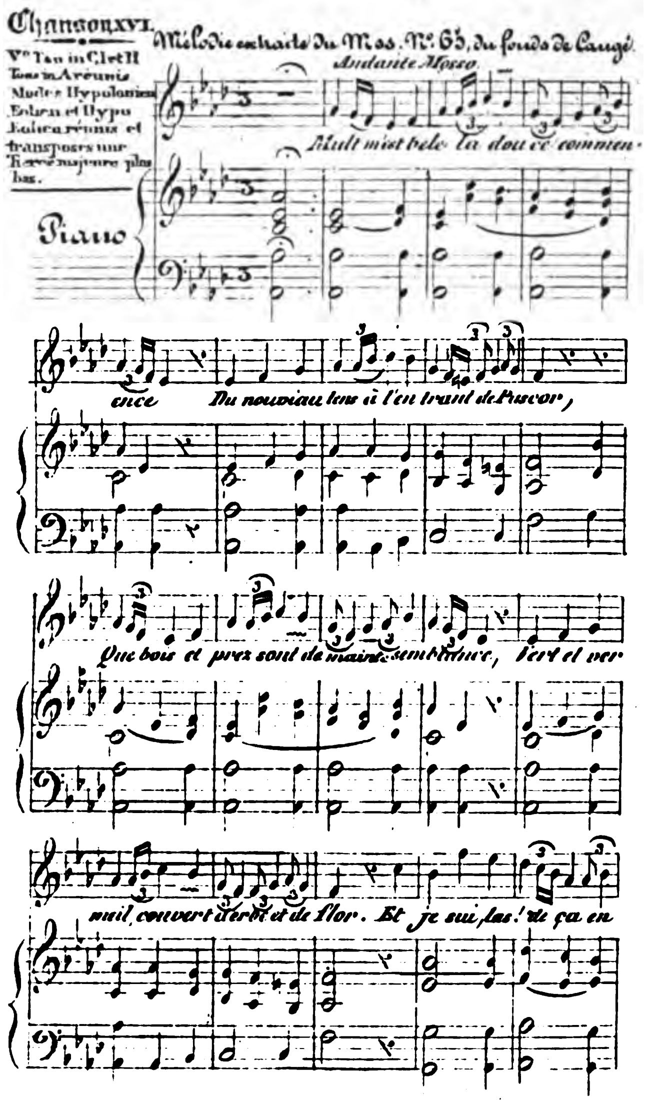
Chanson XVI.
Ve Ton in C let H Tons in A réunis Modes Hypolonien Eolien et Hypo Eolien réunis et transposés une Tierce majeure plus bas.
Mélodie extraite du Mss. N.º 63, du fonds de Caugé.
Andante Mosso.
Piano
Mult m'est bele la douce commen-
ence Du nouviau tens à l'entrant de Pascor,
Que bois et prez sont de mainte semblance, Vert et ver
meil, couvert d'erbe et de flor. Et je sui, las! de ça en

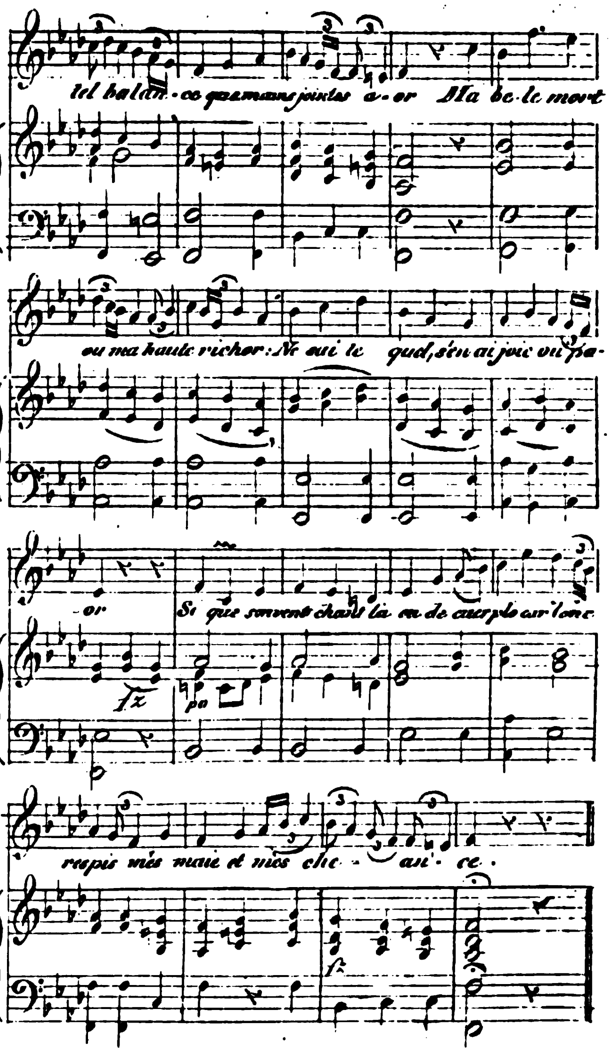
tel balan-ce
a-or Ha be-le mort
ou ma haute richor: Ne ai le quel, s'en ai joie ou pa-
-or
Si que souvent chant lia
mes maie et mes che - an - ce.

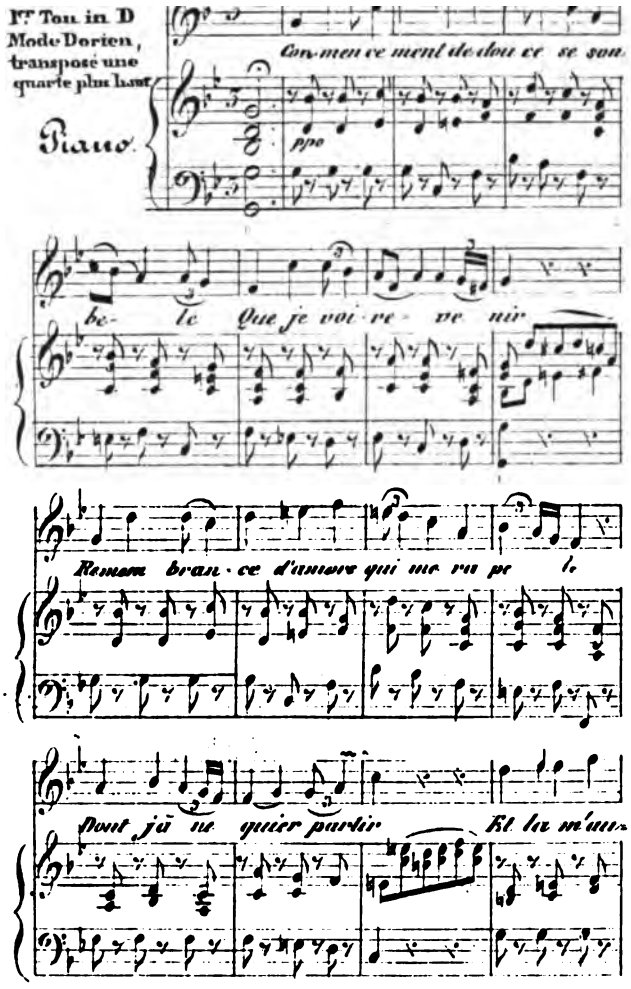

Fr. Ton in D
Mode Dorien,
transposé une
quarte plus haut

Piano.

Con-men ce ment de dou ce se son

ppo

be- le Que je voi re- ve nir

Remem bran- ce d'amore qui me ra pe le

Dont jà ne quier partir Et la m'au-

-viz qui com mence à ten tir Et li dous

sons de ruis sel sor gra ve le que je voi res

clai cir Me fait re sou ve nir De la où tuit

mon bon de sir sont et se ront jusqu'au mo rir.

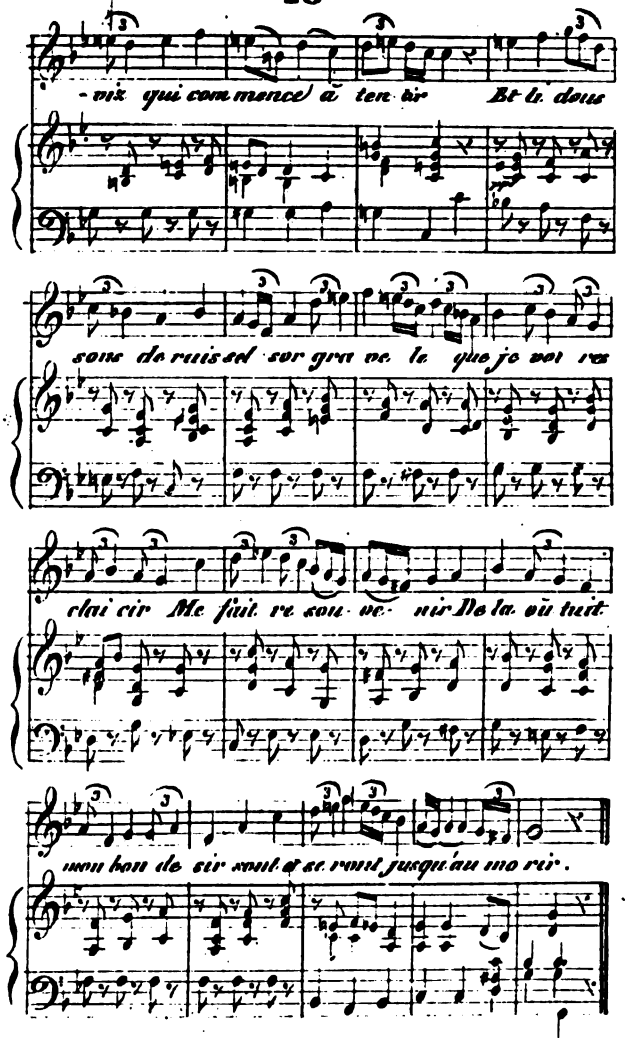

Chanson XVIII. Melodie extraite du Mss. 97.63. Fonds de Saulieu

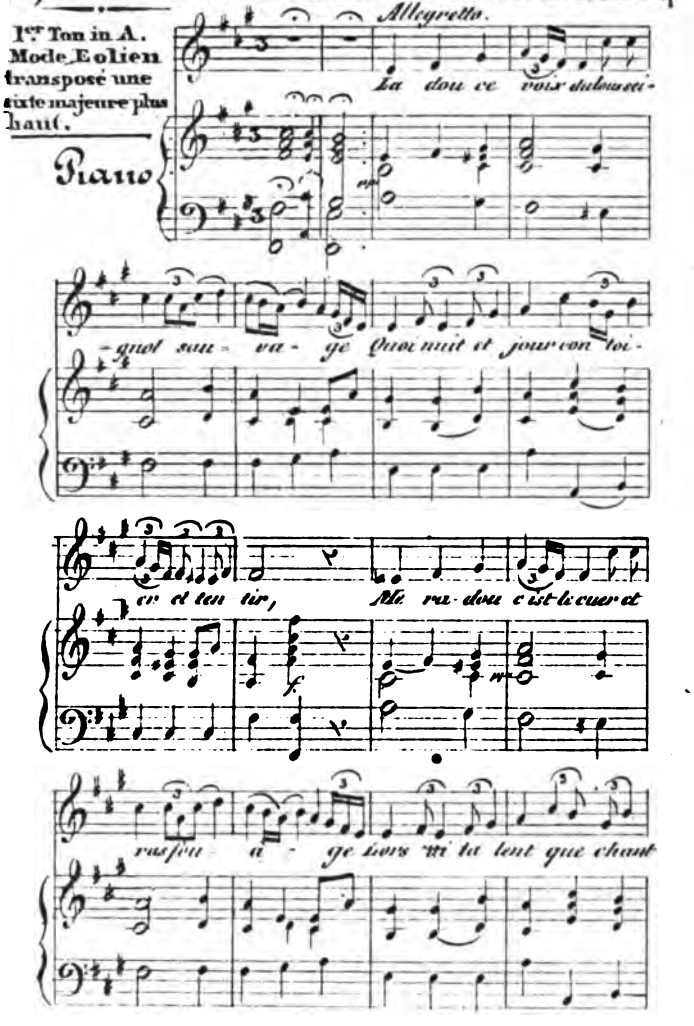

por es bau-dir Bien doit chanter, puisqu'il

ff.

ppo

vient a plaisir, Ce le que j'ai de cuer

fait lige-hommage; Si doi a-voir grand joie en mon co-

ruge Sé le me doigne a son ves re-te-nir.

ff.

fz.

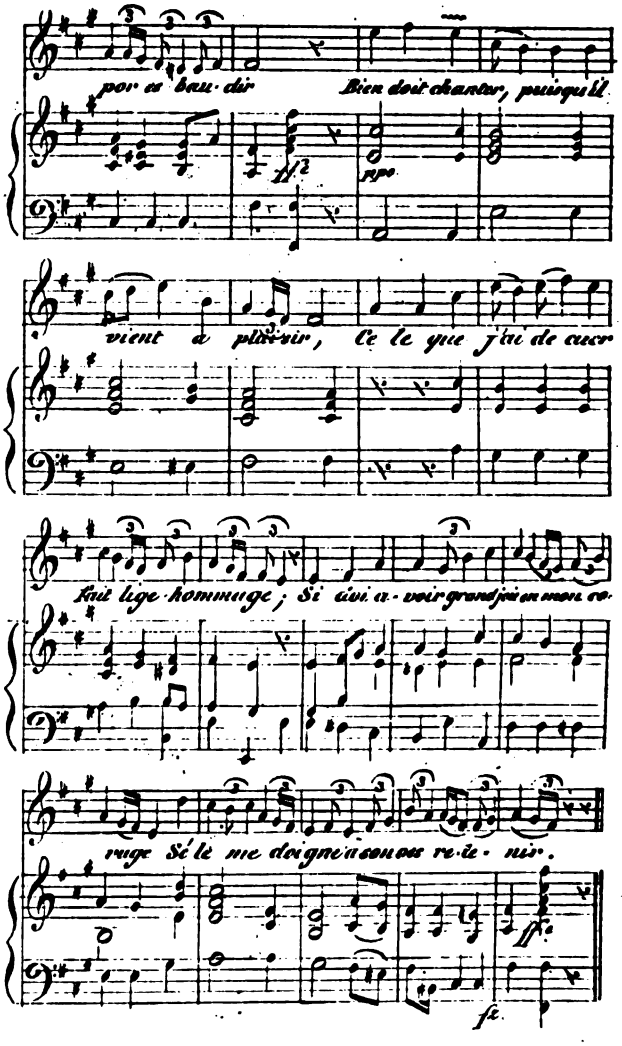

Mélodie extraite du Mss. N°63, Fonds de Paulmy.

Chanson XX.

VIe Ton in C. Mode Hypo-Ionien transposé une tierce majeure plus bas.

Piano.

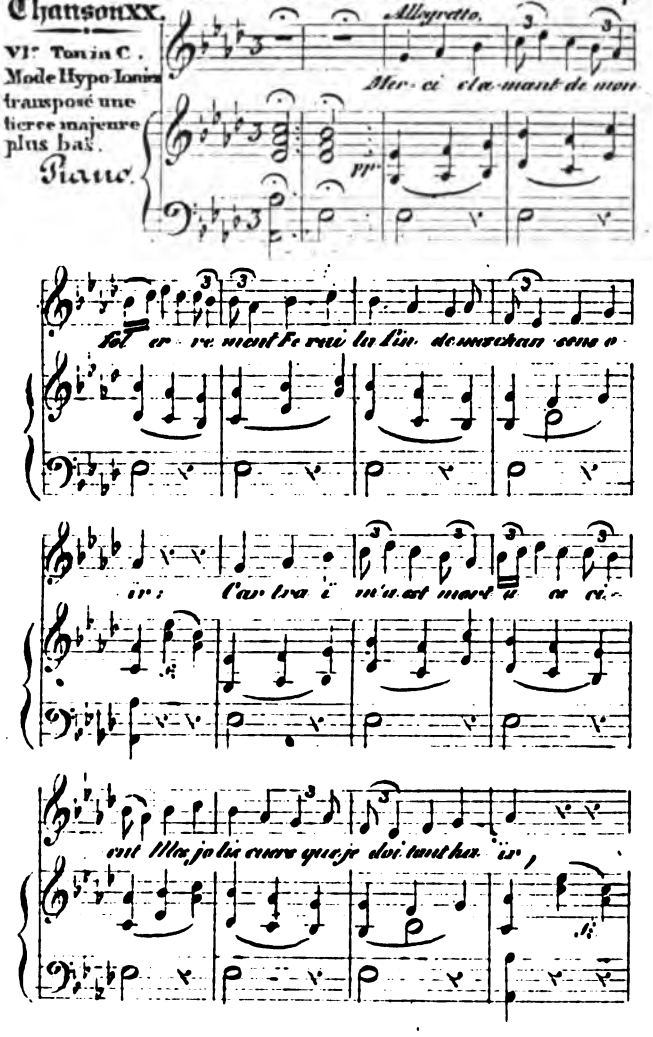

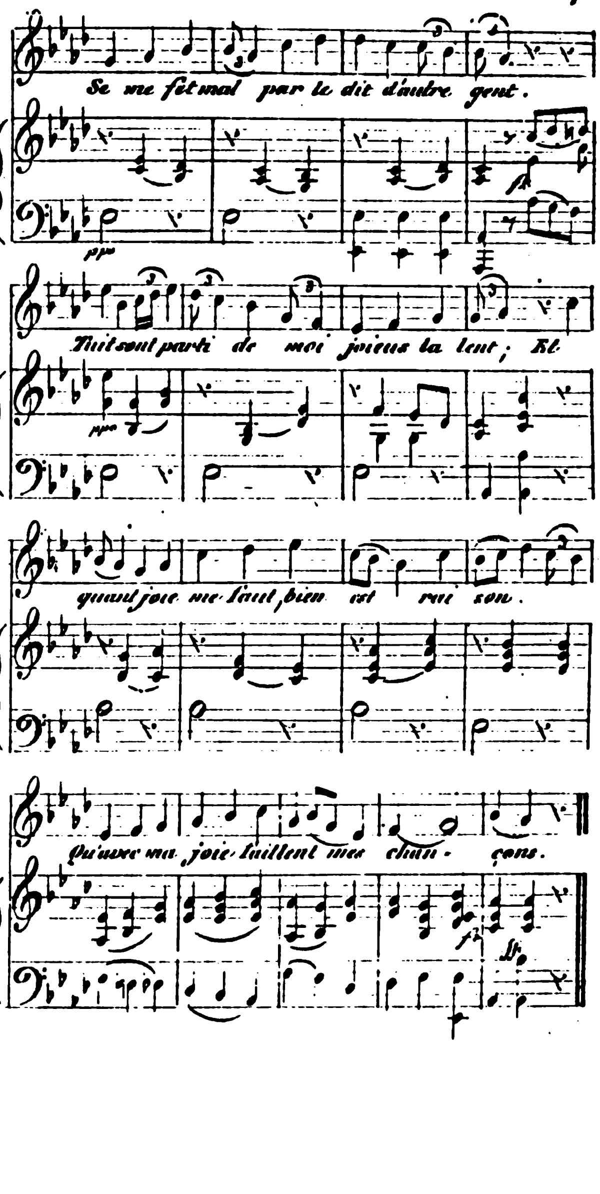
Se me fet mal par le dit d'autre gent.
ppp
Tuit sont parti de moi joieus la lent; Et
ppp
quant joie me faut, bien est rai son.
Qu'avec ma joie faillent mes chan - çons.

Mélodie extraite du Mss. N°87, du Fonds de Cangé.

Chanson XXI

VIIe et VIIIe Tonarénis.
Mode Mixolydien et Hypo Mixolydien réunis

Piano.

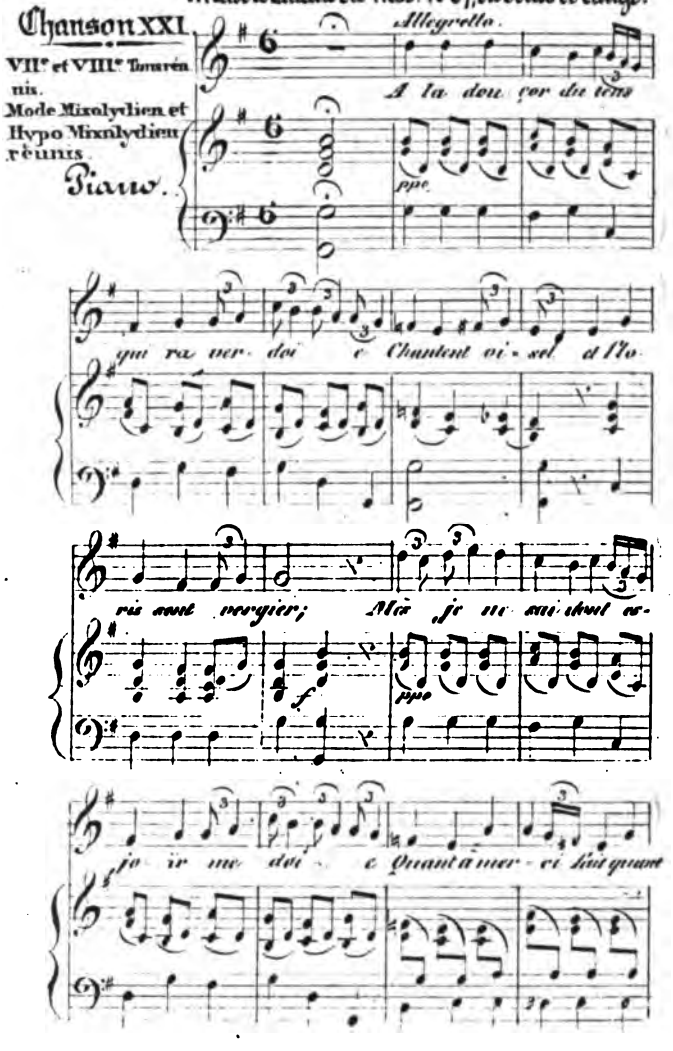

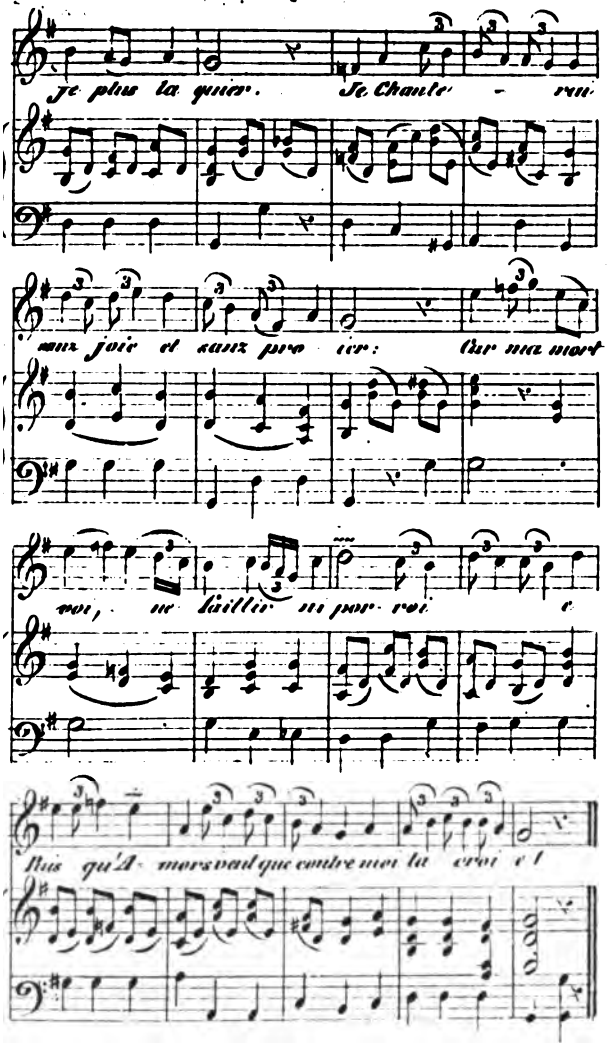
je plus la quier. Je Chante - rai
sans joie et sans pro ier: Car ma mort
voi, ne faillir ni por roi e
Puis qu'A- mors veut que contre moi la croi e t

Chanson XXII. Melodie extraite du Mss. N.º 63. Fonds de Paulmy.

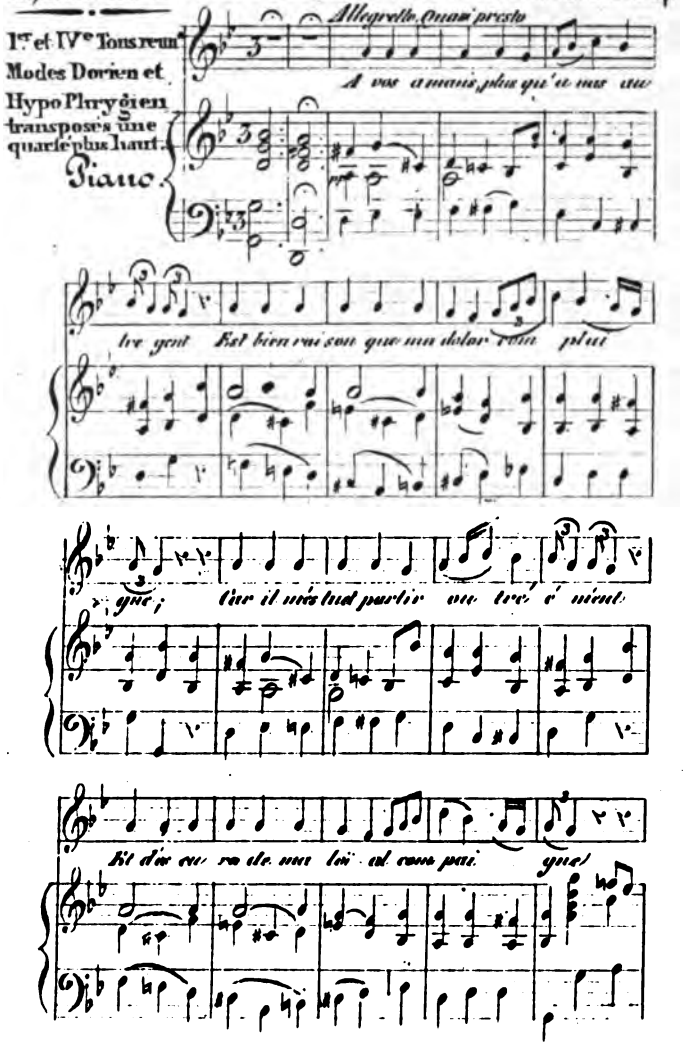

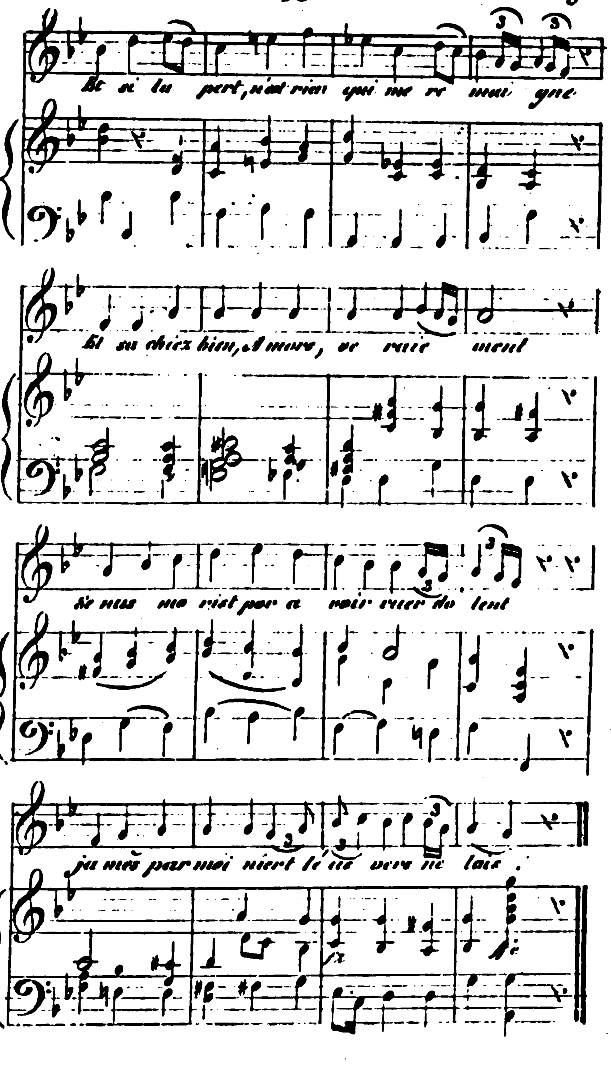
Et si la pert, n'est rien qui me re mai gne
Et sa chiez bien, Amors, ve raie ment
Se nus me vist por a voir viser do lent
ja mes par moi n'iert le ue vers ne lais.

Chanson XXIII

Melodie extraite du Mss. N° 63, du Fonds de Caugé.

Vᵉ Ton, in C
Mode Hypo
Ionien, trans-
posé une quinte
plus haut.

Allegretto.

Piano

A hi, A-mors! Com dure

de par-ti e Me con ven dra

fe re pour la meilleur Qui onques fust a mé e

ne ser vi - e! Dex me ra-muint

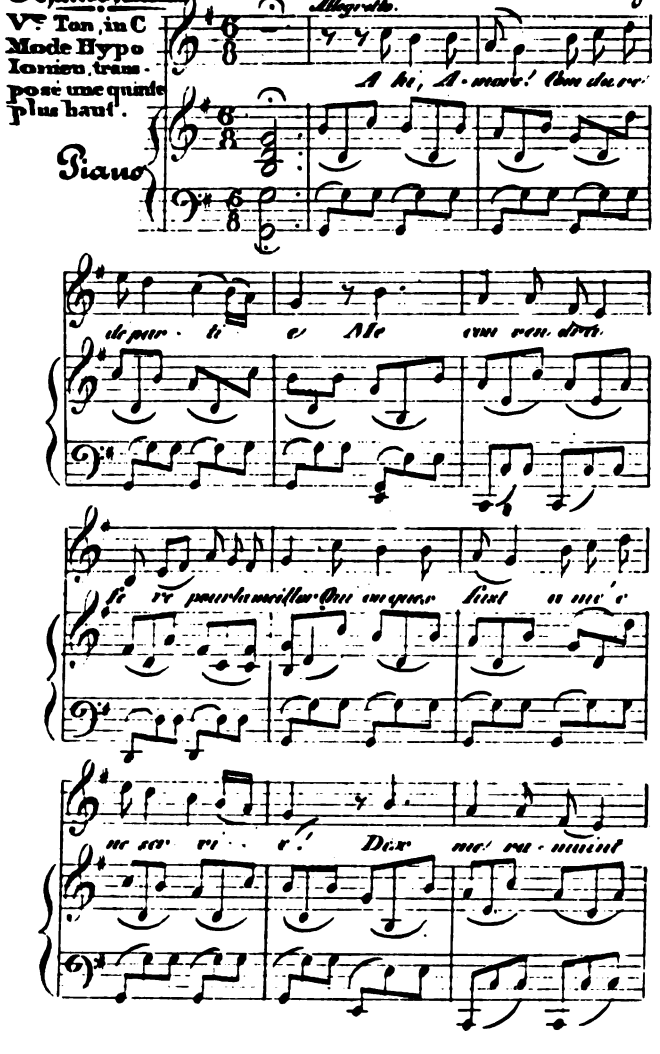

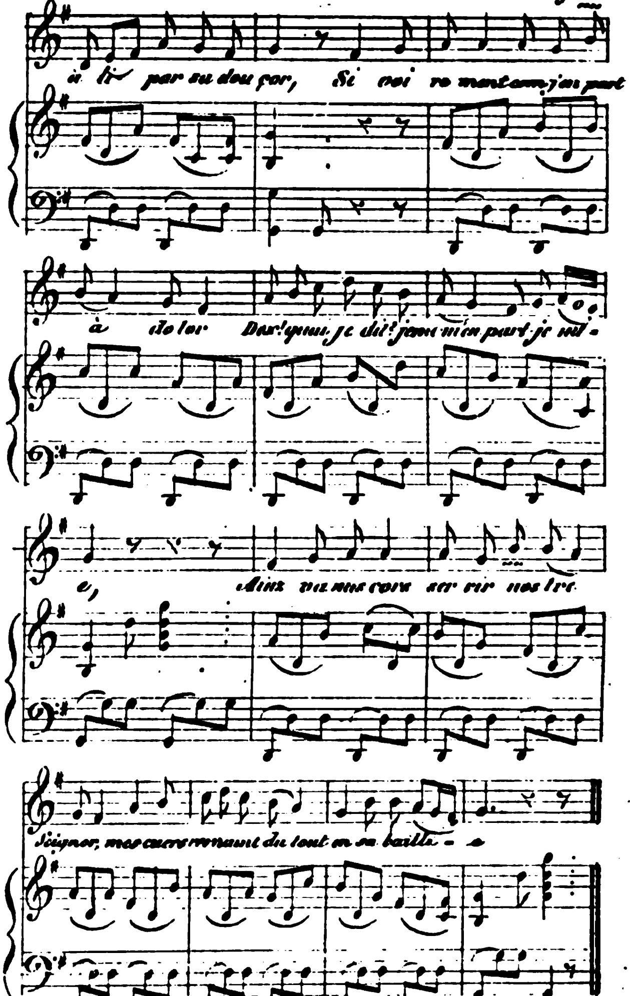

Chanson XXIV. Mélodie extraite du Mss. N.° 66, Fonds de Cange.

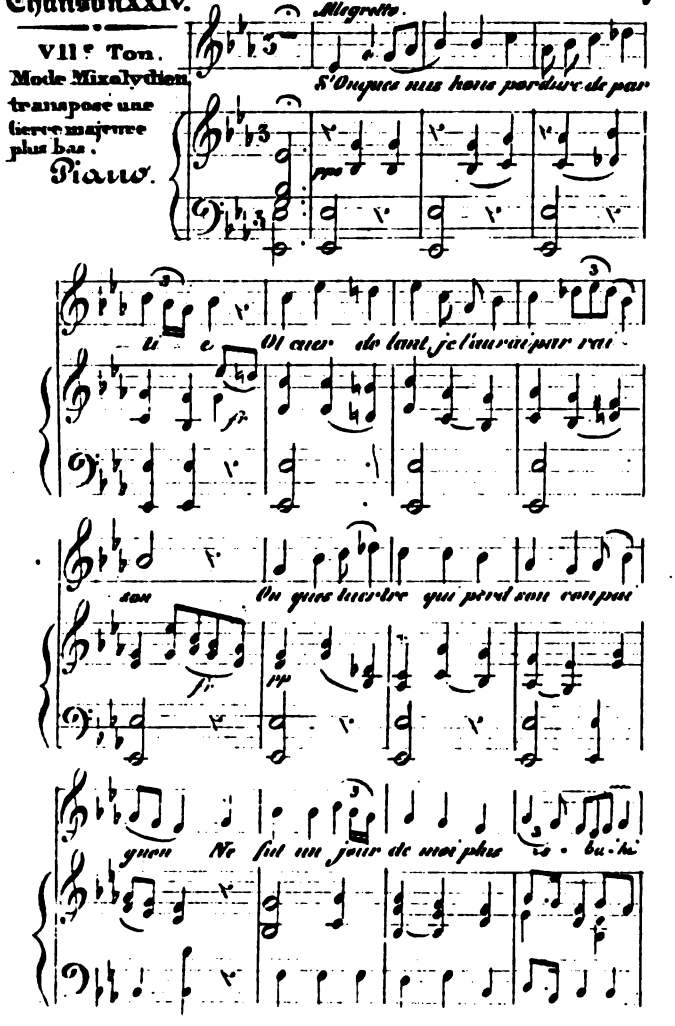

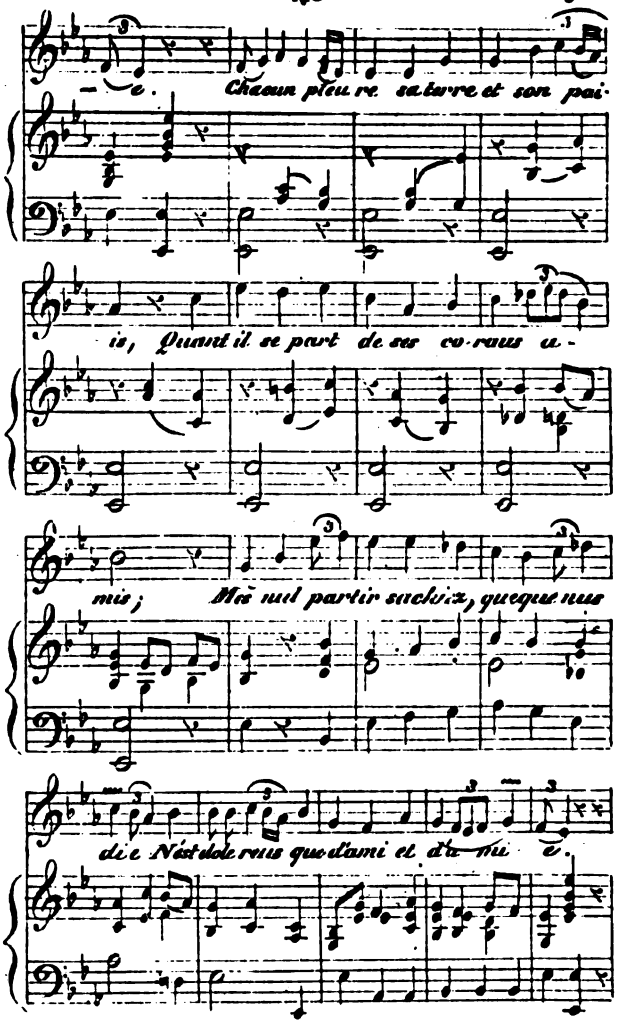
e. Chacun pleu re sa terre et son pai-
is, Quant il se part de ses co-raus a-
mis; Mes nul partir sachiez, queque nus
die N'est dole reus que d'ami et d'a mi e.

TABLE DES MATIÈRES.

ESSAI SUR LA VIE ET LES CHANSONS DU CHATELAIN DE COUCY..... *Page* j

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS..... xvij

CHRONIQUE DU CHASTELAIN DE COUCI ET DE LA DAME DE FAÏEL..... j

NOTES..... vj

DESCRIPTION DES MANUSCRITS OÙ SE TROUVENT LES CHANSONS DU CHATELAIN DE COUCY..... 7

CHANÇONS LE CHASTELAIN DE COUCI..... 17

CHANÇON I.	Por verdure, ne por prée, etc.....	19
II.	Nouvele amor où j'ai mis mon penser...	22
III.	Bien cuidai vivre sans amour.....	25
IV.	Conment que longue demeure.....	28
V.	Mult ai esté longuement esbahis.....	31
VI.	Li nouviauz tanz et mais et violete....	33
VII.	Par quel forfait et par quel mesprison..	36
VIII.	L'an que rose, ne fucille.....	39
IX.	Je chantasse volentiers liement.....	42
X.	Bele dame me prie de chanter.....	45
XI.	Tant ne me sai dementer ne conplaindre.	47
XII.	Quant li lousciguolz jolis.....	49
XIII.	Quant li estez et la douce saisons.....	52
XIV.	Au renouviau de la douçor d'esté.....	55
XV.	En aventure comens.....	58

Chançon XVI. Mult m'est bele la douce conmencence.. 60
XVII. Quant voi venir le bel tanz et la flour.. 64
XVIII. Conmencement de douce seson bele.... 66
XIX. La douce voiz du louseignol sauvage.... 69
XX. Merci clamant de mon fol errement.... 73
XXI. A la douçor du tens qui raverdoie..... 76
XXII. A vos, amans, plus qu'à nul autre gent. 79
XXIII. Ahi, Amors! com dure départie..... 85
XXIV. S'onques nus hons por pure départie.... 89

Chansons de divers auteurs..... 95
Lai dame dou Faël..... *Ibid.*
Chançon d'Eustaces *li paintres* ou *de Rains*..... 99
Chanson d'un auteur inconnu..... 101
Romance du duc de La Vallière. — Les infortunés amours de Gabrielle de Vergi et de Rnoul de Coucy.. 103
Neuvain..... 111

Additions et Corrections..... 113

Glossaire..... 129

Musique des Chansons du chatelain de Coucy. — Avis.. 143

Musique..... 153

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Sous presse, chez le même Libraire.

COLLECTION DE FARCES, MORALITÉS, SERMONS JOYEUX, etc., inédits, au nombre d'environ soixante-dix, imprimés, chaque pièce séparément, sur papier de Hollande, petit in-12, en caractères ronds; publiés par trois bibliophiles.

Pour paroître dans le courant de février prochain chez le même Libraire.

CHANSONS DE THIBAUT, COMTE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, ET ROI DE NAVARRE, revues sur tous les manuscrits, par MM. B. de Roquefort et F. Michel; suivies de l'ancienne musique, mise en notation moderne avec accompagnement de piano, par M. Perne, correspondant de l'Institut de France, Académie des beaux-arts. 1 fort vol. grand in-8°, orné de fleurons et d'armoiries.

Pour paroître dans le courant de mai prochain.

POÉSIES DE GUILLAUME DE MACHAUT, revues sur tous les manuscrits par F. Michel; suivies de l'ancienne musique et de la messe à quatre parties composée par cet auteur, et chantée au sacre de Charles V, roi de France, mise en notation moderne par M. Perne. 2 vol. gr. in-8°, ornés de fleurons et d'armoiries.
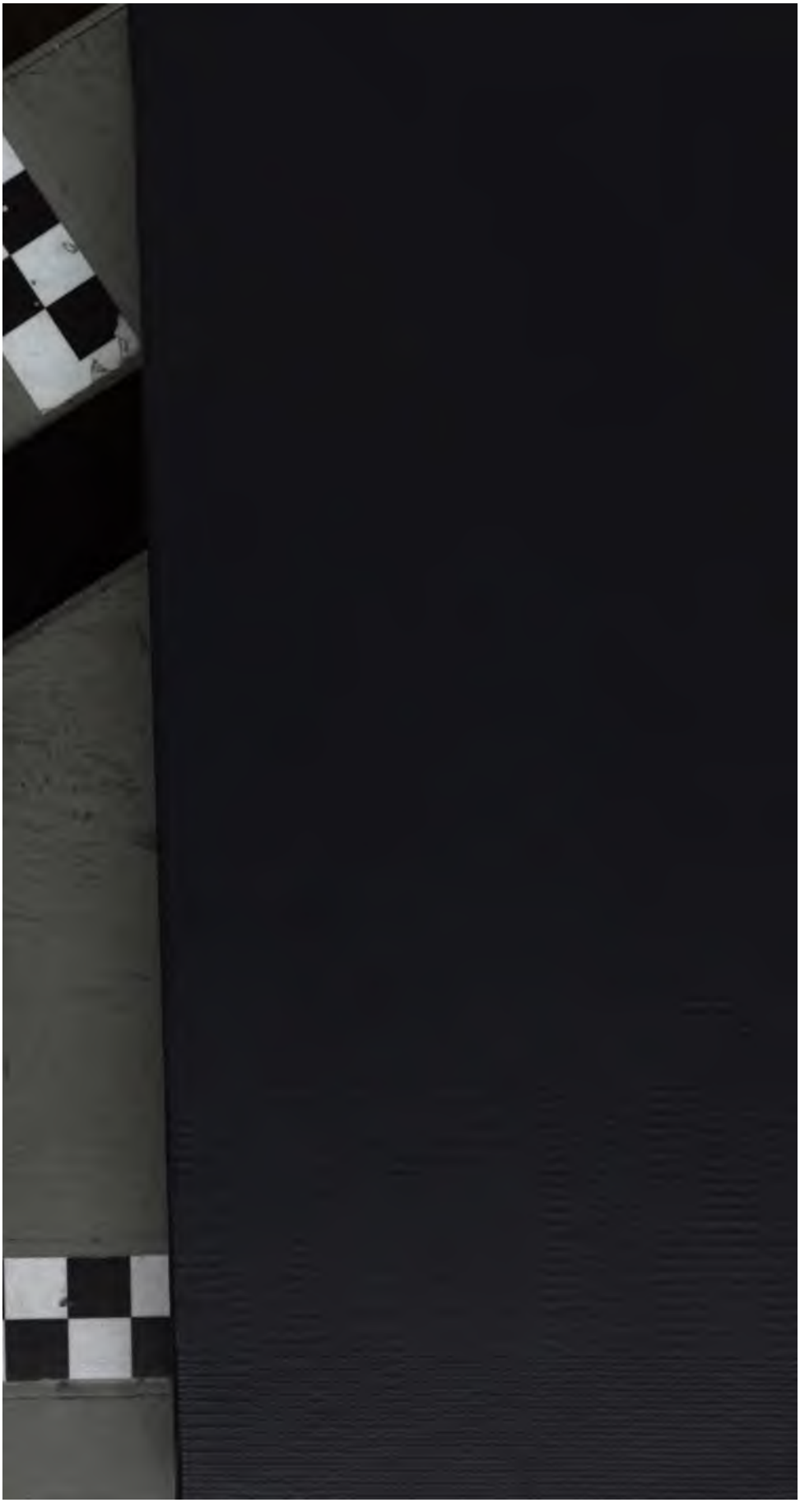
Ces ouvrages seront terminés par la liste des souscripteurs.